



SOMMAIRE

I'Association «INSTITUT DES PARONS»

I) PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION «INSTITUT DES PARONS»	3
■ Missions associatives	3
• Présentation de l'association «Institut des Parons»	3
• Historique	3
• L'Association «Institut des Parons»	5
• Les présidents depuis 1962	6
• Le président en exercice depuis 2015	6
• La direction depuis 2009	6
II) LE PROJET ASSOCIATIF 2026-2030	7
■ Edito	7
III) LES AXES STRATÉGIQUES DU PROJET ASSOCIATIF	8
■ Proposer des solutions pour un accompagnement de qualité tout au long de la vie	8
■ Développer le pouvoir d'agir des personnes accueillies	9
■ Développer un accès pour tous à la santé et une offre globale de soins (<i>préventif, curatif, palliatif</i>)	10
■ Développer l'accès pour tous à la pratique d'activités physiques et sportives	11
■ Promouvoir des accompagnements adaptés pour les bénéficiaires avec TSA	12
■ Développer les apprentissages inclusifs : inclusion scolaire, apprentissage pré-professionnels et préparation à l'autonomie	13
■ Développer un hébergement de qualité facilitateur d'inclusion	14
■ Promouvoir et accompagner l'insertion professionnelle	15
■ Investir dans la recherche et l'innovation	15
■ Développer et conforter les partenariats sur le territoire	16
IV) ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION	17
V) LES ÉTABLISSEMENTS DE L'INSTITUT DES PARONS	18
■ L'I.M.E. des Parons : l'Institut Médico Educatif- 130 places	18
■ L'ESAT des Parons : Etablissement et Service d'Accompagnement par le Travail	19
■ E.A.N.M Cézanne	19
■ E.A.N.M. Léon Martin	20
■ E.A.N.M. CAP Intégration	21
■ E.A.N.M. La villa des Parons	22
■ E.A.N.M. « Pique la Lune » des Parons	23
■ Service « SAS de répit préventif »	23
• Film de présentation de l'Institut des Parons	24





I / PRESENTATION

de l'Association

INSTITUT DES PARONS



MISSIONS ASSOCIATIVES

PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION «INSTITUT DES PARONS»

■ HISTORIQUE

C'est en janvier 1962 que quelques parents d'enfants handicapés se réunirent à Aix-en-Provence, et fondèrent l'Association des «Papillons Blancs d'Aix et de sa région», affiliée à l'UNAPEI (Union Nationale des associations de Parents et Amis d'Enfants Inadaptés). Le but était de créer des établissements et les installations nécessaires pour assurer les soins indispensables à leurs enfants ainsi que la progression la plus harmonieuse possible de leur niveau intellectuel, d'autonomie et de socialisation.



■ En janvier 1963, l'Association «Institut des Parons» a été créée pour gérer et développer des structures dédiées aux personnes handicapées : enfants, adolescents et adultes.

Il s'agissait au départ de créer un Établissement pour handicapés mentaux moyens, garçons et filles, de 6 à 14 ans. La propriété des Parons qui, à l'époque, ne comprenait que la vieille Bastide, des écuries délabrées et 5ha en friche, parut convenir, car elle se situait dans un endroit calme et proche d'Aix. Le 10 février 1964, un semi-internat de 48 places était ouvert dans la Bastide. Rapidement la nécessité apparut de disposer d'un internat, et l'Association prit la décision de construire un Institut Médico-pédagogique pour 60 internes et 24 semi-internes. Cet établissement, inscrit au IVème Plan National d'Équipement sanitaire et social, fut mis en service le 19 septembre 1966. Cet effort, bien qu'important, apparut vite insuffisant, car il ne résolvait pas les problèmes des adolescents. L'Association choisit de s'occuper des jeunes filles (à l'époque la mixité n'était pas d'usage), et fit inscrire son projet au Vème Plan national d'Équipement sanitaire et social. Ce projet comprenait la création d'importantes installations sportives (Gymnase et Piscine, notamment), et l'ensemble fut ouvert le 7 octobre 1971. Dans le même esprit évolutif, l'Association décida la construction d'un Foyer pour femmes adultes : le Foyer Occupationnel «L'Oustalet» fut ouvert le 15 septembre 1974. Ce foyer a fait l'objet d'une extension de places en 2006. Renommé et installé dans un bâtiment neuf en décembre 2011, le Foyer de vie Léon MARTIN accueille aujourd'hui 58 résidents.

■ En 1985, un Centre d'Aide par le Travail (CAT) - actuellement ESAT (Établissement et Service d'Accompagnement par le Travail) - pour 30 adultes fut créé. Aujourd'hui, il propose à 52 collaborateurs d'ESAT plusieurs activités professionnelles : entretien des espaces verts, conditionnement, entretien des locaux, blanchisserie et petits travaux de couture. L'activité artisanat (fabrication de poteries et céramiques) est suspendue à ce jour.

■ En 1987, dans une propriété de 2 hectares située quartier «Peyre-Plantade» à Ventabren, fut ouvert un Foyer d'hébergement de 18 places, pour les travailleurs du CAT. Ce foyer d'hébergement, délocalisé en 2015 sur la propriété des Parons, est devenu le Foyer «Cézanne» en 2016 et accueille aujourd'hui 28 résidents, dont 6 dans le dispositif des Appartements tremplins, qui vise à développer l'habitat inclusif.

En septembre 2017, la structure CAP INTEGRATION a été ouverte pour 17 jeunes adultes en accueil de jour, pour leur permettre de trouver, sur une période de 5 ans, l'intégration en secteur adulte la plus adaptée à leurs besoins. Depuis avril 2019, «LA VILLA DES PARONS» accueille 8 personnes âgées dans un environnement familial et chaleureux, adapté à l'accompagnement de l'avancée en âge.

■ Janvier 2021, a vu la création d'un SAS de répit préventif, en appui du secteur adultes, pour maintenir les résidents en crise, en ne créant pas de rupture de parcours.

■ En janvier 2022, le service « Pique la Lune » des Parons propose un accueil de jour du lundi au vendredi, pour 8 jeunes adultes présentant des Troubles du Spectre Autistique. Ce nouveau service vise à offrir à ses bénéficiaires un environnement propice à l'évolution positive de l'autonomie dans tous les domaines.

■ En 2025, nous avons obtenu l'autorisation de 5 places en habitat partagé et inclusif à destination d'un public EANM (type foyer de vie). Un appartement est intégré au dispositif EANM Cézanne (pour 2 places) et l'autre dans la cité pour 3 places.

Tous nos établissements du secteur adultes à l'exception de l'ESAT des Parons, sont passés en 2024 en EANM (établissements pour adultes non médicalisés).



■ L'ASSOCIATION «INSTITUT DES PARONS

Fondée le 19 janvier 1963, conformément à la loi 1901, l'association «Institut des Parons», reconnue Association de bienfaisance par arrêté préfectoral, agit sans but lucratif, dans le seul souci d'accueillir, d'éduquer, de former, de valoriser et insérer, d'héberger et de soigner toute personne handicapée mentale ou dépendante à tous les âges de la vie.

L'association est totalement neutre, laïque, apolitique et indépendante.

Toutes les personnes en situation de handicap accueillies au sein de l'Institut bénéficient d'une orientation en établissement médico-social prononcée par la C.D.A.P.H. (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées).

Le Blason de l'Institut des Parons reprend les trois symboles à l'origine de la création de l'association :

- Le cordage, pour symboliser la Marine
 - L'atome, pour le CEN Cadarache
 - Les papillons blancs, pour l'Association des Papillons Blancs.
- En 1962, un marin (Léon MARTIN, Capitaine de Vaisseau dans la Marine de guerre) a fondé l'Association des Papillons Blancs d'Aix-en-Provence, et avec l'aide du Centre d'Études Nucléaires de Cadarache a créé l'Institut des Parons.»





■ LES PRÉSIDENTS DEPUIS 1962



De 1962 à 2003

■ Monsieur Léon MARTIN
Président fondateur



De 2003 à septembre 2015

■ Monsieur le Docteur
Christian MARTIN-ROMIEU
Président



LE PRÉSIDENT EN EXERCICE DEPUIS 2015

Depuis octobre 2015

■ Général Daniel CARRASCO
Président



LA DIRECTION DEPUIS 2009

Depuis septembre 2009

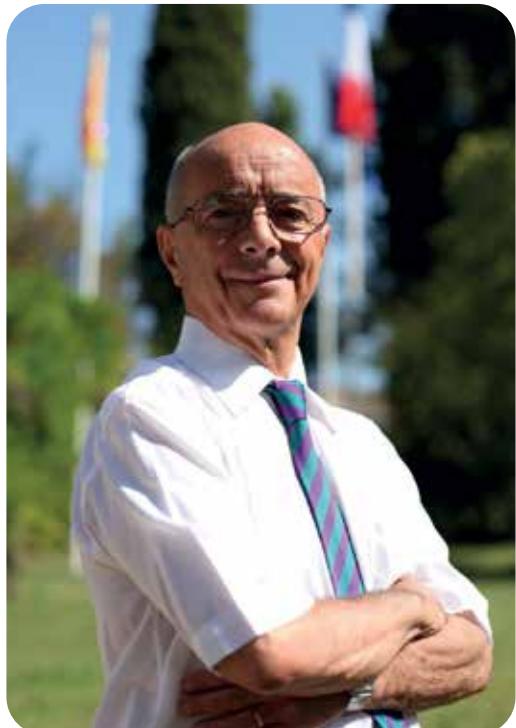
■ Monsieur Thierry POUPLIER
*Directeur Général des Établissements
de l'Association «Institut des Parons»
Responsable Administratif et Financier*



II / 2026 - 2030

Le projet ASSOCIATIF

EDITO



Le projet associatif stratégique 2026-2030 a été élaboré dans le but de promouvoir la place pleine et entière des personnes en situation de handicap et de leurs proches au sein de notre société. Ce projet associatif stratégique s'appuie sur des valeurs humanistes fortes inscrites notamment dans :

- La convention des Nations Unies relative aux droits des personnes en situation de handicap,
- De la charte des droits fondamentaux de l'Union Européenne,
- Dans une plus large mesure les valeurs républicaines et laïques.

Ces valeurs que nous défendons se traduisent au quotidien pour les bénéficiaires et leurs proches par l'augmentation du pouvoir d'agir, de l'autonomie et de la participation sociale.

Général Daniel CARRASCO
Président de l'Institut des Parons.

ZONE DÉCOUPÉE
ZONE DÉCOUPÉE

"Pour que chacun ait le choix de sa vie et exprime tous ses potentiels."





III / LES AXES STRATÉGIQUES du projet ASSOCIATIF

PROPOSER DES SOLUTIONS

POUR UN ACCOMPAGNEMENT DE QUALITÉ TOUT AU LONG DE LA VIE

À l'image de celles des autres pays d'Europe occidentale, la population française connaît, depuis plusieurs années, un accroissement sensible de son espérance de vie. Les personnes handicapées bénéficient également de ce progrès. Qu'elle survienne en milieu ordinaire ou en institution, si elle n'a pas été anticipée, l'avancée en âge des personnes en situation de handicap peut conduire à des ruptures dans leur parcours de vie et à des réorientations brutales. Pour autant, jusqu'à ce jour, cette question avait été insuffisamment traitée dans le cadre des politiques publiques consacrées au handicap.

L'avancée en âge est un défi que nous relevons au quotidien : À chaque personne une solution coconstruite, nous dessinons ensemble son parcours.



■ NOS OBJECTIFS :

Repérer et anticiper l'avancée en âge :

- Évaluer
- Écouter
- Proposer des solutions adaptées
- Se doter des moyens nécessaires :
- Élargir nos champs de compétences
- Moduler les moyens matériels et les prestations proposées
- Adapter l'habitat proposé



DÉVELOPPER LE POUVOIR D'AGIR DES PERSONNES ACCUEILLIES

Toute personne ou groupe a la potentialité pour trouver une solution à son problème. Le pouvoir d'agir, c'est la possibilité pour les personnes de maîtriser et de passer d'un sentiment d'impuissance à la possibilité d'agir sur ce qui est important pour elles. Avoir des besoins spécifiques, présenter des capacités différentes ou limitées ne constituent pas en soi des difficultés pour agir : ce sont les obstacles rencontrés dans leur parcours qui empêchent les personnes d'agir.

Notre accompagnement consiste à identifier précisément cet obstacle et créer les conditions pour que les personnes puissent agir et entreprendre leur vie.



■ NOS OBJECTIFS :

- Identifier les besoins de la personne
- Évaluer les contraintes

Rendre accessible l'ensemble de nos infrastructures et prestations :

- Agencer l'environnement et l'habitat
- Digitaliser et domotiser
- Faciliter la communication et l'information

Renforcer la participation du bénéficiaire et de ses ayants droit et l'exercice de ses droits fondamentaux :

- Promouvoir cette participation
- Développer la connaissance des droits fondamentaux
- Accompagner la mise en œuvre de cette participation et de l'exercice des droits fondamentaux



DÉVELOPPER UN ACCÈS POUR TOUS

À LA SANTÉ AINSI QU'UNE OFFRE GLOBALE DE SOINS (PRÉVENTIF, CURATIF, PALLIATIF)

L'accès à tous les soins de santé est primordial pour les personnes en situation de handicap. Leurs besoins sont spécifiques :

- Pathologies associées au handicap demandant une prise en charge multidisciplinaire
- Évolutivité du handicap avec l'avancée en âge notamment
- Approche spécifique pour le dépistage, l'évaluation de la douleur et l'application des soins
- Méthodologies spécifiques pour la communication et l'information
- La santé est un axe crucial pour la prise en charge et le développement de nos bénéficiaires.



■ NOS OBJECTIFS :

Renforcer l'accès aux soins de santé et optimiser la prévention :

- Favoriser la participation active de la personne à son parcours de santé.
- Développer la prévention, l'éducation et l'accompagnement pour les soins de base et d'hygiène, ainsi que pour les soins généraux et spécialisés

- Renforcer les partenariats avec les services sanitaires afin de garantir l'accès à tous les soins, la continuité des soins, la prévention et la formation des professionnels

Développer en partenariat l'accès aux soins gérontologiques et palliatifs :

- Développer une culture santé de la personne vieillissante
- Renforcer les partenariats avec les structures de soins palliatifs



DÉVELOPPER UN ACCÈS POUR TOUS

À LA PRATIQUE D'ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES

Les bénéfices pour la santé et le bien-être de l'activité physique et sportive (APS) sont reconnus par les études épidémiologiques. L'organisation Mondiale pour la Santé (OMS) recommande l'APS à des fins de santé et de prévention entre autres pour prévenir les maladies cardio-vasculaires, certains cancers, le vieillissement et préserver l'autonomie.

L'Institut des Parons développe les infrastructures et les prestations physiques et sportives nécessaires au développement personnel et à la bonne santé des bénéficiaires.



■ NOS OBJECTIFS :

Optimiser la santé physique et mentale des bénéficiaires :

- Développer la connaissance de son corps
- Développer la relation à l'autre (socialisation), la coopération
- Renforcer les compétences et les capacités psychocorporelles

Développer l'inclusion sociale et la relation intra et inter personnelle par les activités physiques et sportives :

- Renforcer les partenariats avec les structures sportives extérieures pour des pratiques APS inclusives
- Se préparer et participer à des événements sportifs régionaux, nationaux et internationaux





PROMOUVOIR DES ACCOMPAGNEMENTS

ADAPTÉS POUR LES BÉNÉFICIAIRES AVEC TSA :

TSA : Troubles du Spectre Autistique

L'accompagnement des personnes avec TSA nécessite des moyens et des méthodologies spécifiques (recommandations de la Haute Autorité de Santé HAS). Les spécificités de fonctionnement des personnes avec TSA montrent une grande diversité et évoluent tout au long de la vie. Le projet personnalisé d'interventions que nous coconstruisons est donc évolutif et repose pour chaque bénéficiaire sur une évaluation fonctionnelle régulière de ses besoins et de ses ressources. Le projet personnalisé d'interventions du bénéficiaire constitue un support visant à favoriser et faciliter la cohérence et la continuité du parcours.

L'Institut des Parons apporte tous les moyens nécessaires et adaptés au développement des capacités des personnes accompagnées.



■ NOS OBJECTIFS :

Développer les capacités et compétences de la personne en partenariat avec les proches :

- Développer les interactions sociales
- Développer la communication
- Développer les compétences sociales
- Adapter les comportements

Développer l'inclusion scolaire et socio-professionnelle

- Développer la relation à soi, à l'autre et à l'environnement
- Développer les compétences en numératie et en littéracie
- Renforcer les apprentissages préprofessionnels



DÉVELOPPER LES APPRENTISSAGES INCLUSIFS :

INCLUSION SCOLAIRE, APPRENTISSAGES PRÉ-PROFESSIONNELS ET PRÉPARATION À L'AUTONOMIE

Nous proposons des prestations et services dans les différents registres de la vie. L'accompagnement des bénéficiaires et de leurs proches se fait de manière globale :

- Prestations sociales
- Activités éducatives, corporelles et d'inclusion
- Activités scolaires
- Activités de soutien à la vie quotidienne
- Activités préprofessionnelles
- Activités de socialisation et d'inclusion
- Prestations médicales et paramédicales

Dans la continuité de notre volonté associative, nous étoffons nos services et prestations en faveur des personnes que nous accompagnons.

■ NOS OBJECTIFS :

- Promouvoir la dignité et la citoyenneté de la personne, notamment en faisant respecter ses droits, ses choix et sa libre expression
- Favoriser l'expression et la participation de tous dans la vie de la cité
- Respecter et prendre en compte la vie affective de chaque personne

- Optimiser le développement d'acquisition de compétences scolaires et professionnelles
- Renforcer et diversifier l'insertion professionnelle
- Développer les modes de participation des familles à la vie des établissements et services





DÉVELOPPER UN HÉBERGEMENT DE QUALITÉ FACILITATEUR D'INCLUSION

Aujourd'hui, l'architecture et l'agencement des espaces sont plus que jamais des facteurs facilitateurs d'inclusion. De nombreuses technologies se développent et doivent être intégrées pour l'optimisation de notre accompagnement. La qualité de vie promue pour nos bénéficiaires se pense à travers la qualité d'usage.

«Se sentir bien chez soi,
c'est aussi se sentir soi.»



■ NOS OBJECTIFS :

- Nous investissons pour que nos lieux d'accompagnement favorisent le mieux-être des bénéficiaires.
- Agencer et optimiser les espaces de vie en lien avec les besoins des personnes accueillies
- Développer les technologies « autonomisantes » (domotique, digital...)
- Investir dans du matériel ergonomique
- Développer et créer des appartements inclusifs dans la cité.



PROMOUVOIR ET ACCOMPAGNER

L'INSERTION PROFESSIONNELLE

L'insertion par l'activité professionnelle, c'est tenir une place au sein de la société. Depuis de nombreuses années, les collaborateurs de l'ESAT des Parons bénéficient d'activités diversifiées et épanouissantes. Nous développons de nouvelles prestations adaptées pour l'acquisition de compétences et des passerelles pour faciliter les parcours vers le milieu ordinaire. De même, nous adaptons nos activités professionnelles au vieillissement des collaborateurs en situation de handicap.



■ NOS OBJECTIFS :

Repérer et anticiper l'avancée en âge :

- Poursuivre le développement des parcours professionnels au sein des activités de l'E.S.A.T.
- Coordonner les parcours entre le milieu protégé et le milieu ordinaire en créant des passerelles.
- Développer les compétences des collaborateurs par tous les moyens adaptés
- Appuyer et soutenir l'accompagnement des personnes accompagnées hors les murs



INVESTIR DANS LA RECHERCHE

ET L'INNOVATION

La recherche et l'innovation sont des piliers pour l'évolution de la prise en compte des personnes en situation de handicap au sein de notre société. Elles permettent de développer de nouvelles solutions et d'optimiser la performance de nos prises en charge. Ainsi, nous ouvrons et offrons de «nouveaux possibles» pour l'inclusion de nos bénéficiaires.



■ NOS OBJECTIFS :

- Poursuivre les objectifs émis par le comité scientifique de l'Institut des Parons
- Établir et renforcer les partenariats avec les centres de recherche
- Tester et évaluer les dispositifs innovants mis en œuvre par l'Institut ou proposés sur le marché



DÉVELOPPER ET CONFORTER

LES PARTENARIATS SUR LE TERRITOIRE

Notre objectif est de créer les synergies nécessaires à la prise en compte globale des personnes en situation de handicap sur notre territoire. Prendre en compte les thématiques de la santé, de l'éducation, de l'insertion professionnelle, du logement nécessite la coordination de toutes les structures de notre territoire.

Nous nous engageons dans le renforcement de cette coordination pour faciliter les parcours de vie sans rupture.

■ NOS OBJECTIFS :

- Poursuivre le développement des partenariats au sein de notre territoire ainsi qu'avec des partenaires nationaux
- Coordonner les parcours de vie par une plateforme de service pour les bénéficiaires
- Partager notre expertise avec nos partenaires





IV / ORGANISATION et fonctionnement DE L'ASSOCIATION

L'Assemblée Générale de l'Association se réunit tous les ans, afin de se prononcer sur les rapports présentés par le Conseil d'Administration (rapport moral, financier, d'activités).

Le Conseil d'Administration, composé a minima de 12 membres, tous bénévoles, est élu pour 3 ans. Il se réunit au minimum une fois par trimestre, et autant que de besoin selon les circonstances.

Le Bureau du Conseil prépare les réunions du C.A. et se réunit en outre à chaque demande du Président.

Le Conseil d'Administration a pour objet la guidance, l'accompagnement et le soutien des actions des établissements et services de l'Institut dans les domaines suivants :

- ✓ La Vie Associative
- ✓ La vie et le fonctionnement des Établissements
- ✓ La pérennité des Financements de nos établissements
- ✓ L'innovation en proposant des Projets aux autorités de tarification.



V / LES ETABLISSEMENTS de L'Institut DES PARONS

■ L'IME DES PARONS

L'Institut Médico Éducatif 130 PLACES



160 PARCOURS DANS L'ANNEE

Accompagnement socio-éducatif en semi-internat ou en internat d'enfants et d'adolescents présentant une déficience intellectuelle, avec ou sans troubles associés (relationnels et/ou médicaux), ou des Troubles du Spectre Autistique

La S.E.E.S de 6 ans à 16 ans

Section d'Education et d'Enseignement Spécialisé

- Unités pédagogiques et éducatives
- 3 Classes de l'Education Nationale
- Une Unité d'enseignement externalisée (en cours)
- 2 foyers d'internat

La S.I.P.F.P de 14 ans à 20 ans

Section d'Initiation et de Première Formation Professionnelle

- Unités pédagogiques et éducatives
- 2 Classes de l'Éducation Nationale
- 1 Unité d'enseignement externalisée (en cours)
- Unités de préprofessionnalisation
- Unités d'orientation
- 4 foyers d'internat

52 places d'internat et 78 places en accueil de jour dont 40 TSA.



L'ESAT DES PARONS

Etablissement et Service D'ACCOMPAGNEMENT PAR LE TRAVAIL

52 PLACES - CRÉÉ EN 1985



PENSEZ-Y !

Faire appel aux services de l'ESAT vous permet de bénéficier de certains avantages fiscaux. L'ESAT est habilité à percevoir la taxe d'apprentissage

Accompagnement socio-professionnel et professionnel d'adultes âgés de plus de 18 ans.

- 4 sections professionnelles :
- Entretien des espaces verts
- Conditionnement
- Entretien des locaux
- Blanchisserie
- Notre ESAT a la capacité de créer de nouvelles activités en lien avec le marché du travail pour faciliter l'intégration de nos collaborateurs.

**E.A.N.M
CÉZANNE
28 PLACES**

28 places en hébergement dont 6 places en appartement Tremplin dans la cité. Hébergement et accompagnement socio-éducatif - Ouvert 365 jours/an.





■ E.A.N.M

LÉON MARTIN

61 PLACES

Accompagnement socio-éducatif d'adultes à partir de 18 ans, ayant besoin d'assistance dans les gestes quotidiens.

- Ouvert 365 jours/an.
 - 43 places en hébergement permanent
 - 5 places en hébergement permanent en dispositif tremplins (habitat inclusif)
 - 1 place d'internat en accueil temporaire (90 jours/an/bénéficiaire)
 - 17 places en accueil de jour





E.A.N.M

CAP INTÉGRATION

17 PLACES - OUVERT EN 2017

17 places en accueil de jour dont 2 en hébergement à l'EANM CEZANNE
(De 20 ans à 30 ans)

Accompagnement socio-éducatif de jeunes adultes sur 5 ans
afin de trouver l'établissement le plus adapté à leur projet de vie.

Accueil de jour du lundi au vendredi



ZONE DÉCOUPÉE



■ **E.A.N.M**

La villa DES PARONS

8 PLACES - OUVERT EN 2019 - A PARTIR DE 50 ANS

Proposer un cadre de vie adapté au rythme et aux besoins des résidents.

Ouvert 365 jours/an

→ 6 places en hébergement permanent

→ 2 places en accueil de jour

ZONE DÉCOUPÉE





■ EANM

Pique la Lune DES PARONS

8 PLACES - OUVERT EN 2022 - A PARTIR DE 20 ANS



Accompagnement socio-éducatif de jeunes adultes présentant des Troubles du Spectre Autistique dans le cadre des recommandations de la Haute Autorité de Santé (HAS).

Accueil de jour du lundi au vendredi.

■ SERVICE

SAS DE REPIRIT PREVENTIF OUVERT EN 2021 - A PARTIR DE 20 ANS

Cellule de réflexion et d'interventions auprès des adultes dès les premiers signes de mal être.

L'objectif est d'assurer la continuité de l'accompagnement du bénéficiaire d'une structure du secteur adultes en ajustant sa prise en charge (PPA), pour qu'il retrouve la joie de vivre au sein de son projet personnalisé. Écoute, échanges, plan d'actions, en lien avec la personne, sa famille et l'équipe pluridisciplinaire. Ce dispositif disposera d'un lieu identifié au sein de l'Institut des Parons de type unité résidentielle.



FILM DE PRÉSENTATION

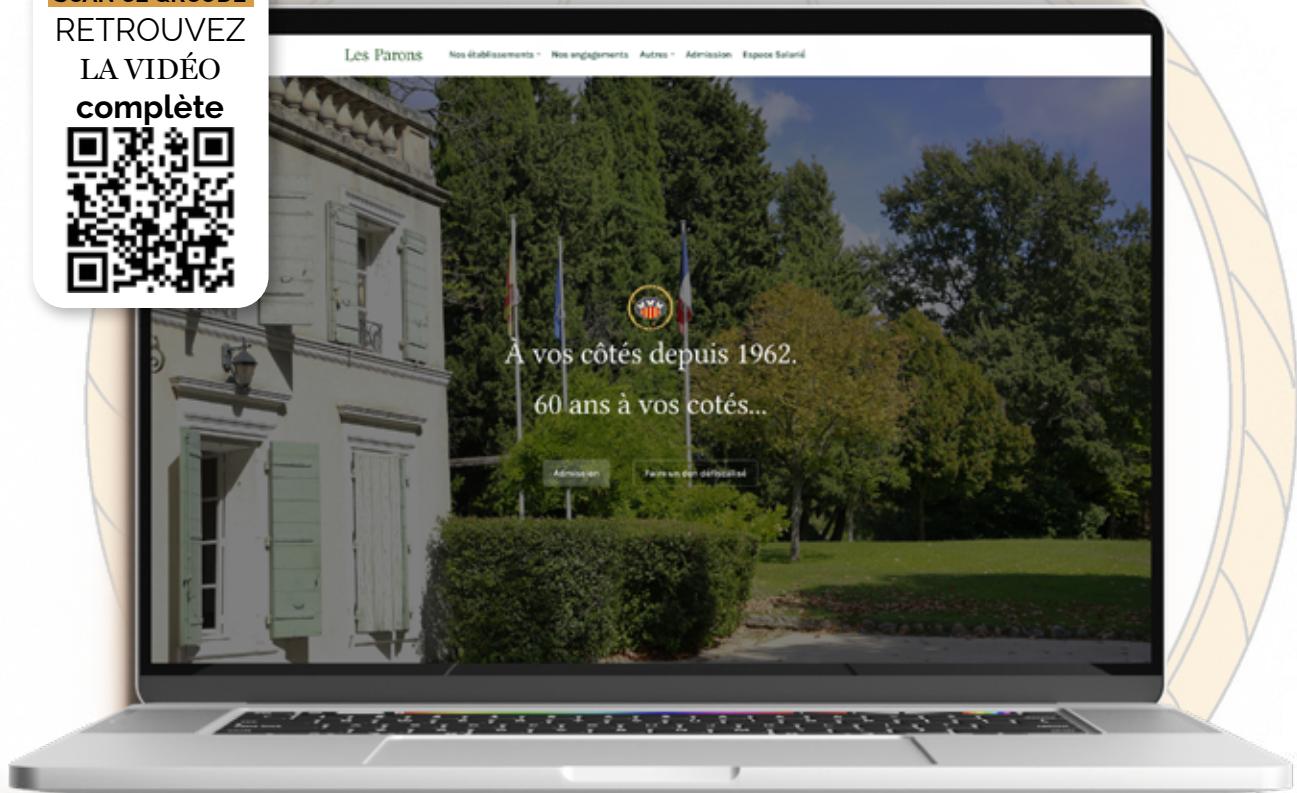
de L'Institut

DES PARONS



SCAN CE QR CODE

RETRouvez
LA VIDÉO
complète



Site internet : www.parons.org

Institut des Parons
2270 route d'Eguilles - CS 40389
13097 Aix-en-Provence Cedex 2

Accueil ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
Tél. 04 42 20 09 81



SOMMAIRE

Présentation & Parcours ESAT DES PARONS

PRESENTATION DE L'ESAT DES PARONS	27
■ Quelques vidéos pour vous présenter l'institut des Parons, l'ESAT et des interviews de collaborateurs de l'ESAT	28
• Le site internet de l'Institut des Parons.....	28
• Interview du Président Fondateur de l'Institut des Parons : Monsieur Léon MARTIN.....	28
• Présentation de la vidéo de nos établissements.....	29
• Retrouver tous nos TEMOIGNAGES.....	29
■ Où nous trouver	30
■ Période d'ouverture.....	31
■ Qui sont les personnes accueillies à l'ESAT ?	31
NOTRE MISSION : Vous accombez pour vous soutenir dans votre parcours	32
■ Progresser dans votre travail.....	32
■ Renforcer votre autonomie	32
■ Développer l'autodétermination et faire vos propres choix	32
C'EST QUOI L'AUTODETERMINATION ?	33
■ Travailler en équipe	34
■ Favoriser votre bien-être	34
■ Travailler en lien avec votre entourage et les partenaires	34
■ Une équipe de professionnels à votre service	35
■ Un travail d'équipe pour un accompagnement cohérent	35
■ Unis par des valeurs communes	35
L'ADMISSION ET L'ACCUEIL À L'ESAT	37
■ Procédure d'Admission	38
■ Votre entrée à l'ESAT : les étapes	38
■ Les documents remis lors de l'entrée au sein de l'établissement	40
LE CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT PAR LE TRAVAIL	42
■ Que contient ce contrat ?	42
■ Votre rémunération à L'ESAT.....	43
• Comment est calculée cette rémunération ?	43
• Aides de la CAF possibles en plus de votre rémunération.....	43
• Aides de l'établissement.....	43
DÉSIGNATION DU RÉFÉRENT	44
■ Le rôle de votre référent	44
■ Vos relations avec le référent	44
■ Le rôle du Référent dans votre établissement.....	45
■ Et si le référent change ?	45
■ Etre accompagné(e) par un parrain ou une marraine à votre arrivée	45
■ La personne de confiance.....	46
■ Mon dossier INFORMATISE (DUI).....	46
• Imago : Le dossier unique informatisé de l'ESAT.....	47



LE CARNET DE PARCOURS ET DE COMPÉTENCES	48
QUE SE PASSE-T-IL APRÈS VOTRE ADMISSION ?	49
■ L'accompagnement	49
■ Le projet personnalisé d'accompagnement (PPA)	50
• Qu'est-ce que le PPA ?	50
■ La préparation du projet personnalisé	51
■ La présentation des activités de production	53
• Les différentes activités professionnelles de l'ESAT des Parons	53
SECTION ESPACES VERTS	54
■ Un travail hors les murs	54
■ Des missions en autonomie, au sein de l'établissement	54
■ Un accompagnement structuré et sécurisant	56
■ Un apprentissage technique et sécurisé	56
■ Une activité valorisante et exigeante	56
■ Exemple de la fiche de poste d'un collaborateur d'ESAT en espaces verts	57
SECTION CONDITIONNEMENT	59
■ Une montée en compétences dans un cadre structurant	59
■ Fiche de poste d'un collaborateur d'ESAT, opérateur(trice) de conditionnement	60
■ Fiche de poste d'un collaborateur d'ESAT, chauffeur-livreur	62
SECTION ENTRETIEN DES LOCAUX	64
■ Une mission concrète, technique et utile	64
■ Fiche de poste d'un collaborateur d'ESAT, agent de propreté et d'entretien des locaux	66
SECTION BLANCHISSEURIE	68
■ De l'atelier repassage-petite couture à l'atelier blanchisserie :	
une activité en pleine évolution	68
■ Fiche de poste d'un collaborateur d'ESAT, opérateur en blanchisserie	70
ACCOMPAGNER CHACUN VERS SON AVENIR PROFESSIONNEL	72
■ Activités de soutien : Les temps pour apprendre autrement	72
■ Activités de soutien professionnel	73
■ Activités de soutien socio-professionnel	73
■ La formation professionnelle : un moyen d'évoluer	75
■ La Reconnaissance des Acquis de l'Expérience (RAE)	77
L'INSERTION PROFESSIONNELLE	80
■ Un accompagnement pour accéder à l'emploi en milieu ordinaire de travail	80
■ Un accompagnement avec France Travail	81
■ Les évolutions possibles tout au long de votre parcours	84
• Aménager le temps de travail	84
• Changer d'activité professionnelle au sein de l'ESAT	85
• Changer d'établissement médico-social	85
• Rejoindre le milieu ordinaire de travail	85
• Prendre sa retraite	86



Présentation DE L'ESAT DES PARONS

Bienvenue à l'ESAT : un lieu pour travailler, apprendre et avancer à un rythme adapté à chacun.

L'Établissement et Service d'Accompagnement par le Travail (ESAT) vous permet d'exercer une activité professionnelle adaptée à vos capacités, dans un cadre sécurisé, structurant et bienveillant. Vous avez été orienté(e) vers l'ESAT par la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées), qui vous a attribué une notification d'orientation. Ici, vous êtes accompagné(e) dans votre parcours, en tenant compte de vos besoins, de vos capacités et de vos projets.

Notre ESAT propose plusieurs activités professionnelles dans des secteurs variés : espaces verts, blanchisserie, conditionnement, entretien des locaux... Ces ateliers sont encadrés par des moniteurs qualifiés qui vous soutiennent au quotidien.

Au-delà du travail, nous vous proposons un accompagnement global : soutien éducatif, social, médical ou psychologique, accès à la formation, construction de votre projet professionnel ou personnel. Des temps de soutien et d'expression sont également organisés pour vous permettre de mieux vous connaître, de partager avec les autres et de vous épanouir dans votre vie au sein de l'établissement.

Votre ESAT, un cadre agréable et bien équipé à Aix-en-Provence





QUELQUES VIDÉOS POUR VOUS PRÉSENTER

L'INSTITUT DES PARONS, L'ESAT ET DES INTERVIEWS DE COLLABORATEURS DE L'ESAT :

■ LE SITE INTERNET

de l'Institut des Parons



<https://www.parons.org>



SCAN CE QR CODE

RETRouvez
LA VIDÉO
complète



■ INTERVIEW DU PRÉSIDENT

Fondateur de l'Institut des Parons :
Monsieur Léon MARTIN

SCAN CE QR CODE

RETRouvez
LA VIDÉO
complète





■ PRÉSENTATION DE LA VIDÉO

de nos établissements



SCAN CE QR CODE

RETRouvez
LA VIDÉO
complète



■ QUELQUES TÉMOIGNAGES



SCAN CE QR CODE

RETRouvez
LA VIDÉO
complète



SCAN CE QR CODE

RETRouvez
LA VIDÉO
complète



ZONE DÉCOUPÉE



■ OÙ NOUS TROUVER ?



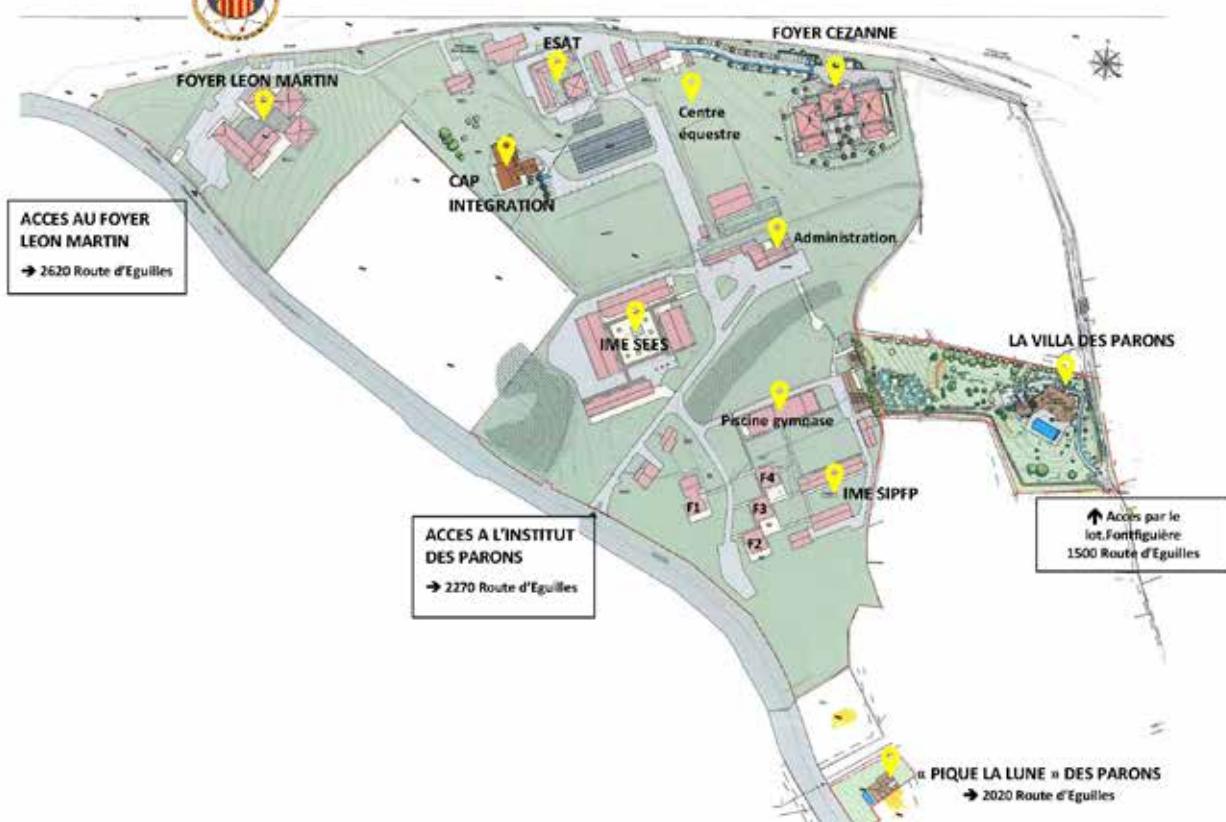
L'ESAT des Parons est situé au nord-ouest d'Aix-en-Provence, dans le quartier du Pey-Blanc, à quelques minutes du centre-ville. Il se trouve au cœur de la propriété de l'Institut des Parons, un lieu qui vous offre un environnement de qualité dans un cadre naturel et apaisant.

Cet espace favorise aussi les rencontres et les échanges inter-générationnels avec les bénéficiaires d'autres établissements présents sur le site, créant ainsi un véritable lieu de vie et de partage.

Vous bénéficiez aussi des services partagés de l'Institut des Parons : cuisine centrale, infirmerie, entretien des locaux, services techniques. L'Institut des Parons est facilement accessible, que ce soit en voiture ou en transports en commun (réseau Aix en Bus – ligne Aix-Éguilles)



PLAN DE MASSE DE L'INSTITUT DES PARONS





NOS COORDONNÉES :

Association Institut des Parons – ESAT DES Parons
 2270 Route d’Éguilles – CS 40389 – 13097 Aix en Provence Cedex 2
<https://www.parons.org/etablissements/esat>

- **Cheffe de Service de l’ESAT : Mme RENAUD Audrey** – Téléphone : 06-07-61-65-15
a.renaud@institut-des-parons.org
- **Secrétaire : Mme LANG Claudine** – Téléphone : 04-42-20-09-81 / 3
c.lang@institut-des-parons.org
- **Chargée d’insertion : Mme SELLA Melissa** – Téléphone : 06-30-46-34-43
m.sella@institut-des-parons.org

■ PÉRIODE D’OUVERTURE

VOS HORAIRES ET TEMPS DE PRÉSENCE À L’ESAT

L’ESAT est ouvert 226 jours par an.

Vous êtes accueilli(e) en semi-internat, c'est-à-dire en journée, du lundi au vendredi.

La durée du travail est de 35 heures par semaine, comme le prévoit la loi. Vos horaires sont répartis en fonction de votre activité professionnelle. Une grille horaire personnalisée vous est proposée lors de votre accueil, puis ajustée si nécessaire en fonction de l’évolution de votre projet et du service. Les périodes de fermeture de l’établissement (vacances) sont définies à l’avance, après avis des représentants du Conseil de la Vie Sociale (CVS) et du Comité Social et Économique (CSE).

Un calendrier annuel vous est communiqué chaque année pour vous permettre de vous organiser.

■ QUI SONT LES PERSONNES ACCUEILLIES À L’ESAT ?

L’ESAT des Parons accueille et accompagne des personnes présentant une déficience intellectuelle, conformément à son agrément.

À la suite de votre admission, vous bénéficierez du statut de « COLLABORATEUR D’ESAT » et rejoindrez une équipe composée d’autres collaborateurs.

Les personnes que nous accompagnons sont orientées vers l’ESAT des Parons par la MDPH, sur la base d’une notification d’orientation délivrée par la CDAPH.

Chaque personne est considérée dans sa singularité : avec ses compétences, ses besoins et son rythme. Notre mission est de proposer un accompagnement personnalisé, respectueux et centré sur vos capacités, afin de favoriser votre épanouissement et votre intégration professionnelle et sociale.



NOTRE MISSION

Vous accompagner POUR VOUS SOUTENIR DANS VOTRE PARCOURS AU QUOTIDIEN

Nous vous accompagnons à travers **un projet global**, qui prend en compte vos compétences, vos besoins et votre bien-être. Ce projet repose sur plusieurs axes pour vous permettre de progresser, de gagner en autonomie, de vous sentir bien dans votre travail et plus largement dans votre vie.

■ PROGRESSER DANS VOTRE TRAVAIL.

Nous vous proposons des méthodes professionnelles adaptées pour apprendre et développer vos compétences professionnelles, selon vos capacités et vos activités professionnelles :

- Apprentissage pratique et/ou théorique.
- Apprentissage des méthodes et pratiques professionnelles.
- Essais, tutorat

Nous mettons aussi en place des supports et des outils adaptés :

- Gabarits, outils adaptés, hauteur des tables ajustée
- Documents avec des photos, pictogrammes, ou astuces pour mieux retenir.

L'objectif est de vous permettre de développer ou maintenir vos acquis professionnels, tout en favorisant votre attention et votre concentration.

■ RENFORCER VOTRE AUTONOMIE

Nous vous accompagnons à :

- Être responsable des tâches qui vous sont allouez.
- Prendre des initiatives, dans le respect des règles de sécurité

Cela vous permettra de gagner en confiance et en indépendance, dans un cadre sécurisé.

■ DÉVELOPPER L'AUTODÉTERMINATION ET FAIRE VOS PROPRES CHOIX

A l'ESAT, nous croyons que **chacun a le droit de choisir sa vie**. Cela s'appelle l'autodétermination : c'est le fait de faire ses propres choix, de dire ce que l'on veut, et de **décider pour soi-même**, avec un accompagnement si besoin.

Cela va avec **le pouvoir d'agir**, c'est-à-dire la capacité de :

- Comprendre ce qui est bon pour soi,
- Exprimer ses besoins, ses envies, ses idées,
- Prendre des décisions dans sa vie et dans son travail,
- Être acteur de son projet professionnel.

Vous avez le droit :

- De dire ce que vous aimez ou ce que vous ne voulez plus,
- De proposer des changements si quelque chose ne vous convient pas,
- D'être écouté et pris au sérieux dans vos choix,
- De progresser à votre rythme, avec l'accompagnement nécessaire.

C'EST QUOI L'AUTODÉTERMINATION ?

Pour être autodéterminé
il faut être capable de
4 choses :



AUTODÉTERMINATION

AUTO → Détermination

“Je décide »
je suis capable

C'est prendre seul des décisions pour améliorer ma vie



Je peux recevoir des informations pour comprendre les choix possibles et comprendre les informations

**Mais c'est MOI qui décide
et j'ai le droit de me tromper**

Mais attention : être autodéterminé, ce n'est pas faire tout ce que j'ai envie de faire. Il faut respecter les règles (de la vie en société, de la société, des règlements de mon entreprise, de mon ESAT, de mon contrat)

■ POUR ÊTRE AUTODÉTERMINÉ IL FAUT ÊTRE CAPABLE DE 4 CHOSES :

Nous vous proposons des méthodes professionnelles adaptées pour apprendre et développer vos compétences professionnelles, selon vos capacités et vos activités professionnelles :

■ L'autoréalisation

L'autoréalisation cela veut dire être capable de savoir qui je suis ; ce que j'aime ; ce que je suis capable de faire ; être fier de ce que je fais, de mes progrès

■ L'autorégulation

L'autorégulation c'est savoir réfléchir avant d'agir, c'est être capable de voir les difficultés, c'est savoir trouver des solutions, c'est être capable de m'organiser

■ L'autonomie

L'autonomie c'est être capable de faire seul des choses (je peux aussi avoir besoin des autres)

■ Le pouvoir d'agir

Cela veut dire : être capable de prendre des initiatives sans me mettre en danger, c'est être capable de choisir entre plusieurs choix et c'est aussi de pouvoir me tromper et apprendre de mes erreurs.



■ TRAVAILLER EN ÉQUIPE

Dans un atelier, on travaille souvent en équipe. C'est pourquoi nous encourageons :

- Le travail en binôme ou en groupe
- Les échanges autour du travail, avec les collègues et le moniteur d'atelier.
- Les groupes de parole dans chaque atelier pour s'exprimer librement

Nous organisons aussi des activités qui vous permettront de rencontrer d'autres personnes :

- Chantiers à l'extérieur
- Accueil des clients
- Sorties ou événements organisés en cours d'année

■ FAVORISER VOTRE BIEN-ÊTRE

Votre bien-être est essentiel. Nous vous accompagnons vers les soins ou les soutiens dont vous pourriez avoir besoin (médecin, psychologue, psychiatre, etc.).

Nous vous accompagnons notamment à :

- Gérer le stress, l'angoisse ou les moments d'agitation
- Travailler la confiance en vous
- Mieux comprendre les règles de vie en société
- Exprimer vos envies, vos choix, vos besoins

Vos rendez-vous médicaux pendant le temps de travail

- Les rendez-vous chez le médecin psychiatre ou le psychologue à l'ESAT ou à l'extérieur, sont autorisés pendant vos horaires de travail, sans limitation de nombre, à condition de présenter un bulletin de passage. Vous pouvez ainsi vous absenter sans perte de salaire.
- Pour les autres rendez-vous médicaux (médecin généraliste, spécialistes...), l'ESAT vous accorde quatre demi-journées par an, également sans perte de salaire, sous réserve de la présentation d'un justificatif à remettre au secrétariat.

■ TRAVAILLER EN LIEN AVEC VOTRE ENTOURAGE ET LES PARTENAIRES

Si vous le souhaitez, votre famille peut être associée à votre parcours, lors de rencontres. L'objectif est de construire ensemble un accompagnement cohérent, prenant en compte tous les aspects de votre vie : professionnelle, sociale, personnelle et de santé.

Nous développons des partenariats avec d'autres structures médico-sociales, sanitaires ou sociales – comme les SAVS (Services d'Accompagnement à la Vie Sociale), d'autres ESAT, ou les ESRP (Établissements et Services de Réadaptation Professionnelle) – afin de construire, avec vous, un accompagnement cohérent et adapté à vos besoins.



■ UNE ÉQUIPE DE PROFESSIONNELS À VOTRE SERVICE

Une équipe pluridisciplinaire travaille ensemble pour vous accompagner au mieux. Cette équipe regroupe des professionnels aux compétences variées – techniques, professionnelles, éducatives, sociales et médicales – pour répondre à vos besoins de façon adaptée, respectueuse et personnalisée.

Notre équipe est organisée pour assurer le bon fonctionnement des ateliers, tout en mettant en œuvre votre projet personnalisé, dans le respect de vos droits, de votre rythme et de vos capacités.

Elle se compose de plusieurs groupes complémentaires :

- L'équipe de direction, qui organise l'établissement, pilote les projets, manage les équipes et assure les liens avec votre famille, les partenaires et les autorités.
- Le personnel éducatif, social et psychologique (éducateur spécialisé, assistant de service social, psychologue...) qui vous accompagne individuellement, en se concentrant sur votre autonomie, votre bien-être, la gestion des difficultés personnelles et sociales, ainsi que votre insertion professionnelle.
- Les moniteurs d'atelier, qui encadrent les activités professionnelles, vous accompagnent à apprendre et progresser, veillent à la qualité du travail, à votre sécurité, et valorisent vos efforts. Ils sont aussi vos référents pour la mise en œuvre de votre projet personnalisé.
- Les professionnels de santé (médecin, infirmiers), qui peuvent vous soutenir pour prendre soin de votre santé physique et mentale.

■ Le personnel administratif (secrétariat), qui vous accueille et assure le bon fonctionnement de votre dossier administratif, au quotidien.

■ UN TRAVAIL D'ÉQUIPE POUR UN ACCOMPAGNEMENT COHÉRENT

Tous ces professionnels collaborent étroitement. Ils se réunissent régulièrement pour partager leurs observations, analyser les situations, suivre vos projets personnalisés et adapter leurs actions selon vos besoins qui peuvent évoluer.

■ UNIS PAR DES VALEURS COMMUNES

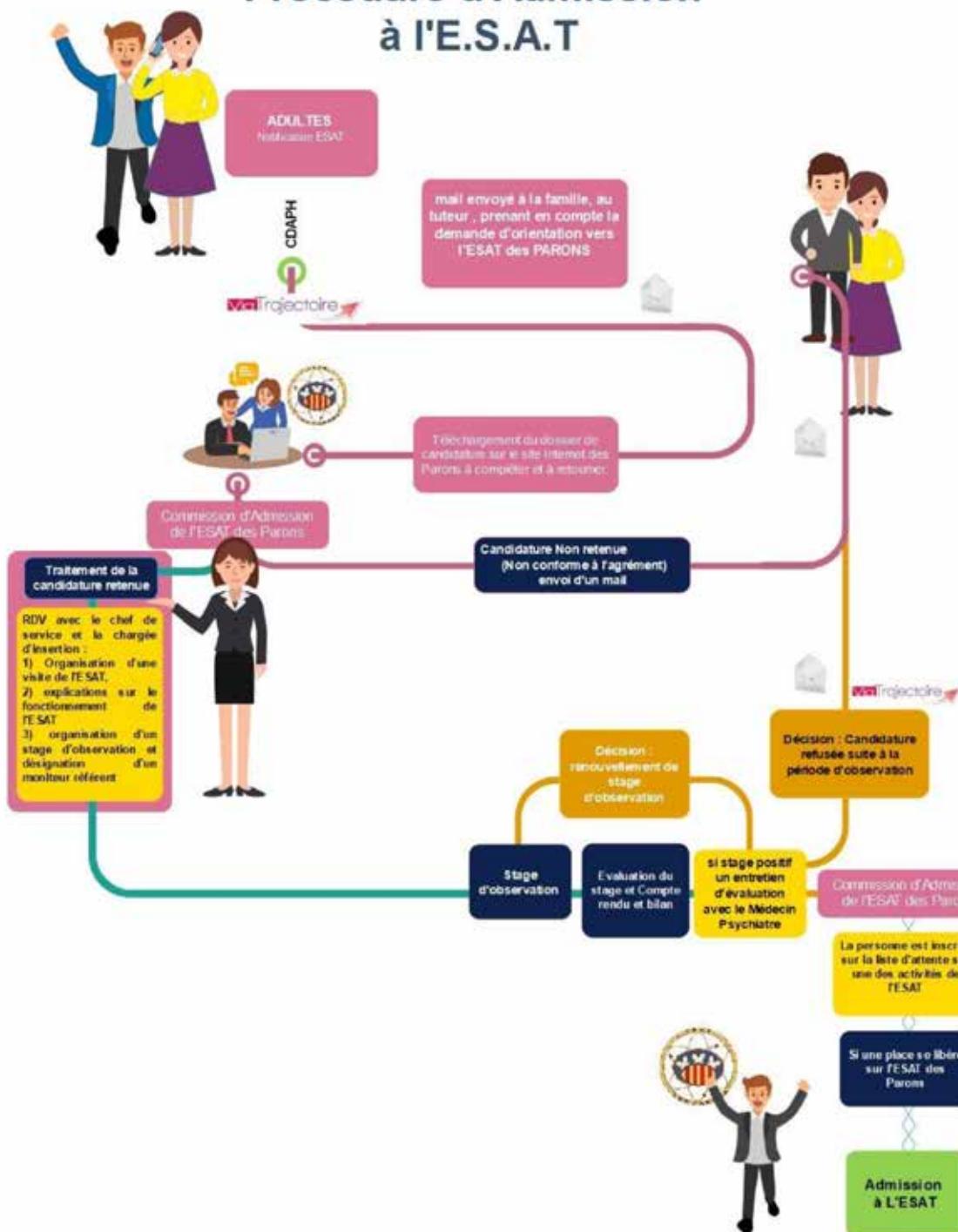
Nous sommes engagés à vous accompagner avec respect, bienveillance et écoute, pour faire de l'ESAT un lieu où vous pouvez grandir, apprendre et vous sentir valorisé.





L'ADMISSION ET L'ACCUEIL À L'ESAT DES PARONS

Procédure d'Admission à l'E.S.A.T





PROCÉDURE D'ADMISSION

Dès votre candidature, et durant la procédure d'admission, votre famille et/ou votre représentant légal peut être associé à votre projet d'accueil dans l'établissement.

■ 1 - LE DOSSIER DE CANDIDATURE DE L'ESAT DES PARONS

Il peut être téléchargé sur le site internet de l'Institut :
<https://www.parons.org/etablissements/admission>

Les Parons

Nous établissements - Nos engagements - Autres - Admission - Espace Salarié

INSCRIRE UN PROJET

Votre parcours d'admission

Nous faire confiance, c'est faire confiance en une expertise et une expérience de plus de 60 ans.

INSCRIPTION A UN PROJET

admission ESAT PARONS

admission ESAT PARONS

admission ESAT PARONS

admission ESAT PARONS

Découvrir votre parcours

Découvrir votre parcours

Découvrir votre parcours

Découvrir votre parcours

SCAN CE QR CODE

RETRouvez
LE DOSSIER
complet

VOTRE ENTRÉE À L'ESAT : LES ÉTAPES

- Envoyer, une fois complété celui-ci par courrier ou par mail à l'adresse suivante :

Association Institut des Parons
ESAT DES Parons
2270 Route d'Éguilles
CS 40389
13097 Aix en Provence Cedex 2

Un mail de confirmation de bonne réception de votre dossier de candidature vous sera envoyé dès réception.



Après que votre demande de candidature ait été étudiée par la commission de l'ESAT qui se réunit plusieurs fois dans l'année, plusieurs réponses sont possibles :

VOTRE DOSSIER PEUT ÊTRE :

- Soit refusé. Si votre candidature n'est pas retenue, vous et votre famille serez informés par courrier ou par mail.
- Soit recevable : Si votre candidature est retenue, un premier rendez-vous est fixé avec la chargée d'insertion et le chef de service. Ce moment permet :
 - De vous rencontrer,
 - De vous faire visiter la structure,
 - De vous présenter comment fonctionne l'ESAT,
 - Et d'organiser un stage d'observation. Ce stage vous permet de découvrir le travail dans l'ESAT et de vérifier avec l'équipe si cela vous convient. Un moniteur référent vous accompagne tout au long du stage. Il remplit une grille d'évaluation et réalise un bilan de stage avec vous et la chargée d'insertion. Votre référent d'établissement ou votre représentant légal peut aussi être présent lors de cette restitution.

À LA FIN DU STAGE, PLUSIEURS SUITES SONT POSSIBLES :

- Votre candidature est refusée : l'équipe vous explique pourquoi.
- Votre stage peut être prolongé : pour permettre une évaluation plus complète.
- Si votre stage est validé : Un entretien sera organisé avec le Médecin Psychiatre et la commission d'admission se réunira pour étudier votre candidature.
- Si votre candidature est validée par la commission : Vous et votre famille êtes alors invités à finaliser le dossier d'admission. Vous êtes alors inscrit sur la liste d'attente de l'ESAT. A cette occasion vous serez reçu par l'assistante sociale du service.
- Si une place se libère, l'ESAT vous contactera pour réaliser votre intégration définitive à l'ESAT sur décision de la Direction.**

Toutes les informations personnelles que vous partagez avec l'établissement sont traitées de manière confidentielle.



LES DOCUMENTS REMIS LORS DE L'ENTRÉE AU SEIN DE L'ÉTABLISSEMENT

ZONE DÉCOUPÉE





À VOTRE ARRIVÉE DANS L'ÉTABLISSEMENT,
plusieurs documents importants vous sont remis :

- Le livret d'accueil,
- La charte des droits des personnes accueillies,
- Le règlement de fonctionnement,
- Et le projet d'établissement.

<https://www.parons.org/etablissements/esat>

PROJET D'ÉTABLISSEMENT

Notre projet d'Établissement
2021-2025

LIVRET D'ACCUEIL

Le livret d'accueil 2021

RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT

Le règlement de fonctionnement

DETAIL DES ACTIVITÉS

Détail des activités 2021

[Télécharger](#)

[Télécharger](#)

[Télécharger](#)

[Télécharger](#)

Ces documents vous donnent toutes les informations utiles pour bien comprendre comment fonctionne l'ESAT. Ils vous aident à mieux vous repérer et à vous sentir à l'aise dans votre nouvel environnement.

L'équipe est là pour vous accompagner dans la lecture et la compréhension de ces documents, si vous en avez besoin.



LE CONTRAT d'accompagnement PAR LE TRAVAIL

Quand vous entrez à l'ESAT, un contrat d'accompagnement par le travail est mis en place. Ce contrat est très important : il représente un engagement entre vous, représentant légal si besoin, et l'établissement.

Il sert à bien définir :

- Vos droits,
- Vos devoirs,
- Et ceux de l'établissement.

Ce contrat est préparé dès votre admission, et il doit être signé dans le mois qui suit. Vous, et votre représentant légal si c'est le cas, êtes toujours invités à le lire, le comprendre et le signer, ainsi que ses éventuelles mises à jour (appelées « avenants »).

QUE CONTIENT CE CONTRAT ?

Le contrat respecte les règles fixées par la loi (Décret n° 2023-515 du 27 juin 2023). Il précise notamment :

- La durée du contrat : il est valable 1 an et peut être renouvelé, selon la décision de la CDAPH.
- Les objectifs de votre accompagnement.
- Les activités professionnelles.
- Les conditions d'accueil dans l'établissement.
- Les règles de rémunération, y compris en cas d'absence ou d'hospitalisation.
- Les conditions pour modifier, revoir ou arrêter le contrat.

Quand vous commencez à travailler à l'ESAT, vous effectuez une période d'essai de 6 mois. Avant la fin du 5e mois, l'équipe fait un bilan de votre intégration. Ce bilan est envoyé à la CDAPH pour décider de la suite.

Trois possibilités sont alors envisagées :

- Valider votre admission définitive,
- Prolonger la période d'essai une seule fois,
- Proposer une réorientation vers une structure plus adaptée si besoin.

Pendant toute cette période, vous êtes accompagné(e) et informé(e). L'équipe est là pour vous expliquer chaque étape, répondre à vos questions, et vous aider à comprendre vos droits et votre contrat.



VOTRE RÉMUNÉRATION À L'ESAT

Dès votre entrée à l'ESAT, même pendant votre période d'essai, vous percevez une rémunération garantie

■ COMMENT EST CALCULÉE CETTE RÉMUNÉRATION ?

Elle est composée de deux parties :

- Une part payée par l'ESAT, équivalente à 15 % du SMIC,
- Une aide versée par l'État (appelée aide au poste).

Si vous travaillez à temps partiel, le montant est calculé en fonction du temps de travail réel.

En cas de maladie ?

Si vous êtes en arrêt de travail prescrit par un médecin pour raisons de santé, votre rémunération est maintenue en totalité pendant la période où vous êtes indemnisé(e) par l'Assurance maladie.

Comment est-elle versée ?

La rémunération est versée chaque fin de mois, par virement bancaire, sur votre compte. Un bulletin de salaire est établi chaque mois et vous est transmis de manière sécurisée, via un coffre-fort numérique.

■ AIDES DE LA CAF POSSIBLES EN PLUS DE VOTRE RÉMUNÉRATION

- À partir de 20 ans, ou avant vos 20 ans si vous vivez en foyer ou en logement autonome, vous pouvez toucher une partie de l'AAH (Allocation aux Adultes Handicapés) en complément de votre rémunération.
- Selon vos ressources, vous pouvez aussi avoir droit à la prime d'activité, si vous faites une déclaration tous les trois mois.

■ AIDES DE L'ÉTABLISSEMENT

- Si vous prenez les transports en commun, l'ESAT peut vous rembourser une partie des frais, sur présentation de justificatifs.
- L'ESAT prend aussi en charge un % du coût de votre complémentaire santé (mutuelle), comme le prévoit la loi.

Si vous avez des questions sur votre rémunération ou les aides possibles, l'équipe est là pour vous informer et vous accompagner dans vos démarches.



Désignation DU RÉFÉRENT

LE RÔLE DE VOTRE RÉFÉRENT

À l'ESAT, un référent vous est attribué. C'est une personne-clé dans votre accompagnement.

Son rôle est de :

- Vous accompagnez tout au long de votre parcours,
- Veiller à ce que votre projet soit adapté à vos besoins,
- Garantir la cohérence des soutiens proposés.
- Votre référent est responsable de coordonner votre parcours.

Il s'assure aussi que vos droits soient respectés, et que les décisions vous concernant soient prises avec vous, dans le cadre de votre projet personnalisé d'accompagnement.

Le rôle du référent est prévu par la loi. Il est là pour vous aider à avancer dans votre parcours professionnel, social et personnel, en lien avec toute l'équipe de l'établissement.

VOS RELATIONS AVEC LE RÉFÉRENT

- **Vous accompagner pour exprimer vos besoins** : Votre référent vous soutient pour faire connaître vos attentes et besoins. Il peut utiliser des supports adaptés (pictogrammes, images) pour faciliter votre communication.
- **Construire ensemble votre projet de vie** : Avec vous et vos proches, votre référent réfléchit et élabore votre projet de vie en tenant compte de vos souhaits, compétences et besoins.
- **Coordonner votre projet personnalisé** : Votre référent suit et coordonne votre projet avec l'équipe professionnelle, en s'assurant que les objectifs sont respectés et adaptés selon votre évolution.
- **Être votre interlocuteur privilégié** : Il est la personne à qui vous pouvez vous adresser, ainsi que votre famille et les professionnels, pour clarifier vos attentes et le suivi de votre projet.
- **Suivre et évaluer votre accompagnement** : Votre référent organise régulièrement des bilans pour réévaluer et ajuster votre projet afin qu'il reste adapté et efficace.
- **Respecter vos droits et votre autonomie** : Il veille à ce que vos droits, votre dignité et votre autonomie soient toujours respectés, dans un cadre éthique, avec votre consentement éclairé et la confidentialité assurée.



LE RÔLE DU RÉFÉRENT DANS VOTRE ÉTABLISSEMENT

- **Faire le lien entre les équipes** : Votre référent assure la communication et la coordination entre tous les professionnels qui vous accompagnent, pour que leurs interventions soient cohérentes.
- **Impliquer votre famille et vos proches** : Il organise la participation de vos proches dans la construction de votre projet, tout en respectant votre autonomie.
- **Assurer le partenariat avec l'extérieur** : Votre référent communique avec les partenaires extérieurs et veille à ce que les échanges d'informations se fassent avec votre accord.
- **Garantir la continuité en cas de changement** : Si vous changez de service ou de professionnels, votre référent s'assure que votre projet personnalisé soit mis à jour et suivi sans rupture.

Conclusion : votre référent, un repère tout au long de votre parcours.

ET SI LE RÉFÉRENT CHANGE ?

Le référent est souvent votre moniteur d'atelier, celui qui vous accompagne dans votre travail au quotidien.

Mais il peut arriver que le référent change. Cela peut être décidé :

- Si votre projet professionnel change,
- Ou si l'équipe pense qu'un autre accompagnement serait plus adapté.

Ce changement se fait toujours en concertation (discussion) avec vous, l'équipe et la direction.

ÊTRE ACCOMPAGNÉ(E) PAR UN PARRAIN OU UNE MARRAINE À VOTRE ARRIVÉE

Quand vous arrivez à l'ESAT, un parrain ou une marraine peut vous être proposé(e) pour vous accompagner dans vos premiers pas. Ce parrain ou cette marraine est un collaborateur de l'ESAT (un de vos collègues) déjà en poste, volontaire et formé.

Il ou elle vous accompagne à :

- Découvrir votre nouvel environnement,
- Comprendre le fonctionnement de l'atelier,
- Repérer les règles de vie,
- Prendre confiance petit à petit.

En plus de votre référent éducateur, votre parrain ou marraine est là pour vous écouter, vous encourager, et partager son expérience. Ce soutien entre pairs permet :

- De créer un lien de confiance,
- De favoriser votre autonomie,
- De vous sentir accueilli(e) et bien intégré(e) dans l'équipe.



LA PERSONNE DE CONFIANCE



La loi vous donne le droit, si vous êtes majeur et accueilli à l'ESAT, de choisir une personne de confiance.

Cette personne pourra vous accompagner dans vos démarches et vous aider à prendre des décisions importantes. À votre arrivée à l'Institut des Parons, vous recevrez une notice d'information et un formulaire pour nommer ou révoquer votre personne de confiance. La personne de confiance peut aussi être la personne à prévenir en cas d'urgence.

MON DOSSIER INFORMATISÉ (DUI)

Lorsque vous êtes accueilli(e) à l'Institut des Parons, un dossier unique informatisé est créé pour vous. Ce dossier est un outil important qui suit votre parcours.

La gestion de votre dossier repose sur trois principes essentiels :

- Le respect de vos droits, notamment votre vie privée et votre droit d'accéder aux informations qui y sont inscrites.
- Le partage des informations utiles entre les professionnels qui vous accompagnent, tout en respectant le secret professionnel.
- Une volonté constante d'améliorer la qualité des services qui vous sont proposés.

Ces trois engagements permettent de garantir que vous recevez un accompagnement de qualité, adapté à vos besoins.



■ IMAGO : LE DOSSIER UNIQUE INFORMATISÉ DE L'ESAT

Imago est un logiciel accessible sur ordinateur via internet ou sur son smartphone. Chaque professionnel de l'ESAT se connecte avec un identifiant et un mot de passe personnels. L'accès aux informations est strictement contrôlé selon le rôle de chacun (administratif, médical, éducatif, etc.).

Chaque professionnel participe à la mise à jour des données en :

- Ajoutant ses observations,
- Suivant les objectifs de votre projet personnalisé
- Consultant chaque jour les alertes liées à son service.
- Etant au cœur de votre projet personnalisé

Imago est donc un espace de partage entre les équipes. Cela permet de mieux coordonner les actions pour vous accompagner au mieux.

Enfin, Imago est également disponible pour vous et votre famille si vous souhaitez leur en donner l'accès. Il vous permet :

- D'accéder à certaines informations, notamment votre planning, et l'ensemble de vos données personnelles.
- D'accéder à votre espace à tout moment grâce à un identifiant et un mot de passe personnels qui me seront transmis.

Cela favorise la transparence et permet à votre famille d'être impliquée dans votre accompagnement.



SCAN CE QR CODE

RETRouvez
LE DOSSIER
complet





DU

Dossier administratif



Suivi quotidien



Portail usager



Projet personnalisé



Dossier médical





LE CARNET de parcours ET DE COMPÉTENCES

Le carnet de parcours et de compétences est un outil prévu par la loi qui concerne tous les ESAT.

Il sert à rassembler toutes les informations sur votre évolution professionnelle et les compétences que vous développez pendant votre parcours.



Cet outil a plusieurs objectifs :

- Suivre votre parcours professionnel au fil du temps.
- Mettre en valeur vos compétences et savoir-faire acquis.
- Faciliter la communication entre vous, votre référent, votre famille et l'équipe.
- Accompagner les changements et les évolutions dans votre travail.

Ce carnet permet de vous offrir un accompagnement personnalisé et un suivi adapté. Il aide à valoriser ce que vous savez faire, à améliorer votre parcours professionnel, et à mieux vous insérer dans le monde du travail.

Le carnet de parcours de compétences sera bientôt intégré par notre éditeur de logiciel DUI.

En attendant, à l'ESAT des Parons, nous continuerons à évaluer et développer vos compétences, et à suivre votre évolution professionnelle. Pour cela, nous utilisons des grilles d'entretien et d'évaluation.

Ces outils permettent de construire ensemble votre projet personnalisé d'accompagnement.



QUE SE PASSE-T-IL après votre ADMISSION ?

L'ACCOMPAGNEMENT

Un accompagnement personnalisé est mis en place pour répondre à vos besoins.

Ce parcours structuré repose sur plusieurs étapes essentielles, garantissant un suivi adapté et évolutif en fonction de votre situation.

De 0 à 12 mois		A partir de 12 mois	
Bilan d'entrée	Projet personnalisé d'accompagnement	Déclinaison du projet personnalisé	Evaluation des objectifs de travail
<p>Lors de ces six premiers mois, l'équipe pluridisciplinaire fait connaissance avec vous et vous observe dans votre nouvel environnement afin de réaliser un premier bilan et de proposer des objectifs de travail. Si nécessaire, c'est également pendant cette période d'observation qu'une demande de renouvellement de période d'essai peut être faite auprès de la MDPH.</p>	<p>Un entretien professionnel, mené par votre référent, vous permettra d'évaluer vos compétences et d'exprimer vos attentes.</p> <p>Une réunion de co-construction vous sera ensuite proposée, au cours de laquelle vous pourrez inviter une personne de votre entourage, afin de définir les objectifs de travail pour l'année à venir.</p>	<p>Le projet personnalisé sera décliné en prestations, sous forme d'objectifs opérationnels. Ces prestations seront suivies via le logiciel Imago.</p>	<p>Une évaluation des objectifs mis en œuvre déterminera la continuité ou la modification des prestations proposées et conduira à la formalisation du projet personnalisé d'accompagnement suivant.</p>



LE PROJET PERSONNALISÉ D'ACCOMPAGNEMENT (PPA)

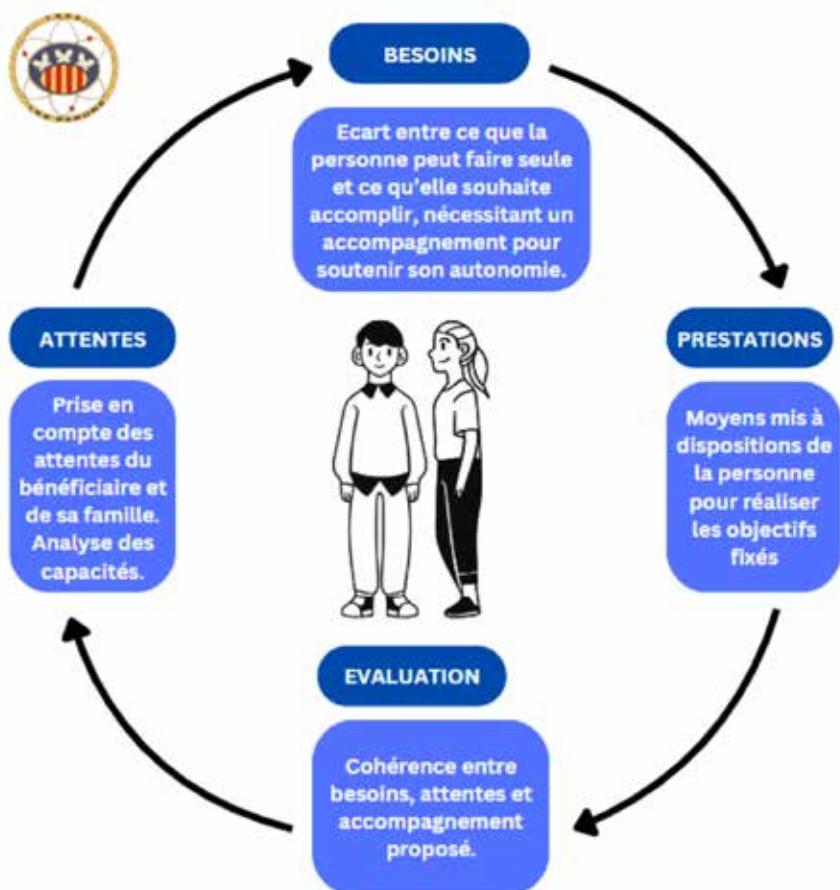
■ QU'EST-CE QUE LE PPA ?

Le Projet Personnalisé d'Accompagnement, ou PPA, est un document qui décrit votre projet personnel et professionnel, c'est-à-dire ce que vous souhaitez apprendre, améliorer ou construire pour votre avenir. Ce projet est élaboré en co-construction avec vous, votre famille si vous le souhaitez, votre référent et les professionnels de l'établissement.

Le PPA précise :

- Ce que vous souhaitez développer, c'est-à-dire vos attentes
- Ce que l'équipe préconise pour vous, c'est-à-dire le bilan d'évaluation
- Ce qui est mis en place pour vous aider à progresser, c'est-à-dire les objectifs de travail
- Les outils ou les ressources dont nous avons besoin, pour vous aider à mettre en place les objectifs définis, c'est-à-dire les moyens

Un calendrier est défini pour organiser les étapes de votre accompagnement dans le temps. Une évaluation régulière est également prévue pour faire le point sur vos avancées, ajuster le projet si nécessaire.





■ LA PRÉPARATION DU PROJET PERSONNALISÉ :

Votre projet personnalisé d'accompagnement est construit avec vous, votre famille ou votre représentant légal si vous le souhaitez, et toute l'équipe pluridisciplinaire qui vous accompagne.





Ce projet est fait sur mesure, en tenant compte de ce que vous attendez et de vos besoins. Chaque personne est unique, c'est pourquoi cette démarche est très importante.

L'équipe de professionnels partage ses compétences et ses observations pour bien comprendre votre situation et vous proposer un accompagnement adapté.

Voici comment cela se déroule :

■ L'entretien annuel

Chaque année, vous avez un rendez-vous avec votre référent professionnel. Cet entretien vous permet de parler de votre vie, de vos besoins et de vos attentes, dans un cadre confidentiel. C'est aussi l'occasion d'exprimer ce que vous souhaitez pour votre avenir professionnel.

■ L'évaluation professionnelle

En même temps, votre référent fait un bilan de vos compétences et de vos activités professionnelles. Il s'appuie sur ses observations, celles des autres membres de l'équipe, et sur votre évolution au quotidien.

■ La réunion de co-construction

Une fois le bilan réalisé, une réunion est organisée avec vous, une personne que vous souhaitez inviter, et l'équipe pluridisciplinaire. Ensemble, vous faites le point sur l'année passée, discutez de vos progrès et de vos envies, et fixez les objectifs pour l'année suivante. On définit aussi les aides et les prestations nécessaires, en interne ou avec des partenaires extérieurs.

■ La mise en œuvre et le suivi

Tout au long de l'année, les professionnels vous accompagnent dans la réalisation de votre projet. Ils notent leurs observations dans IMAGO pour suivre vos progrès. À mi-parcours (au bout de 6 mois), un point est fait avec vous pour voir où vous en êtes, ajuster les objectifs si besoin.

Au bout de 12 mois, un nouvel entretien annuel permet d'évaluer les résultats et de préparer la suite.



PRÉSENTATION des activités DE PRODUCTION

LES DIFFÉRENTES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES DE L'ESAT DES PARONS

Les activités que nous vous proposons se déroulent dans des ateliers professionnels. Elles sont conçues pour s'adapter à vos capacités et pour vous aider à développer vos compétences.

Ces ateliers favorisent aussi les échanges avec le monde extérieur, afin que vous puissiez créer des liens et vivre des expériences variées.

L'ESAT s'engage à vous offrir un cadre de travail dynamique, structurant et sécurisé. C'est un lieu où vous pouvez trouver votre place, vous sentir reconnu(e) et progresser selon vos capacités et les étapes de votre parcours.

L'E.S.A.T. des Parons regroupe 4 sections professionnelles :

- Section Espaces verts
- Section Conditionnement
- Section Entretien des locaux
- Section Blanchisserie





SECTION espaces verts



UN TRAVAIL HORS LES MURS

Lorsque vous intervenez à l'extérieur de l'ESAT, vous êtes confrontés aux réalités d'une activité professionnelle «hors les murs». Cela vous permet d'expérimenter :

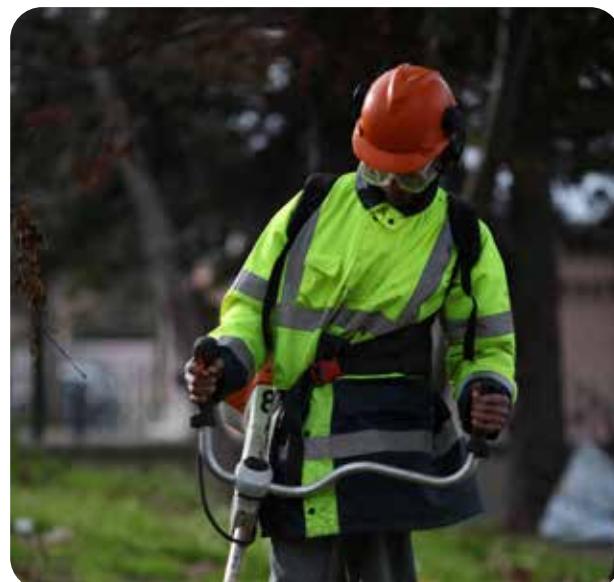
- Des interactions sociales variées,
- Une posture professionnelle adaptée à l'environnement extérieur,

C'est une manière concrète de renforcer votre autonomie, votre confiance en vous, et d'élargir vos compétences, tout en restant accompagné.

DES MISSIONS EN AUTONOMIE, AU SEIN DE L'ÉTABLISSEMENT

Dans le cadre de votre projet personnalisé et de votre parcours professionnel au sein de l'ESAT, il vous est possible de progresser vers une plus grande autonomie. L'ESAT peut vous proposer de travailler de manière autonome sur un chantier situé à l'intérieur de l'institut. Ce parcours évolutif peut même vous conduire, si vous le souhaitez et en fonction de vos compétences, à devenir coordinateur ou coordinatrice de ce chantier, en prenant en charge l'organisation, la gestion de l'équipe.





Retrouvez sur internet le témoignage de Yazid sur son parcours à l'ESAT





UN ACCOMPAGNEMENT STRUCTURÉ ET SÉCURISANT

Vous êtes accompagnés par un moniteur référent, qui vous soutient à chaque étape :

- Il prépare les équipes et vous transmet les consignes,
- Il veille à la bonne organisation et à la sécurité des chantiers,
- Il propose des supports pédagogiques adaptés,
- Il assure un suivi régulier, avec des temps d'évaluation, d'autoévaluation, et des moments d'échanges pour que chacun puisse progresser.

UN APPRENTISSAGE TECHNIQUE ET SÉCURISÉ

Les tâches confiées demandent parfois une bonne maîtrise des outils et des machines. Vous êtes donc formés à les utiliser en toute sécurité. Vous apprenez à :

- Porter et entretenir votre équipement de protection individuelle EPI (gilet, lunettes, casque, gants),
- Gérer et prendre soin des outils mis à votre disposition,
- Adopter les bons gestes et postures pour éviter la fatigue ou les blessures.

UNE ACTIVITÉ VALORISANT ET EXIGEANTE

Ces chantiers, bien que physiques et parfois difficiles, sont porteurs de sens. Vous contribuez directement à la réalisation des contrats passés avec nos clients, en produisant un travail de qualité dont le résultat est immédiatement visible. Ce métier demande rigueur, persévérance et engagement, et chaque effort accompli est précieux et reconnu.

Chaque intervention est une occasion pour vous de :

- Développer vos compétences techniques dans un cadre professionnel exigeant,
- Renforcer votre autonomie tout en respectant les règles de sécurité,
- Travailler en équipe avec vos collègues



EXEMPLE DE FICHE DE POSTE D'UN COLLABORATEUR D'ESAT EN ESPACES VERTS :

■ FICHE DE POSTE – OUVRIER(ÈRE) D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS

- Horaires de travail
- Période hiver : 8h35 – 12h30 / 13h30 – 16h35
- Période été : 7h15 – 14h15



CONTEXTE DE TRAVAIL :

Les collaborateurs de l'ESAT sont répartis sur 5 équipes de 5 ouvriers minimum.

Chaque équipe est encadrée par un moniteur d'atelier qui assure l'organisation, la sécurité et le suivi des chantiers.

MISSION PRINCIPALE :

Au sein d'une équipe, vous entretez parcs, jardins, voiries et espaces verts publics ou privés, dans le respect des règles de sécurité et de la réglementation environnementale.

OBJECTIFS DU POSTE :

- Répondre aux besoins et attentes des clients (entreprises privées, établissements publics, particuliers)
- Réaliser un travail de qualité et adapté au lieu d'intervention
- Développer vos compétences professionnelles
- Travailler en sécurité et dans le respect des consignes
- Gagner en autonomie et en responsabilité



ACTIVITÉS PRINCIPALES

Tonte et finitions/ Débroussaillage/Taille de haies et petit élagage/ Désherbage manuel/Nettoyage des surfaces par soufflage/Ramassage et tri des déchets végétaux/ Entretien des outils et rangement/Suivi des consignes données par le moniteur d'atelier

SAVOIR-FAIRE ET SAVOIR-ÊTRE :

Pour bien exercer ce métier, vous devez :

- Avoir une bonne condition physique (travail en extérieur, postures contraignantes, port de charges)
- Travailler en extérieur quelle que soit la météo, selon les préconisations de l'ARS
- Supporter un environnement bruyant et changeant
- Savoir vous adapter aux changements de chantier, de rythme et de conditions
- Savoir adapter votre comportement à l'environnement de travail
- Respecter les consignes d'hygiène et de sécurité
- Porter les équipements de protection individuelle (casque, lunettes, gants, chaussures de sécurité, gilet, casque antibruit)
- Travailler en équipe avec respect, ponctualité et entraide

ENVIRONNEMENT DU POSTE DE TRAVAIL

Travail : individuel et collectif

Posture : en mouvement, parfois accroupie ou courbée

Poste présentant certains risques, notamment :

- Blessures (coupures, brûlures, chutes...)
- Projections
- Fatigabilité
- Utilisation de produits (essence)
- Conduite de machines bruyantes
- Port de charges

Outilage utilisé :

- Tondeuse
- Débroussailleuse
- Souffleur
- Taille-haie
- Sécateurs
- Autres outils manuels et mécaniques





SECTION

conditionnement

Dans cette activité professionnelle vous exercez principalement des tâches liées au conditionnement de produits. Dans ce cadre, un accompagnement personnalisé vous est proposé, avec des activités diversifiées favorisant votre montée en compétences.

Les postes proposés sont variés et permettent à chacun de trouver sa place :

- Conditionnement manuel ou avec petit outillage,
- Réception et préparation des commandes,
- Gestion de la zone de stockage,
- Poste de chauffeur-livreur (pour celles et ceux disposant du permis de conduire).

Dans cet atelier, vous participez à toutes les étapes du traitement des marchandises

- Réception, vérification et rangement des produits bruts,
- Préparation selon les consignes clients (étiquetage, ensachage, lotage, mise en cartons),
- Palettisation, stockage et livraison des produits.

Les marchandises sont variées (produits alimentaires, d'hygiène, objets promotionnels...), ce qui rend le travail intéressant et formateur.

Pour préserver votre attention, stimuler votre motivation, favoriser la coopération entre collègues, maintenir un rythme de travail régulier et limiter la fatigue liée aux gestes répétitifs, une rotation régulière des postes et des tâches est mise en place.

UNE MONTÉE EN COMPÉTENCES DANS UN CADRE STRUCTURANT

Créé en 2012, cet atelier a été initialement pensé pour répondre à des besoins spécifiques, notamment en cas de fatigabilité. Il a pour objectif principal de vous permettre de maintenir durablement votre emploi, dans un cadre de travail adapté, structuré et sécurisé.

Cet atelier s'inscrit pleinement dans la dynamique de l'ESAT, en soutenant les parcours professionnels qui peuvent aller, pour certains, jusqu'à une insertion en milieu ordinaire.

Il vous offre l'opportunité de participer à une production concrète et professionnelle, tout en développant ou consolidant vos compétences dans différents métiers : opérateur de production, gestionnaire de stocks, préparateur de commandes, ou encore livreur.



EXEMPLE DE FICHE DE POSTE D'UN COLLABORATEUR D'ESAT OPÉRATEUR(TRICE) DE CONDITIONNEMENT

FICHE DE POSTE

- Horaires de travail
- Du lundi au vendredi : 8h35 – 12h30 / 13h30 – 16h35



CONTEXTE DE TRAVAIL :

Encadré par deux moniteurs d'atelier, cet espace de production vous accueille dans un environnement calme, tempéré et aménagé avec des postes assis

MISSION PRINCIPALE :

Vous réalisez des opérations manuelles de tri, montage, assemblage et conditionnement de produits ou pièces, en suivant une fiche de fabrication. Vous travaillez seul(e) ou en équipe, en respectant les consignes, les règles de sécurité et d'hygiène ainsi que les objectifs de production (qualité, délais, satisfaction client).

OBJECTIFS DU POSTE :

- Assurer une production de conditionnement conforme et de qualité
- Répondre aux attentes des clients (entreprises privées et établissements publics)
- Respecter les délais, les consignes et les règles de sécurité
- Réaliser les montages à la main ou avec des petits outils



ACTIVITÉS PRINCIPALES

- Réception et vérification des marchandises
- Pliage et agencement des emballages
- Ensachage, pesée et approvisionnement
- Fermeture, finition et mise en carton
- Palettisation et préparation des commandes pour livraison
- Livraison (pour les personnes habilitées)

SAVOIR-FAIRE ET SAVOIR-ÊTRE :

- Bonne dextérité manuelle
- Rigueur, précision et sens de l'organisation
- Capacité à travailler dans un environnement parfois bruyant, avec poussières ou odeurs
- Respect strict des règles d'hygiène et de sécurité
- Port du matériel de protection individuelle (EPI) : blouse, charlotte, gants, masque, lunettes, chaussures de sécurité
- Aptitude au travail en équipe et capacité de concentration

ENVIRONNEMENT DU POSTE DE TRAVAIL

- Travail individuel et collectif
- Posture : statique, assis ou debout
- Poste présentant certains risques, notamment :
- Manutention de charges
 - Fatigabilité
 - Stress
 - Bruit
 - Risques de blessures (brûlures, coupures, chutes de cartons...)

Outilage utilisé :

- Outilage manuel
- Balance
- Loteuse
- Soudeuse
- Etiqueteuse
- Banderoleuse
- Transpalette manuel ou électrique



EXEMPLE DE FICHE DE POSTE D'UN COLLABORATEUR D'ESAT CHAUFFEUR-LIVREUR

FICHE DE POSTE

- Horaires de travail
- du lundi au vendredi, selon les tournées définies et la planification des livraisons



CONTEXTE DE TRAVAIL :

Poste rattaché aux sections conditionnement et blanchisserie

- Respecter les règles de sécurité routière et de manutention
- Adopter une posture professionnelle avec les clients

MISSION PRINCIPALE :

Vous assurez le transport et la livraison de marchandises (produits finis, linge propre, commandes clients) dans le respect des consignes de sécurité, du code de la route, des délais.

Vous contribuez à une bonne image de l'ESAT auprès de ses partenaires extérieurs.

ACTIVITÉS PRINCIPALES

OBJECTIFS DU POSTE :

- Réaliser des tournées de livraison et/ou de collecte en toute sécurité
- Veiller à la qualité du service rendu et au respect des horaires
- Maintenir le véhicule propre, en bon état, et signaler les dysfonctionnements

- Préparation des marchandises à livrer (chargement, vérification des colis)
- Livraison chez les clients (entreprises, particuliers, structures partenaires)
- Récupération éventuelle de produits ou linge sale à rapporter à l'ESAT
- Remise des bons de livraison et signatures des documents
- Communication avec l'équipe encadrante en cas de retard ou incident
- Nettoyage régulier du véhicule et contrôle visuel (éléments de sécurité, niveau carburant, pneus, état de la carrosserie...)



SAVOIR-FAIRE ET SAVOIR-ÊTRE :

- Conduire un véhicule léger ou utilitaire (selon le permis détenu)
- Manutentionner des charges dans le respect des gestes et postures
- Lire un bon de livraison, un plan ou utiliser un GPS
- Gérer les priorités en fonction des urgences
- Ponctualité et sens des responsabilités
- Courtoisie et discréetion chez les clients
- Organisation et autonomie
- Capacité à gérer les imprévus sur la route
- Respect des règles de sécurité

ENVIRONNEMENT DU POSTE DE TRAVAIL

Travail en autonomie, sous la responsabilité d'un moniteur d'atelier

Contacts fréquents avec les clients

Posture de travail

Alternance entre conduite et port de charges (colis, sacs, bacs...)

Poste présentant certains risques, notamment :

- Risques routiers (circulation, météo)
- Troubles liés à la manutention
- Fatigue liée à la conduite ou à la répétition des trajets

MOYENS ET OUTILS

- Véhicule léger ou utilitaire (fourgon)
- Diable, transpalette manuel et électrique
- Bons de livraison
- Équipements de protection individuelle EPI : gilet jaune, gants, chaussures de sécurité

PRÉ-REQUIS

- Être en capacité de conduire avec un permis B valide
- Connaissance des règles de sécurité routière
- Bonne condition physique (manutention légère à moyenne)

Retrouvez l'interview de Sébastien en vidéo sur internet :





SECTION

entretien des locaux



Depuis 2010, la section entretien des locaux propose une activité autour de prestations de nettoyage sur le site de l’Institut, notamment à l’EANM Léon Martin et à l’ESAT. Encadrée par une monitrice d’atelier, elle vous permet d’apprendre et de mettre en pratique les gestes professionnels liés à l’hygiène des espaces collectifs et privés.

Vous y réalisez des interventions planifiées, seul(e) ou en équipe, dans des lieux occupés par d’autres usagers ou professionnels. Vous contribuez directement à la qualité de vie de tous, tout en développant vos compétences et votre autonomie.

UNE MISSION CONCRÈTE TECHNIQUE ET UTILE

Dans cette section, vous participez à toutes les étapes du nettoyage et de l’entretien des locaux :

- Entretien manuel et mécanisé des sols (balayage, lavage, aspiration),
- Nettoyage du mobilier, des vitres et des équipements,
- Désinfection des sanitaires et des espaces collectifs,
- Évacuation des déchets,
- Lavage de la vaisselle dans certains lieux (plonge),
- Utilisation de produits professionnels et de machines spécifiques (monobrosse, aspirateur).

Selon les lieux d’intervention et les missions confiées, vous êtes amené(e) à travailler de manière autonome ou accompagné(e). Vous apprenez à suivre un planning précis, à manipuler le matériel de façon sécurisée, et à respecter les normes d’hygiène en vigueur.



Ce travail s'inscrit pleinement dans la fiche métier «agent de propreté et d'entretien des locaux». Il vous permet de développer à la fois des compétences techniques et des qualités personnelles ;

Cette section vous permet aussi d'apprendre à travailler en équipe et à adopter une posture professionnelle :

- Respect des consignes, des horaires et du cadre de travail,
- Discrétion dans les lieux de vie ou de travail,
- Respect du matériel et des personnes présentes,
- Entraide et coopération entre collègues,
- Capacité à faire face aux imprévus.





EXEMPLE DE FICHE DE POSTE

D'UN COLLABORATEUR D'ESAT AGENT DE PROPRETÉ ET D'ENTRETIEN DES LOCAUX

■ FICHE DE POSTE

- Horaires de travail
- du lundi au vendredi : 8h35 – 12h30 / 13h30 – 16h35



CONTEXTE DE TRAVAIL :

Encadrée à mi-temps par une monitrice d'atelier

MISSION PRINCIPALE :

Vous réalisez des opérations de nettoyage, d'entretien et de désinfection des locaux dans

le respect des normes d'hygiène et de sécurité. Vous contribuez activement à la propreté des espaces de vie et de travail, pour le confort de tous. Vous travaillez selon un planning établi, seul(e) ou en binôme, et vous manipulez du matériel professionnel.



OBJECTIFS DU POSTE :

- Maintenir la propreté des locaux dans le respect des normes en vigueur
- Appliquer les règles d'hygiène et de sécurité (EPI, produits, signalétique)
- Respecter les consignes de travail et organiser votre poste
- Développer votre autonomie et votre capacité à travailler en équipe
- Contribuer au bien-être des usagers et au bon fonctionnement du site

ACTIVITÉS PRINCIPALES

- Nettoyage manuel des sols (balai, serpillière)
- Nettoyage mécanisé des sols (aspirateur, monobrosse)
- Entretien du mobilier, des équipements et des vitres
- Nettoyage et désinfection des sanitaires
- Lavage de la vaisselle dans certains lieux (plonge)
- Évacuation des déchets (tri, remplacement des sacs)
- Manipulation et rangement des produits d'entretien
- Entretien du matériel et du poste de travail

SAVOIR-FAIRE ET SAVOIR-ÊTRE :

- Être organisé(e), rigoureux(se) et respectueux(se) des consignes
- Savoir utiliser les produits d'entretien en toute sécurité
- Avoir une bonne résistance physique (activité en mouvement)
- Être discret(e) dans les lieux de vie et respecter la confidentialité
- Aimer le travail bien fait et le travail en équipe
- Être ponctuel(le), courtois(e) et capable de signaler un incident

ENVIRONNEMENT DU POSTE DE TRAVAIL

Situation du poste : individuel ou collectif selon les missions

Posture de travail : debout et en mouvement

Poste présentant certains risques, notamment :

- Manipulation de produits chimiques (désinfectants, détergents)
- Utilisation de machines électriques (aspirateur, monobrosse)
- Sols glissants / chutes
- Fatigabilité liée aux gestes répétitifs
- Travail dans des lieux occupés (bruit, présence d'autres personnes)

OUTILLAGE UTILISÉ :

- Balais, raclettes, chiffons, seaux
- Aspirateur, monobrosse
- Chariots
- Produits d'entretien spécifiques
- Équipements de protection individuelle : blouse, gants, chaussures de sécurité



SECTION blanchisserie



De l'atelier repassage-petite couture à la section blanchisserie : une activité en pleine évolution

Depuis septembre 2021, l'atelier repassage et petite couture s'est transformé en une véritable section blanchisserie, en réponse au développement de l'activité et à la montée en compétences des collaborateurs. Cette évolution a permis de structurer un espace de travail professionnalisant, désormais ouvert au public extérieur.

Aujourd'hui, l'atelier traite à la fois le linge des enfants internes de l'IME – une mission régulière et essentielle – et le linge confié par des clients extérieurs, qu'ils soient particuliers ou entreprises. Selon les demandes, cela peut concerner un traitement complet (lavage, séchage, repassage) ou uniquement le repassage.



Vous y êtes accueilli(e) tout au long de la journée, sous la responsabilité de deux moniteurs d'atelier. Grâce à cette organisation, vous pouvez expérimenter une activité variée et accessible, en lien direct avec des clients. Vous apprenez ainsi à adopter une posture professionnelle adaptée, tout en développant votre autonomie et vos compétences.

Dans cette section, vous participez à toutes les étapes du traitement du linge :

- Réception, tri et enregistrement du linge,
- Suivi et traçabilité des commandes (notamment via une fiche client ou un système de marquage),
- Lavage, séchage, repassage de vêtements ou de linge de maison (draps, serviettes, torchons, pantalons, chemises, etc.),
- Petite couture (ourlets, retouches simples, couture de base),
- Accueil des clients,
- Préparation des bons de livraison pour permettre la facturation des prestations,
- Pour les personnes ayant leur permis automobile : livraison du linge en tant que chauffeur-livreur.

UN CADRE SÉCURISÉ POUR APPRENDRE À TRAVAILLER ENSEMBLE

L'activité est encadrée par des règles précises d'hygiène et de sécurité (normes RABC).

Vous êtes formé(e) au port des équipements de protection individuelle (blouse, gants, chaussures de sécurité...) et à la vigilance dans l'usage des machines.

Enfin, cette section vous permet d'acquérir les codes du travail en équipe :

- Respect des consignes et des horaires,
- Politesse et courtoisie avec les clients,
- Respect de la confidentialité,
- Gestion des imprévus et entraide entre collègues.



EXEMPLE DE FICHE DE POSTE

D'UN COLLABORATEUR D'ESAT - OPÉRATEUR EN BLANCHISSEURIE

■ FICHE DE POSTE

- Horaires de travail
 - du lundi au vendredi : 8h35 – 12h30 / 13h30 – 16h35



CONTEXTE DE TRAVAIL :

Encadrée par un moniteur d'atelier et un agent de production en blanchisserie

MISSION PRINCIPALE :

Vous assurez le traitement complet ou partiel du linge (lavage, séchage, repassage, pliage), confié par l'IME ou par des clients extérieurs (particuliers, entreprises).

Vous appliquez les consignes données, en respectant les règles d'hygiène, de sécurité et de confidentialité, et en veillant à la qualité du service rendu.

OBJECTIFS DU POSTE :

- Traiter le linge selon les standards d'hygiène et de qualité
- Appliquer les protocoles de sécurité et d'entretien du matériel
- Accueillir et renseigner les clients avec courtoisie
- Développer votre autonomie dans les gestes professionnels
- Travailler en équipe et respecter les consignes



ACTIVITÉS PRINCIPALES

- Réception, tri et étiquetage du linge
- Traçabilité du suivi du linge
- Chargement et déchargement des machines à laver et sèche-linge
- Repassage manuel ou à l'aide de matériel semi-industriel
- Pliage, rangement et mise en sacs
- Petites réparations de couture (ourlet, bouton, retouche simple)
- Entretien et nettoyage du poste de travail
- Livraison (si vous êtes habilité)

SAVOIR-FAIRE ET SAVOIR-ÊTRE :

Pour bien travailler sur ce poste, vous devez :

- Être rigoureux(se), propre et soigneux(se)
- Avoir une bonne coordination et de la dextérité manuelle
- Respecter les règles d'hygiène, de sécurité et de confidentialité
- Être poli(e), ponctuel(le) et savoir accueillir un client
- Suivre les consignes de travail et signaler toute difficulté
- Aimer le travail en équipe

ENVIRONNEMENT DU POSTE DE TRAVAIL

Situation du poste : individuel et collectif

Posture de travail : debout prolongée, parfois assis

Poste présentant certains risques, notamment :

- Manutention de charges (sacs de linge)
- Risque de brûlure (matériel chaud)
- Fatigabilité (station debout, gestes répétitifs)
- Bruit et chaleur ambiante
- Stress lié à l'activité de production

OUTILLAGE UTILISÉ :

- Machines à laver, sèche-linge
- Tables à repasser, centrales vapeur
- Matériel de couture
- Logiciel ou fiche de suivi (selon autonomie)





ACCOMPAGNER

chacun vers son avenir

PROFESSIONNEL

Tout au long de votre parcours à l'ESAT, nous mettons en place plusieurs moyens pour vous accompagner vers votre avenir professionnel. Ces moyens vous aident à progresser, à acquérir de nouvelles compétences, à renforcer votre confiance en vous, et à construire un projet professionnel adapté à vos envies et capacités.

Dans les pages qui suivent, nous vous présentons les différents axes de cet accompagnement : les activités pour développer vos savoir-faire, les temps dédiés à l'apprentissage, la valorisation de votre expérience, ainsi que l'accompagnement personnalisé pour préparer votre futur professionnel.

LES ACTIVITÉS DE SOUTIEN : LES TEMPS POUR APPRENDRE AUTREMENT

Dans le cadre de votre accompagnement à l'ESAT, nous vous proposons en plus de votre activité de travail, des activités de soutien à caractère professionnel et socio-professionnel. Ces activités ont pour but de vous aider à vous épanouir dans votre travail, à renforcer vos compétences professionnelles et à développer des savoir-faire utiles dans différents postes ou situations de travail.

LES E.P.I. DE BASE		

Le casque anti-bruit protège les oreilles en réduisant le bruit.

Le gilet de sécurité permet d'être visible. On l'appelle aussi **chasuble**.

Les gants de travail protègent les mains De la saleté et des petites coupures.

Le pantalon de travail protège les jambes des petites coupures.

Les chaussures de sécurité protègent les pieds des chocs et des coupures.



■ ACTIVITÉS DE SOUTIEN PROFESSIONNEL

Vous pouvez bénéficier, pendant votre temps de travail, de temps d'apprentissage en dehors de la production.

Les axes de travail sont définis avec vous, lors de votre projet personnalisé d'accompagnement et organisés par vos moniteurs. Ainsi vous pouvez développer des compétences en lien avec votre métier, sans la pression des résultats imposés par les contrats clients.

Ces activités sont là pour vous faire progresser à votre rythme. Elles vous préparent à intégrer, progressivement, une activité de production, d'abord avec un accompagnement de proximité, puis de manière de plus en plus autonome.

L'objectif est de vous donner toutes les chances de réussir dans un travail qui vous correspond et de vous sentir bien dans ce que vous faites, chaque jour.



■ ACTIVITÉS DE SOUTIEN SOCIO-PROFESSIONNEL

À l'ESAT, vous avez la possibilité de participer à 10 séances par an d'activités de soutien socio-professionnel.

Ces activités sont là pour vous aider à développer des compétences personnelles utiles dans votre travail.

Par exemple, elles peuvent vous permettre de renforcer :

- Votre esprit d'équipe,
- Votre capacité à tenir dans la durée (endurance),
- Votre gestion des émotions,
- Ou encore votre confiance en vous.



Les activités sont choisies spécialement pour travailler ces points.

Les thèmes peuvent aussi évoluer, selon :

- Les besoins de l'ensemble des collaborateurs,
- L'organisation du service,
- Les compétences disponibles parmi les professionnels qui vous accompagnent.

Vous êtes libre de choisir si vous souhaitez participer ou non. Si vous le souhaitez, vous pourrez dire quelles activités vous intéressent, pour que le planning tienne compte à la fois de vos envies et du bon fonctionnement de la production.

Voici quelques exemples d'activités qui peuvent être proposées :

multisport, théâtre, musique, yoga et bien d'autres encore.





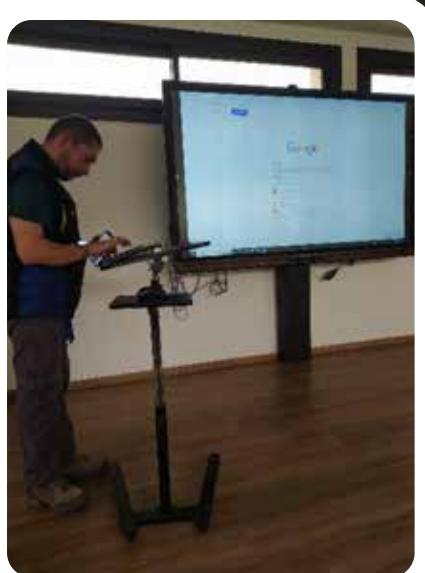
■ LA FORMATION PROFESSIONNELLE : UN MOYEN D'ÉVOLUER

La formation professionnelle n'est pas seulement une obligation légale : c'est avant tout un outil essentiel pour vous aider à évoluer,

Elle vous permet de :

- Acquérir de nouvelles compétences,
- Valoriser ce que vous savez déjà faire,
- Progresser dans votre parcours professionnel,
- Accéder à la Reconnaissance des Acquis de l'Expérience (RAE).

Chaque année, un plan de formation collectif, est préparé en tenant compte de vos besoins et de vos souhaits. Nous veillons à ce que les formations soient accessibles, variées (savoirs de base, gestes professionnels, savoir-être, prévention...) et adaptées à votre parcours.





COMMENT VOS BESOINS DE FORMATION SONT-ILS PRIS EN COMPTE ?

- Lors de l'élaboration de votre projet personnalisé, vous êtes invité à exprimer vos envies et besoins de formation.
- Vous pouvez aussi faire des demandes de formation à tout moment, selon vos envies ou l'évolution de votre travail.
- Le Conseil de la Vie Sociale (CVS) évoque aussi des besoins collectifs, comme la sécurité, la communication, les droits, la vie affective.
- Enfin, les professionnels peuvent repérer certains besoins à partir de leur observation, et proposer des formations adaptées : sécurité au travail, sécurité sur les réseaux sociaux, alimentation, gestion des émotions...

Toutes ces demandes sont ensuite étudiées par l'équipe de l'ESAT. Une analyse est faite (selon les thèmes, le nombre de personnes concernées, l'organisation du travail ou encore l'évolution des besoins et des budgets alloués à la formation). Cela permet de créer un plan de développement des compétences, en lien avec le service des ressources humaines et l'organisme qui finance les formations (OPCO Santé).

Une fois ce plan établi, un tri est réalisé pour savoir si la formation peut être financée par :

- Le budget collectif de l'ESAT (pour les formations en groupe),
- Ou par le biais de votre CPF (Compte Personnel de Formation), pour les formations individuelles.

QU'EST-CE QUE LE COMPTE PERSONNEL DE FORMATION (CPF) ?

Depuis le 1er janvier 2017, vous avez droit au Compte Personnel de Formation, tout comme les salariés du secteur privé.

- Chaque année, si vous travaillez au moins à mi-temps à l'ESAT, vous cumulez des droits pour vous former. Ce droit correspond à des heures de formation transformées en euros
- Vous devez choisir une formation certifiante (comme un diplôme, un certificat ou un permis) et la financer avec votre CPF.
- Vous pouvez consulter et gérer votre compte CPF en vous rendant sur le site officiel : www.moncompteformation.gouv.fr.
- Si vous le souhaitez, nous pouvons vous accompagner pour comprendre ce droit et l'utiliser dans votre projet professionnel.



■ LA RECONNAISSANCE DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE (RAE) VALORISER VOS COMPÉTENCES AU QUOTIDIEN



Dans notre ESAT et IME, nous sommes engagés pour reconnaître et valoriser les compétences que vous développez chaque jour dans votre travail. C'est pourquoi nous participons au dispositif Différent et Compétent Réseau – PACA et Corse, qui propose une démarche appelée Reconnaissance des Acquis de l'Expérience (RAE).

La RAE part d'une conviction simple : votre expérience est une vraie source d'apprentissage. Même si vous ne nommez pas toujours ce que vous savez faire, vos compétences sont bien réelles. Aussi cette démarche a pour but de mettre en lumière ce que vous réussissez aujourd'hui, y compris ce que vous apprenez encore. **Elle se veut positive et bienveillante, pour :**

- Reconnaître vos compétences actuelles,
- Renforcer votre confiance en vous,
- Lever les doutes,
- Encourager votre évolution personnelle et professionnelle,
- Favoriser votre inclusion sociale et professionnelle.

À la fin du parcours, vous recevez une attestation de compétences, délivrée selon le type de reconnaissance (par l'employeur, l'Éducation nationale ou le ministère de l'Agriculture).



Un accompagnement personnalisé à chaque étape

Chaque année, plusieurs collaborateurs de l'ESAT et jeunes d'IME qui s'orientent vers un projet professionnel peuvent demander à être accompagnés dans la démarche RAE lors de son projet personnalisé d'accompagnement.

Voici comment cela se passe :

- Vous signez une lettre d'engagement officielle avec le directeur ou son représentant.
- Avec votre référent RAE, vous identifiez le référentiel métier qui correspond à vos compétences et vous repérez ce que vous savez faire, ce que vous souhaitez faire reconnaître, et ce dans quoi vous vous engagez.
- Vous construisez un dossier de reconnaissance, avec des supports adaptés à vos capacités (photos, récits, témoignages, supports visuels ou audio).
- Ce dossier est présenté devant un jury dans une ambiance bienveillante et valorisante.
- Enfin, une cérémonie annuelle est organisée avec d'autres ESAT du territoire pour remettre les attestations publiquement, favorisant les échanges et la fierté collective.



Une organisation qui apprend et progresse

En participant à la RAE, notre ESAT et IME deviennent une organisation apprenante : un lieu où la progression, la coopération et l'ouverture sont au cœur de notre projet, tant pour vous que pour les professionnels.

Nous bénéficions du réseau national Différent et Compétent, qui nous fournit des outils pédagogiques éprouvés, favorise les échanges d'expérience, et soutient une dynamique d'innovation sociale fondée sur des valeurs fortes.

Par ailleurs, nous sommes à l'initiative d'un collectif départemental qui se déploie depuis novembre 2024. Cette dynamique locale vise à vous permettre de valoriser vos compétences au sein de l'ESAT, mais aussi d'améliorer votre employabilité sur le territoire. Ce collectif encourage également le partage et les échanges entre différents ESAT.

La RAE n'est pas simplement une attestation : c'est un projet collectif qui reconnaît votre dignité et valorise votre parcours professionnel

Les valeurs clés du réseau Différent et Compétent

- Valoriser l'identité professionnelle des personnes et des structures, en faisant de la professionnalisation un véritable moyen d'évoluer.
- Croire en l'apprentissage de chacun, en reconnaissant que tout individu peut progresser, quelles que soient ses fragilités ou son parcours.
- Considérer la reconnaissance des compétences comme un outil essentiel pour construire une identité forte et un sentiment d'appartenance.
- Créer des environnements favorables à l'apprentissage et à l'autonomie, pour développer une organisation apprenante à tous les niveaux.
- Proposer des modalités et référentiels adaptés, accessibles, compréhensibles et respectueux des capacités de chacun

Pour plus d'informations :

<https://www.differentetcompetent.org>





L'insertion PROFESSIONNELLE

UN ACCOMPAGNEMENT POUR ACCÉDER À L'EMPLOI EN MILIEU ORDINAIRE DE TRAVAIL

Si un jour vous souhaitez travailler en entreprise, nous serons à vos côtés pour vous soutenir et vous accompagner, étape par étape.

C'est vous qui choisissez votre projet.

Dès votre arrivée à l'ESAT, puis chaque année, nous échangeons avec vous pour connaître :

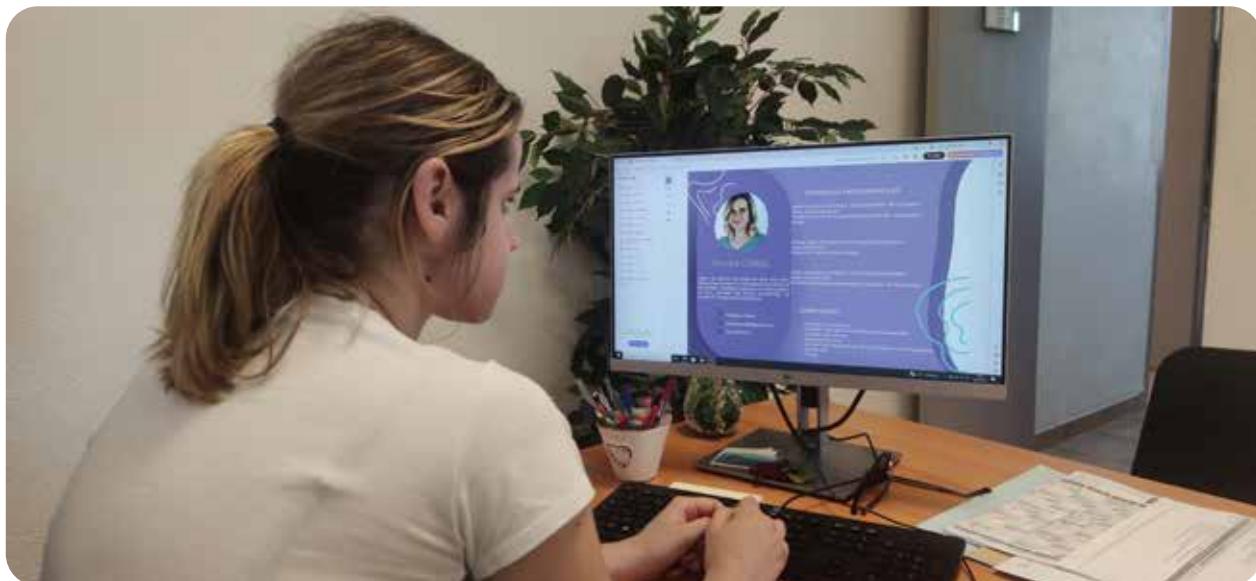
- Ce que vous aimez faire dans votre travail
- Ce que vous savez faire
- Ce que vous souhaitez apprendre

Ensemble, nous élaborons un projet personnalisé. Ce projet vous aide à progresser dans votre métier, à apprendre, à devenir plus autonome. Et si vous souhaitez travailler en entreprise, nous vous préparons à cette étape.





UN ACCOMPAGNEMENT AVEC FRANCE TRAVAIL



Quand vous êtes prêt à essayer le travail en entreprise, et que cet objectif est inscrit dans votre projet, nous vous aidons à vous inscrire à France Travail. Ce service de l'État connaît bien le monde du travail et les besoins des employeurs. Cette inscription vous ouvre l'accès à leur accompagnement et à leurs services.

Vous pourrez, par exemple, participer à des ateliers pour apprendre à chercher un emploi :

- Faire un CV
- Écrire une lettre de motivation
- Préparer un entretien d'embauche

Grâce à ce partenariat, nous avons accès à un large réseau d'entreprises qui recrutent.

■ UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ À CHAQUE ÉTAPE



La première étape est la période de stages, que l'on appelle immersions, qui vous permettent de découvrir le milieu ordinaire de travail. Pendant ces immersions, l'employeur pourra observer et évaluer vos compétences, afin de voir comment vous vous adaptez et si ce travail vous convient. Cela vous aide à vérifier si ce métier ou cet environnement vous plaît vraiment.



Les stages sont organisés par le service selon un planning, permettant à chacun de participer à son tour.

Ce fonctionnement garantit une répartition équitable entre tous les collaborateurs, afin que chacun puisse bénéficier de cette expérience dans des conditions justes et équilibrées. **Cela permet de vous accompagner dans de bonnes conditions, tout en faisant en sorte que les activités de production de l'ESAT continuent à bien fonctionner.**

L'objectif est de vous aider à trouver un travail en entreprise, quand vous serez prêt. Ce partenariat augmente vos chances de trouver une entreprise qui vous correspond et qui a envie de vous faire confiance.

À chaque moment, nous sommes présents pour vous soutenir.

Pendant vos stages, l'ESAT reste en contact avec vous et l'entreprise. Nous faisons des visites sur place, nous appelons régulièrement pour prendre de vos nouvelles, et nous pouvons aussi intervenir auprès des équipes de l'entreprise pour les aider à mieux vous connaître et à bien vous accueillir. Tout cela permet de s'assurer que votre stage se passe bien et que vous vous sentez en confiance.



Si vous commencez un emploi en entreprise, notre accompagnement peut continuer si vous en avez besoin. Cet accompagnement s'organise dans un document appelé "convention d'appui". Ce document précise ce que vous attendez, ce que l'entreprise attend, et ce que nous pouvons proposer (visites en entreprises, interventions auprès des employés pour favoriser votre intégration, appels téléphoniques réguliers...). L'objectif est que votre emploi soit durable et que vous vous y sentiez bien. L'accompagnement de l'ESAT peut durer jusqu'à 3 ans à la suite de votre sortie.

Après ces trois années, vous pouvez continuer d'être accompagné grâce à notre partenariat avec le Dispositif Emploi Accompagné (DEA). Ce dispositif permet de vous soutenir dans la durée, pour maintenir votre emploi, et pour continuer à vous aider, vous et votre employeur, si besoin.



Et si ça ne marche pas ?

Parce que chaque parcours est unique et qu'il peut y avoir des imprévus...

Si votre contrat de travail s'arrête, vous avez le droit de revenir travailler en ESAT, dans le vôtre ou un autre proche de chez vous, tant que votre orientation MDPH est toujours valable.

Vous serez alors prioritaire, et dès qu'une place se libère, elle vous sera proposée.



LES ÉVOLUTIONS POSSIBLES TOUT AU LONG DE VOTRE PARCOURS

Pour chaque personne accueillie, la question de l'orientation est au centre de l'accompagnement. Elle évolue au fil du temps, selon votre âge, votre situation et vos souhaits.

Entrer en ESAT n'est pas une étape figée : votre parcours professionnel peut être réévalué régulièrement. En fonction de vos envies et de vos capacités, l'équipe peut vous proposer d'autres perspectives pour mieux répondre à vos besoins.



Plusieurs options peuvent être envisagées :

■ AMÉNAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL

Nous savons que la fatigue peut parfois compliquer le travail. Pour vous accompagner au mieux, nous proposons d'adapter le temps de travail selon vos besoins et vos capacités.

Cela signifie que vous pouvez, si nécessaire, travailler à temps partiel. Cet aménagement est particulièrement adapté si votre situation de santé, votre âge ou d'autres facteurs rendent la journée complète difficile.

L'objectif est de vous permettre de continuer à travailler dans de bonnes conditions, sans vous épuiser, tout en respectant votre rythme et en favorisant votre autonomie.

Cette organisation est réfléchie avec vous, l'équipe pluridisciplinaire et, si besoin, avec l'avis médical. Elle peut être temporaire ou durable, et sera régulièrement revue lors des bilans et entretiens annuels pour s'adapter au mieux à votre situation.

Cet engagement montre que l'ESAT met votre bien-être et votre santé au cœur de son accompagnement.



■ CHANGER D'ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE AU SEIN DE L'ESAT

Vous pouvez, à tout moment de votre parcours, avoir envie de découvrir ou d'essayer une nouvelle activité professionnelle.

Si c'est le cas, un changement de section peut être envisagé.

Dans un premier temps, vous pouvez faire un stage pour tester cette nouvelle activité. Ensuite, si une place est disponible, vous pourrez être affecté(e) officiellement à cette nouvelle activité.

Cette possibilité permet de varier les expériences et de trouver une activité qui vous correspond mieux.

■ CHANGER D'ÉTABLISSEMENT MÉDICO-SOCIAL

Parfois, vous pouvez avoir envie d'exercer un métier dans un autre secteur d'activité que ceux proposés à l'ESAT des Parons.

Dans ce cas, les équipes vous accompagnent dans cette démarche. Elles recherchent avec vous un autre ESAT adapté à votre projet. Vous pouvez faire un stage dans cet autre établissement pour mieux découvrir le travail proposé.

Si ce projet vous convient, une demande d'admission est faite et suivie jusqu'à ce que vous puissiez intégrer ce nouvel établissement.

Ce changement peut aussi être lié à un déménagement. Dans ce cas, l'accompagnement se fait de la même façon.

Parfois, en cours de parcours, vous pouvez rencontrer des difficultés ou perdre certaines capacités nécessaires à votre travail actuel. Dans ce cas, les équipes peuvent vous proposer d'autres types d'établissements mieux adaptés à vos besoins.

■ REJOINDRE LE MILIEU ORDINAIRE DE TRAVAIL



Les professionnels vous accompagnent si vous souhaitez travailler dans une entreprise « ordinaire », en dehors de l'ESAT.

Ils vous aident à identifier ce que vous voulez faire, évaluent vos compétences, et vous mettent en contact avec des entreprises. Ils vous soutiennent aussi dans les démarches pour chercher un emploi : techniques de recherche, stages, mises à disposition, ou recours à l'emploi accompagné.

Votre projet personnalisé d'accompagnement (PPA) sert à préparer et suivre cette évolution. Des stages en entreprise ou des mises à disposition peuvent être organisés pour vous permettre de découvrir et d'apprendre dans un nouvel environnement de travail.



L'ESAT travaille en partenariat avec le Service Public de l'Emploi, comme France Travail, Cap Emploi et la Mission Locale. Grâce à ces partenariats, vous bénéficiez d'un soutien complet pour accéder à l'information, à la formation, et aux offres d'emploi en milieu ordinaire.

■ PRENDRE SA RETRAITE

Comme tout travailleur, vous avez le droit de partir à la retraite. L'âge légal est de 62 ans, mais il est parfois possible de partir plus tôt, dès 55 ans. Pour cela, un dossier doit être déposé auprès de la CARSAT (la caisse de retraite). L'assistante sociale peut vous aider à préparer ce dossier.

À partir de 45 ans, l'équipe de l'ESAT discute avec-vous de votre fatigue au travail et de vos souhaits pour la suite. Cela se fait lors de l'élaboration de votre projet personnalisé d'accompagnement (PPA).

Si vous souhaitez arrêter progressivement, un temps de travail allégé peut être proposé, avec l'accord de la MDPH et de votre représentant légal s'il y en a un.

L'objectif est de vous accompagner au mieux vers la retraite, dans le respect de votre santé et de vos envies.





SOMMAIRE

Mes droits DROITS DES BÉNÉFICIAIRES

LES DROITS DES BÉNÉFICIAIRES	88
LA CHARTE DES DROITS DE LA PERSONNE ACCUEILLIE DROITS FONDAMENTAUX	88
■ Principe de non-discrimination.....	88
■ Droit à une prise en charge ou un accompagnement adapté.....	89
■ Droit à l'information (accessibilité des documents)	89
■ Principe du libre choix, du consentement éclairé et de la participation des personnes.....	89
■ Droit à la renonciation	90
■ Droit au respect des liens familiaux	90
■ Droit à la protection.....	90
■ Droit à l'autonomie	91
■ Principe de prévention et de soutien.....	91
■ Droit à l'exercice des droits civiques.....	91
■ Droit à la pratique religieuse.....	92
■ Respect de la dignité de la personne et de son intimité.....	92
■ Le droit à la liberté d'aller et venir	93
■ Le droit à la sécurité	93
■ Le droit à la bientraitance.....	93
LES DROITS À LA PROTECTION.....	95
■ Droit à porter plainte et à faire des réclamations.....	95
■ Droit à une vie affective et sexuelle	97
■ Droits à la protection juridique	97
■ Les principes de ma protection	97
L'HABILITATION FAMILIALE.....	98
LA CURATELLE.....	98
LA TUTELLE	99
LE MANDAT DE PROTECTION FUTURE	99
LA SAUVEGARDE DE JUSTICE	99
MES DROITS SONT TOUJOURS RESPECTÉS	99



Droits DES BÉNÉFICIAIRES

LES DROITS DES BÉNÉFICIAIRES

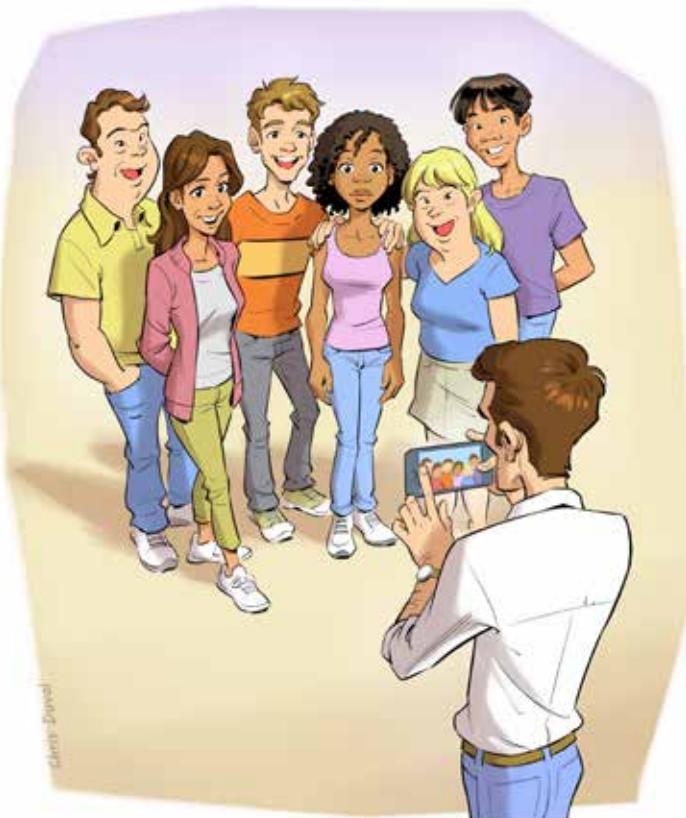
Vos droits sont importants. À l’Institut des Parons, nous nous engageons à respecter et protéger vos droits chaque jour. Nous suivons pour cela plusieurs lois importantes (comme celles du 5 mars 2007, du 23 mars 2019 et du 8 avril 2024), ainsi que la Charte des droits et libertés de la personne accueillie.

Vous accombez dans le respect de ces droits est au cœur de notre mission.

LA CHARTE DES DROITS DE LA PERSONNE ACCUEILLIE : DROITS FONDAMENTAUX

Principe de non-discrimination

Vous avez le droit au respect, sans discrimination. Personne ne peut vous traiter différemment à cause de votre origine, de votre apparence, de votre handicap, de votre âge, de vos croyances ou de votre orientation sexuelle.





Droit à une prise en charge ou un accompagnement adapté

Vous avez le droit à un accompagnement personnalisé, qui répond à vos besoins et respecte votre autonomie et votre dignité.



Droit à l'information (accessibilité des documents)

Vous avez le droit à une information claire et compréhensible sur votre accompagnement, vos droits et le fonctionnement de l'établissement. Vous pouvez aussi être informé sur les associations qui peuvent vous aider.

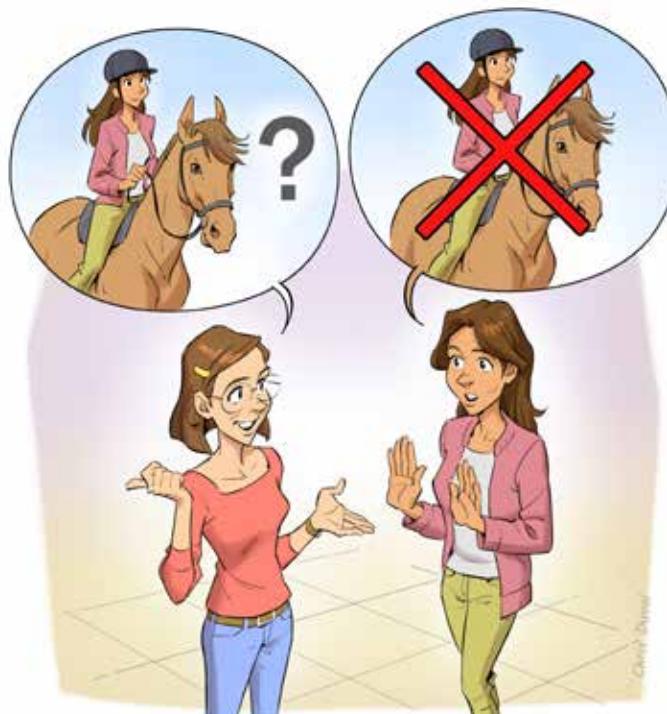


Principe du libre choix, du consentement éclairé et de la participation des personnes

Grâce à la loi du 23 mars 2019, vous avez plus de liberté pour faire vos propres choix. Même si vous pouvez de l'aide pour décider, c'est toujours votre volonté qui doit être respectée.



- Vous pouvez choisir les prestations adaptées à votre situation, que ce soit à domicile ou en institution
- Vous devez être informé de manière simple et adaptée avant de donner votre accord sur les décisions qui vous concernent.
- Vous pouvez participer directement à l'élaboration et au suivi de votre projet d'accompagnement. Si vous ne pouvez pas le faire seul, votre représentant légal ou la personne de votre choix peuvent vous aider.



Droit à la renonciation

Vous pouvez décider d'arrêter une prestation ou de demander un changement si cela ne vous convient plus.



Droit au respect des liens familiaux

Vous pouvez garder un lien avec votre famille. L'établissement doit éviter les séparations injustifiées et permettre à votre famille de participer à votre quotidien, si vous le souhaitez.



Droit à la protection

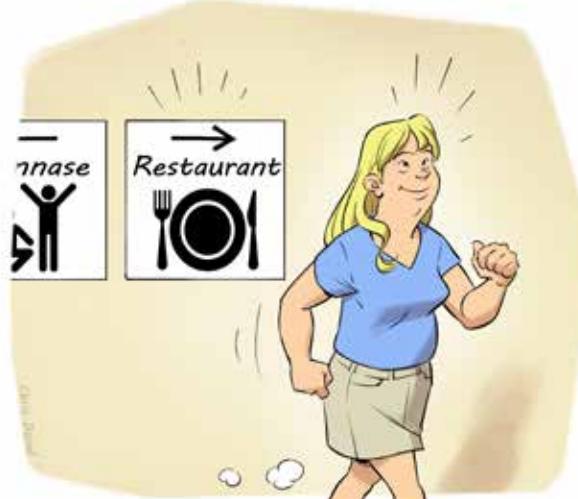
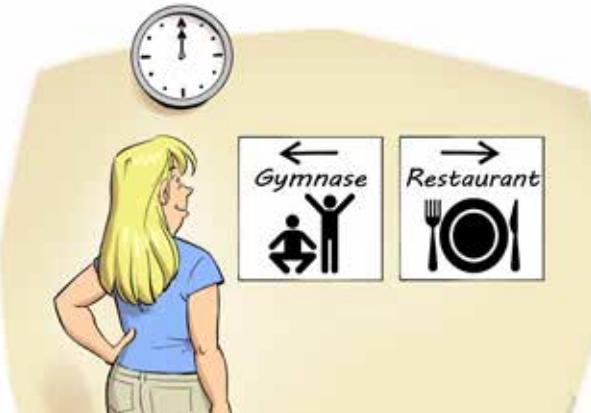
Vous avez le droit au respect de votre autonomie, elle doit être respectée dans votre accompagnement.

Vous pouvez garder vos objets personnels et, si vous êtes majeur, gérer votre argent et votre patrimoine, sauf si une décision de justice en dispose autrement.



Droit à l'autonomie

J'ai le droit au respect de mon autonomie, elle doit être respectée dans mon accompagnement. Je peux garder mes objets personnels et, si je suis majeur, gérer mon argent et mon patrimoine, sauf si une décision de justice en dispose autrement.



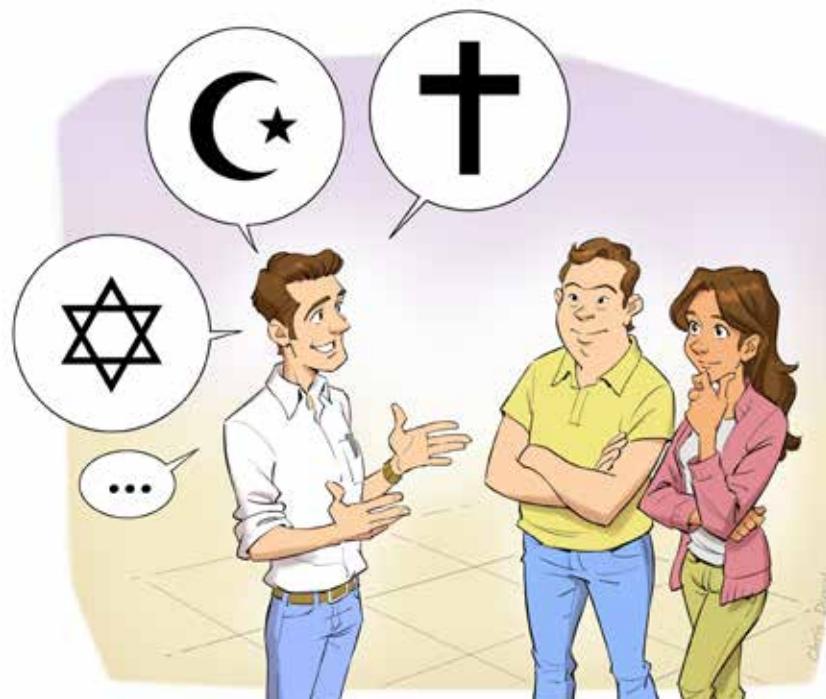
Principe de prévention et de soutien

Votre bien-être affectif et social doit être pris en compte dans votre accompagnement. Si vous êtes en fin de vie, vous devez bénéficier d'un accompagnement adapté, respectueux de vos croyances et de celles de vos proches.



Droit à l'exercice des droits civiques

Vous avez le droit de voter et de participer aux élections. L'établissement doit vous aider dans ces démarches si besoin.



Droit à la pratique religieuse

Vous pouvez pratiquer votre religion librement, dans le respect des autres et des règles de l'établissement.

Respect de la dignité de la personne et de son intimité

Votre dignité et votre intimité doivent être respectées en toutes circonstances.





Le droit à la liberté d'aller et venir

Vous pouvez circuler librement dans l'établissement et à l'extérieur, dans la mesure de vos capacités. Vous pouvez vous déplacer librement, sauf si des règles de sécurité ou une décision judiciaire en limitent l'accès. L'établissement doit rendre les lieux accessibles et sécurisés.

Droit d'aller et **VENIR**



Le droit à la bientraitance

Vous devez être traité avec respect et bienveillance. L'accompagnement qui vous est proposé doit tenir compte de vos besoins et de vos choix.

L'établissement doit garantir ma sécurité

notamment en respectant les normes sanitaires et en mettant en place des procédures de protection.



Le droit à la sécurité

L'établissement doit garantir votre sécurité, notamment en respectant les normes sanitaires et en mettant en place des procédures de protection.

Je dois être traité avec respect et bienveillance

L'accompagnement qui m'est proposé doit tenir compte de mes besoins et de mes choix.





LA CHARTE DE BIENTRAITANCE



INSTITUT DES PARONS
2270 Route d'Éguilles, CS 40389 - 13097 AIX-EN-PROVENCE CEDEX 2
Tél : 04.42.20.09.81 - www.parons.org

CHARTE DE BIENTRAITANCE



Je suis écouté avec une attitude professionnelle et bienveillante qui prend en compte mes besoins.



J'ai la liberté de faire mes choix et de prendre des décisions dans l'élaboration de mon projet personnel.



Je suis soutenu et encouragé dans mon développement, à mon rythme et selon mes capacités.



Je reçois des informations claires, accessibles, individualisées et loyales, tout comme mes proches.



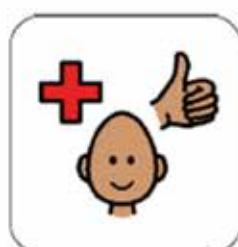
Je suis respecté dans mon intégrité physique et psychique, ma dignité et mon intimité.



Je peux associer mes proches, si je le souhaite, aux différentes étapes de mon parcours.



Mes informations personnelles sont protégées par une stricte confidentialité.



Je bénéficie d'une prise en charge médicale et soignante conforme aux recommandations de bonnes pratiques professionnelles (RPP).



Je reçois une attention particulière pour mon confort et mon bien-être.

© Parons 2017. Parons, le logo Parons et les marques associées sont des marques déposées de Parons International LLC. Tous droits réservés.



■ LES DROITS À LA PROTECTION

En tant que collaborateur de l'ESAT, vous avez le droit à une protection renforcée. Vous êtes libre de faire des réclamations ou de porter plainte, de vivre une vie affective et sexuelle, et de bénéficier d'une protection juridique si besoin.

Droit à porter plainte et à faire des réclamations

Si quelque chose ne vous convient pas, vous avez le droit d'exprimer votre insatisfaction. L'établissement doit vous permettre de le faire facilement et vous apporter une réponse.

Vous pouvez vous exprimer de différentes manières auprès de la direction de l'établissement :

■ En ligne avec le logiciel Qualineo

Vous pouvez envoyer votre plainte ou votre réclamation en ligne.

Il suffit de scanner le QR code affiché dans l'établissement : il vous dirigera vers le logiciel Qualineo.

■ À l'oral, avec un professionnel

Vous pouvez aussi en parler directement à un professionnel.

Il notera votre plainte ou votre réclamation dans Qualineo.

Si vous travaillez à l'ESAT, vous pouvez aussi en parler à votre délégué ESAT pendant ses permanences, ou lui demander un rendez-vous individuel.

■ En remplissant un formulaire

Vous pouvez utiliser un formulaire papier pour exprimer ce qui ne va pas.

Si vous avez besoin d'aide pour le remplir, vous pouvez demander à un professionnel ou à votre délégué ESAT.

Que se passe-t-il après ma plainte ou ma réclamation ?

Quand votre plainte ou votre réclamation est enregistrée, le chef de service s'en occupe rapidement.

Vous êtes reçu en premier pour qu'on vous écoute. Si d'autres personnes sont concernées, des entretiens peuvent être organisés. Parfois, une médiation est proposée pour apaiser la situation. Dans tous les cas, une réflexion est faite avec plusieurs professionnels.

Vous recevez toujours une réponse, soit par mail, soit à l'oral.



ESAT

La plainte ou réclamation

Quand a-t-elle été déclarée, combien de gens impliqués, cause.



Date, heure, lieu



Qui déclare ?



Date de la déclaration



Qui et combien de gens impliqués



A cause de quoi ?

ENV.DPA.006 - V1 - Novembre 2024

Quels problèmes ?

Institutionnels	Organisation	Professionnels	Violence	Abus
Établissement <input type="checkbox"/>	Planning <input type="checkbox"/>	Absences <input type="checkbox"/>	Vol <input type="checkbox"/>	Sexuel <input type="checkbox"/>
Chambre <input type="checkbox"/>	Sorties <input type="checkbox"/>	Changements <input type="checkbox"/>	Pas écouté <input type="checkbox"/>	Harcèlement <input type="checkbox"/>
Ascenseur <input type="checkbox"/>	Repas <input type="checkbox"/>	Insécurité <input type="checkbox"/>	Physique <input type="checkbox"/>	Intimité <input type="checkbox"/>
Météo <input type="checkbox"/>	Toilette <input type="checkbox"/>	Médicaments <input type="checkbox"/>	Morale <input type="checkbox"/>	Vie Privé <input type="checkbox"/>

Autre chose?

Commentaires



Signatures

La personne:

Le Professionnel:

ENV.DPA.006 - V1 - Novembre 2024



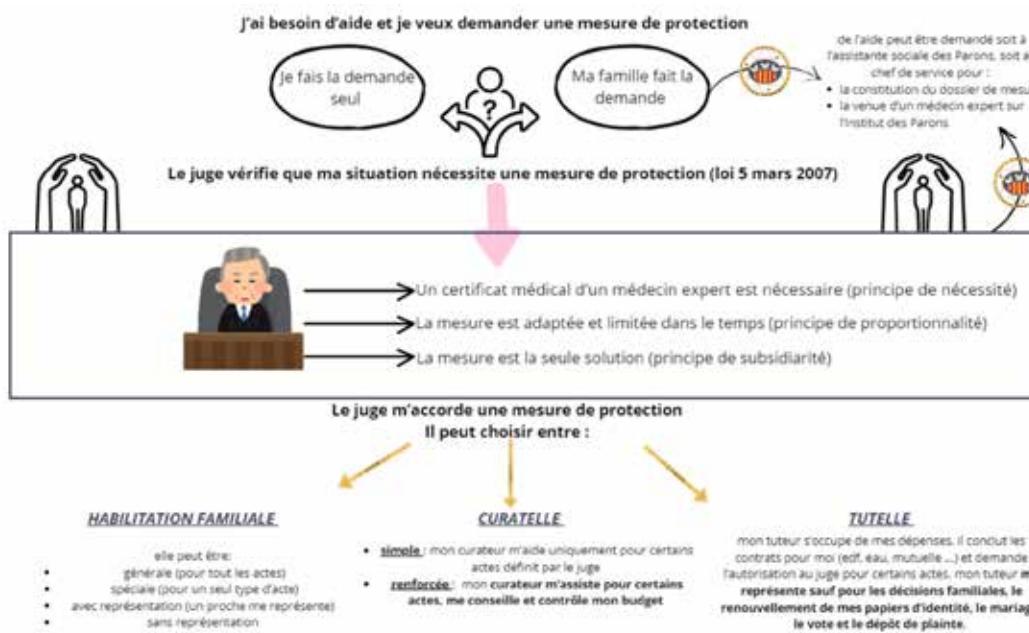
Droit à une vie affective et sexuelle

Votre intimité et vos choix personnels doivent être respectés. Vous avez le droit à une vie affective et sexuelle libre, dans le respect des autres et des lois en vigueur.

Droits à la protection juridique

Vous pouvez être accompagné par une protection juridique adaptée à votre situation, grâce à la loi du 5 mars 2007, en vigueur depuis le 1er janvier 2009.

Selon vos besoins, plusieurs dispositifs peuvent être mis en place pour vous aider tout en respectant vos droits autant que possible. Il peut s'agir d'une tutelle, d'une curatelle, d'une sauvegarde de justice, d'une habilitation familiale ou encore d'un mandat de protection future. Chacune de ces mesures repose sur des règles précises qui encadrent à la fois votre protection et le respect de votre liberté.



Les principes de ma protection

Votre protection repose sur trois principes :

- Le principe de nécessité : une mesure est mise en place seulement si un avis médical justifie qu'elle est indispensable.
- Le principe de subsidiarité : on priviliege toujours la mesure la plus légère possible, comme une procuration ou une habilitation familiale.
- Le principe de proportionnalité : la mesure choisie doit être exactement adaptée à ma situation et à mes besoins.



Le représentant légal vous aide à concrétiser vos projets tout en assurant votre équilibre financier, la gestion administrative et juridique de votre situation.

L'habilitation familiale

L'habilitation familiale ne fait pas partie des mesures de protection judiciaire. Si vous ne pouvez plus exprimer votre volonté à cause d'une dégradation de vos facultés mentales ou corporelles, médicalement constatée, un proche peut demander au juge, directement ou par le procureur, l'autorisation de vous accompagner. Cette personne pourra vous représenter pour tous les actes de ma vie ou pour certains seulement. Elle agit gratuitement, dans le respect de vos besoins.

Contrairement à la sauvegarde de justice, à la curatelle ou à la tutelle, une fois que le juge a désigné un membre de votre famille pour vous accompagner, il n'intervient qu'en cas d'exception, par exemple si la personne habilitée et vous avez des intérêts communs dans une succession. Vous êtes libre de désigner une personne de confiance.

La curatelle

Si l'habilitation familiale ne suffit pas ou n'est pas adaptée à votre situation, le juge peut décider de vous placer en curatelle. Cette mesure me permet d'être assisté dans la gestion de vos biens, tout en gardant une part d'autonomie.

Il existe deux types de curatelle :

- **La curatelle simple** : vous pouvez effectuer les actes de la vie courante, mais vous êtes accompagné pour les démarches plus importantes.
- **La curatelle renforcée** : La curatelle renforcée : votre curateur gère vos ressources et règle vos dépenses, tout en vous tenant informé et en agissant dans votre intérêt. Il ne peut pas aller contre vos décisions sauf mise en danger.

Vous êtes libre de désigner une personne de confiance.



La tutelle

Si votre état ne vous permet plus de participer aux décisions vous concernant, même avec un accompagnement, le juge peut vous placer en tutelle. Dans ce cas, vous êtes représenté de manière continue pour tous les actes civils.

La tutelle est décidée uniquement si un certificat médical confirme que vous ne pouvez plus gérer seul vos affaires. Elle est prononcée pour une durée maximale de 5 ans, sauf conditions particulières permettant une durée plus longue. Votre tuteur doit toujours s'assurer du respect de votre volonté (si vous êtes en état de donner votre volonté).

Pour désigner une personne de confiance, vous devez obtenir l'autorisation du juge du contentieux et de la protection.

Votre mesure de protection peut être « coupée » en deux sur décision du juge entre :

- Curatelle (ou tutelle) aux biens, dans le cas où vous avez besoin d'accompagnement pour la gestion de votre patrimoine,
- Curatelle (ou tutelle) à la personne, dans le cas où vous avez besoin d'accompagnement pour les décisions liées à votre personne.

Le mandat de protection future

Vous pouvez organiser à l'avance votre propre protection ou celle d'un proche face à une éventuelle perte d'autonomie, physique ou mentale, grâce au mandat de protection future. Ce dispositif vous permet de bénéficier d'une protection juridique sur-mesure, sans perdre vos droits ni votre capacité juridique.

Il s'agit d'un contrat que vous consentez librement, pour prévoir à l'avance la protection de votre personne, de votre patrimoine, ou celle de votre enfant, s'il est malade ou en situation de handicap.

Il existe deux formes de mandat :

- **Le mandat pour moi-même** : vous pouvez le signer si vous êtes majeur(e) ou mineur(e) éman-

cipé(e), à condition de ne pas être sous tutelle ni sous habilitation familiale. Vous désignez une ou plusieurs personnes pour gérer vos affaires si vous ne pouvez plus le faire seul(e) à cause d'une altération de vos facultés.

■ **Le mandat pour autrui** : si vous êtes parent d'un enfant mineur ou d'un enfant majeur en situation de handicap dont vous avez la charge matérielle et affective, vous pouvez mettre en place un mandat de protection à son bénéfice. Il doit être rédigé par un notaire et ne prendra effet qu'à votre décès ou si vous devenez vous-même incapable d'assumer cette responsabilité.

À noter : si vous avez mis en place un mandat de protection future pour votre enfant mineur, il ne prendra effet qu'à sa majorité. Avant cela, c'est l'administration légale qui s'applique.

La sauvegarde de justice

Vous pouvez également bénéficier d'une sauvegarde de justice avec mandat spécial si vous avez besoin d'aide temporairement pour accomplir certains actes de la vie courante. Cette mesure est limitée dans le temps et peut précéder la mise en place d'une curatelle ou d'une tutelle. Elle permet à un représentant d'agir pour vous dans des situations précises et urgentes. La sauvegarde de justice est décidée pour une durée de 1 an, renouvelable une fois, comme le prévoit l'article 439 du Code civil.

Vos droits sont toujours respectés

Même si vous êtes protégé, vos droits sont respectés. Depuis la loi du 23 mars 2019 :

- Vous pouvez voter et vous marier sans autorisation du juge.
- Votre curateur ou tuteur doit respecter vos droits, votre volonté et votre intérêt.
- Vous êtes mieux accompagné dans vos démarches, ce qui vous rend plus autonome.

Ces dispositifs existent pour vous protéger, tout en respectant vos libertés et votre dignité. .



SOMMAIRE

Les prestations Directes ESAT DES PARONS

LES PRESTATIONS DIRECTES	101
■ Le cadre de référence : Les Nomenclatures SERAFIN PH	101
■ De vos besoins à nos prestations : comment ça fonctionne ?	101
1- PRESTATIONS DE SOINS, MAINTIEN ET DEVELOPPEMENT DES CAPACITÉ FONCTIONNELLES	103
■ (2.1.1.1) Prestation de Soins médicaux à visée préventive, curative, palliative.....	104
■ (2.1.1.3) Prestation de psychologue	105
■ (2.1.1.1) Prestation de Soins médicaux à visée préventive, curative, palliative.....	106
■ (2.1.1.2) Prestation de Surveillance infirmiers ou délégués.....	106
■ (2.1.2.1) Prestation des auxiliaires médicaux, des instructeurs en locomotion et avéjistes*	107
PRESTATIONS EN MATIERE D'AUTONOMIE.....	108
■ (2.2.1.1) Accompagnement dans les actes de la vie quotidienne	109
■ (2.2.1.2) Accompagnement pour la communication et les relations avec autrui.....	111
■ (2.2.1.3) Accompagnement pour prendre des décisions adaptées et pour la sécurité	112
PRESTATIONS POUR LA PARTICIPATION SOCIALE	113
■ (2.3.1.1) Accompagnement à l'expression du projet personnalisé.....	113
■ (2.3.1.2) Accompagnement pour permettre l'exercice des droits et libertés	115
■ (2.3.3.2) Accompagnement pour préparer sa vie professionnelle	116
■ (2.3.3.3) Accompagnement pour mener sa vie professionnelle	117
■ (2.3.3.5) Accompagnement vie familiale, parentalité et vie affective et sexuelle	119
■ (2.3.3.6) Accompagnement pour l'exercice de la pair-aidance	120
■ (2.3.4.2) Accompagnement pour la participation sociale et les loisirs	121
■ (2.3.4.3) Accompagnement pour le développement de l'autonomie dans les déplacements	121
■ (2.3.5.1) Accompagnement pour l'ouverture des droits	122
■ (2.3.5.2) Accompagnement pour l'autonomie dans la gestion de ses ressources.....	123
■ (2.3.5.3) Informations, conseils et mise en oeuvre des protections des adultes.....	123



Les prestations Directes

ESAT DES PARONS

Pour répondre à vos besoins spécifiques, l'établissement met en œuvre des prestations directes, c'est-à-dire l'ensemble des actions réalisées au quotidien dans les différents domaines de la vie :

- Autonomie,
- Vie sociale
- Santé.

Ces prestations peuvent être déployées dans tous les lieux de vie, dans l'établissement ou à l'extérieur, et s'adaptent à chaque situation individuelle. Elles comprennent des actions concrètes, qui sont choisies avec vous, pour vous accompagner à avancer dans vos objectifs.

Quand on parle de prestation, on parle à la fois de ce que l'on fait pour vous accompagner (les actions), mais aussi de tout ce qui permet que cela fonctionne bien : les échanges entre professionnels, l'organisation, et les moyens mis en place pour vous soutenir au mieux.

Le cadre de référence : Les Nomenclatures SERAFIN PH

Pour organiser et mieux comprendre les prestations proposées dans les établissements comme l'ESAT, un système a été mis en place au niveau national : la nomenclature SERAFIN-PH.

Dans ce système, chaque prestation a un numéro, comme une fiche repère.

Ce numéro permet de savoir :

- À quel type de besoin elle correspond (santé, autonomie, vie sociale, travail, etc.),

- Si c'est une prestation directe (c'est-à-dire faite avec vous, pour vous accompagner directement),
- Ou une prestation indirecte (ce que l'on organise pour que tout fonctionne bien autour de vous).

Pourquoi c'est utile ?

Cela permet aux professionnels de bien suivre ce qui est fait pour chacun d'entre vous, de s'assurer que vos besoins sont couverts, et de garantir que le financement reçu par l'établissement correspond réellement à ce que vous vivez au quotidien.

De vos besoins à nos prestations : comment ça fonctionne ?

1. LES BESOINS, C'EST QUOI ?

- Un besoin, c'est la différence entre :
- Ce que vous arrivez à faire aujourd'hui,
- Et ce que vous aimeriez réussir à faire.

Par exemple :

- Vous aimeriez travailler plus longtemps, mais vous vous sentez fatigué rapidement.
- Vous voudriez gagner en confiance pour parler en réunion ou essayer une nouvelle activité.
- Vous aimeriez prendre le bus seul, mais ça vous fait encore un peu peur.
- Vous avez besoin de comprendre vos émotions pour mieux les gérer au travail.

Ces besoins sont le point de départ de votre accompagnement à l'ESAT.



Nomenclature des besoins

1.1 et 1.1.1 - Besoins en matière de santé somatique ou psychique	1.3 - Besoins pour la participation sociale
1.1.1.1 - Besoins en matière de fonctions mentales, psychiques, cognitives et du système nerveux	1.3.1 - Besoins pour accéder aux droits et à la citoyenneté
1.1.1.2 - Besoins en matière de fonctions sensorielles	1.3.1.1 - Besoins pour accéder aux droits et à la citoyenneté
1.1.1.3 - Besoins en matière de douleur	1.3.2 - Besoins pour vivre dans un logement et accomplir les activités domestiques
1.1.1.4 - Besoins relatifs à la voix, à la parole et à l'appareil bucco-dentaire	1.3.2.1 - Besoins pour vivre dans un logement
1.1.1.5 - Besoins en matière de fonctions cardio-vasculaire, hématopoïétique, immunitaire et respiratoire	1.3.2.2 - Besoins pour accomplir les activités domestiques
1.1.1.6 - Besoins en matière de fonctions digestives, métabolique, endocrinienne	1.3.4 - Besoins pour participer à la vie sociale et se déplacer avec un moyen de transport
1.1.1.7 - Besoins en matière de fonctions génito-urinaires et生殖的	1.3.4.1 - Besoins pour participer à la vie sociale
1.1.1.8 - Besoins en matière de fonctions locomotrices	1.3.4.2 - Besoins pour se déplacer avec un moyen de transport
1.1.1.9 - Besoins relatifs à la peau et aux structures associées	
1.1.1.10 - Besoins pour entretenir et prendre soin de sa santé	
1.2 et 1.2.1 - Besoins en matière d'autonomie	1.3.3 - Besoins pour l'insertion sociale et professionnelle et pour exercer ses rôles sociaux
1.2.1.1 - Besoins en lien avec l'entretien personnel	1.3.3.1 - Besoins en lien avec la vie scolaire et étudiante
1.2.1.2 - Besoins en lien avec les relations et les interactions avec autrui	1.3.3.2 - Besoins en lien avec le travail et l'emploi
1.2.1.3 - Besoins pour la mobilité	1.3.3.3 - Besoins transversaux en matière d'apprentissages
1.2.1.4 - Besoins pour prendre des décisions adaptées et pour la sécurité	1.3.3.4 - Besoins pour la vie familiale, la parentalité, la vie affective et sexuelle
	1.3.3.5 - Besoins pour apprendre à être pair-aidant
	1.3.5 - Besoins en matière de ressources et d'autosuffisance économique
	1.3.5.1 - Besoins en matière de ressources et d'autosuffisance économique

2. LES PRESTATIONS, C'EST QUOI ?

Les prestations, ce sont les actions que nous mettons en place pour vous accompagner.

Il peut s'agir, par exemple :

- D'un soutien avec un professionnel (psychologue, éducateur, infirmier...),
- D'une adaptation de votre poste de travail,
- D'un atelier pour apprendre à gérer vos émotions ou mieux vous organiser.

Nomenclature des prestations: soins et accompagnements

2.3 - Prestations pour la participation sociale	2.1 - Prestations de soins, de maintien et de développement des capacités fonctionnelles
2.3.1 - Accompagnements pour exercer ses droits	2.1.1 - Soins somatiques et psychiques
2.3.1.1 - Accompagnements à l'expression du projet <i>maison-nosocomiale</i>	2.1.1.1 - Soins médicaux à visée préventive, curative et palliative
2.3.1.2 - Accompagnements à l'exercice des droits et libertés	2.1.1.2 - Soins techniques et de surveillance infirmiers ou délégués
2.3.4 - Accompagnements pour participer à la vie sociale	2.1.1.3 - Prestations des psychologues
2.3.4.1 - Accompagnements du lien avec les proches et le voisinage	2.1.1.4 - Prestations des pharmaciens et préparateurs en pharmacie
2.3.4.2 - Accompagnements pour la participation aux activités sociales et de loisirs	2.1.2 - Rééducation et réadaptation fonctionnelle
2.3.4.3 - Accompagnements pour le développement de l'autonomie pour les déplacements	2.1.2.1 - Prestations des auxiliaires médicaux, des instructeurs en locomotion et aviéjistes
2.4 et 2.4.1 Prestation de coordination renforcée pour la cohérence du parcours	
2.2 et 2.2.1 - Prestations en matière d'autonomie	
2.2.1.1 - Accompagnements pour les actes de la vie quotidienne	
2.2.1.2 - Accompagnements pour la communication et les relations avec autrui	
2.2.1.3 - Accompagnements pour prendre des décisions adaptées et pour la sécurité	

Grâce à cette nouvelle façon de faire, votre accompagnement sera plus souple, plus personnalisé, et pourra évoluer plus facilement selon vos besoins du moment.



PRESTATIONS DE SOINS DE MAINTIEN et de développement DES CAPACITÉS FONCTIONNELLES

PRENDRE SOIN DE VOTRE SANTÉ MENTALE

La santé mentale, c'est ce qui concerne vos émotions, vos pensées, votre bien-être intérieur. C'est ce qui vous permet de vous sentir bien dans votre tête, de faire face aux difficultés, de vous concentrer, d'avoir confiance en vous, ou encore de vous entendre avec les autres.

Nous savons que votre bien-être psychique est aussi important que votre santé physique ou vos compétences professionnelles. Il est normal d'avoir parfois des moments de doute, de fatigue, de stress ou de tristesse.

C'est pourquoi nous vous proposons un accompagnement attentif, à l'écoute de vos émotions et de vos besoins. Des professionnels sont là pour vous soutenir, vous écouter et vous accompagner à traverser ces moments, avec respect et sans jugement.

Prendre soin de votre santé mentale, c'est aussi vous permettre de mieux vivre votre travail, d'avoir envie d'avancer, et de vous sentir bien dans votre vie. Cet accompagnement se construit avec vous, en douceur, pour que vous puissiez vous sentir en sécurité et reconnu dans ce que vous vivez

Besoin SERAFIN-PH repéré :

(1.1.1.1.) -Besoins en matière de fonctions mentales, psychiques, cognitives et du système nerveux
Besoin d'un suivi médical spécialisé pour la stabilité et la prise en charge des troubles psychiques ou cognitifs.

Prestations SERAFIN-PH proposées :



(2.1.1.1) – PRESTATION DE SOINS MÉDICAUX À VISÉE PRÉVENTIVE, CURATIVE, PALLIATIVE

Votre bien-être mental et émotionnel est une priorité, au même titre que votre santé physique. Si vous traversez une période difficile, si vous êtes stressé, inquiet ou triste, vous pouvez être accompagné par un médecin psychiatre.

Pourquoi cette prestation existe ?

Cette action s'inscrit dans les missions de soin et d'accompagnement global : elle permet de mieux comprendre et de répondre à vos besoins psychiques. Le médecin psychiatre travaille avec vous et avec les professionnels autour de vous (infirmiers, moniteurs, chef de service, psychologue...) pour construire un accompagnement personnalisé.

Ce que le médecin psychiatre peut faire pour vous :

- Il peut vous proposer un entretien individuel pour parler de ce que vous ressentez (angoisse, mal-être, troubles du sommeil, etc.).
- Réaliser une évaluation psychiatrique pour comprendre votre situation.

- Si besoin, mettre en place un traitement adapté (comme un médicament ou un suivi ponctuel).
- Si vous avez besoin d'un suivi régulier, le médecin peut vous accompagner pour trouver un professionnel extérieur
- Travailler avec les soignants (infirmiers, médecin généraliste...) pour suivre votre état de santé.
- Échanger avec l'hôpital ou d'autres partenaires médicaux (urgences, CMP, CHAP, etc.), si nécessaire.
- Il peut vous proposer, avec votre accord, des entretiens familiaux.
- Participer à l'élaboration ou à la mise à jour de votre dossier MDPH.
- Être présent aux réunions d'équipe, pour partager son avis avec les autres professionnels qui vous accompagnent.
- Respecter le secret médical et assurer la confidentialité de toutes vos informations.

N'hésitez pas à en parler à votre moniteur ou à une personne de confiance si vous souhaitez rencontrer le médecin psychiatre. Vous avez le droit d'être écouté, accompagné, et soutenu.



(2.1.1.3) – PRESTATION DE PSYCHOLOGUE

Dans votre parcours à l'ESAT, vous pouvez vivre des moments plus difficiles : des émotions fortes, des doutes, des changements... Pour vous accompagner, une psychologue est présente dans l'établissement.

Pourquoi cette prestation existe ?

L'objectif est de vous accompagner à mieux comprendre ce que vous ressentez, à vous sentir soutenu, et à trouver des solutions avec vous. La psychologue est là pour écouter sans juger, pour parler de votre projet de vie, et pour vous accompagner à mieux vous sentir dans votre tête et dans votre quotidien.

Ce que la psychologue peut faire pour vous :

- Réaliser un bilan psychologique à votre arrivée, puis au cours de votre parcours, pour mieux vous connaître et vous proposer un accompagnement adapté.
- La psychologue peut vous proposer des rencontres pour parler de ce que vous vivez : si vous êtes inquiet, en colère, triste ou si vous avez besoin d'un soutien.

- Si besoin, elle peut proposer :
 - Des entretiens réguliers à visée thérapeutique
 - Des rencontres avec votre famille si besoin ou si vous le souhaitez
 - Des groupes de Parole au sein de votre section de travail
 - Des ateliers de remédiation cognitive (pour travailler sur la mémoire, la concentration...)
 - Ou vous orienter vers un thérapeute extérieur
- Travailler en lien avec le médecin psychiatre pour ajuster le soutien à votre situation.
- Échanger avec votre équipe éducative pour mieux comprendre vos besoins et aider les professionnels à vous accompagner dans le respect de qui vous êtes.

La psychologue est aussi là pour guider l'équipe éducative à mieux vous accompagner. Elle participe aux réunions, discute avec vos accompagnants, et veille à ce que vos besoins psychiques soient bien pris en compte dans votre projet personnalisé.

Si vous souhaitez parler à une psychologue, vous pouvez le dire à votre moniteur ou à une autre personne de confiance. Le psychologue est là pour vous, en toute confidentialité.

Besoin SERAFIN-PH repéré :

(1.1.10) – Besoins pour entretenir et prendre soin de sa santé

Besoin d'un suivi médical régulier, de soins de prévention, et d'un accès facilité aux professionnels de santé.

Prestations SERAFIN-PH proposées :



(2.1.1.1) – PRESTATION DE SOINS MÉDICAUX À VISÉE PRÉVENTIVE, CURATIVE, PALLIATIVE

Vous êtes accompagné pour préserver votre santé et bénéficier des soins dont vous avez besoin.

Pourquoi cette prestation existe ?

Parce que votre santé est importante, l'ESAT met en place un suivi adapté. L'objectif est de :

- Prévenir les problèmes de santé,
- Nous pouvons vous accompagner à vous soigner quand c'est nécessaire,

Ce que vous pouvez avoir comme soins médicaux

■ Le médecin du travail :

Vous le voyez à votre arrivée (visite d'information et de prévention). Ensuite, il vous revoit au moins tous les 3 ans, ou plus souvent si besoin.

Vous pouvez aussi demander à le rencontrer à tout moment. Cette visite peut aussi être demandée par votre moniteur ou le médecin lui-même.

Si vous avez été absent pendant 30 jours ou plus, par exemple à cause d'un accident ou d'une maladie, une visite de reprise est obligatoire. Elle permet de vérifier si vous pouvez reprendre le travail sans danger pour votre santé. Le médecin du travail peut :

- Proposer des aménagements de votre poste,
- Ou, si besoin, donner un avis d'inaptitude.

■ Autres soins médicaux :

Si vous avez besoin d'un médecin généraliste ou d'un spécialiste, vous pouvez consulter un médecin libéral, choisi par vous ou votre représentant légal. Ces soins sont remboursés comme pour tout citoyen et payés à l'acte.

Bon à savoir :

- Vous pouvez toujours parler à votre moniteur si vous vous sentez mal, si vous avez mal quelque part, ou si vous avez des questions sur votre santé.

- Un dossier médical confidentiel est tenu à jour pour assurer votre sécurité et garantir votre suivi.

(2.1.1.2) – PRESTATION DE SURVEILLANCE INFIRMIERS OU DÉLÉGUÉS

Pourquoi cette prestation existe ?

À l'ESAT, l'équipe infirmière reste attentive à votre état de santé. Elle peut vous accompagner à vous orienter vers les professionnels médicaux si vous en avez besoin. Le service peut aussi réaliser de petits soins de première intention et appeler les secours en cas d'urgence.

Son rôle est de vous accompagner pour que vous puissiez rester en forme, prévenir les soucis de santé et vous sentir bien dans votre travail et au quotidien.

Ce que fait le service infirmerie pour vous

Pour prendre soin de votre santé, les infirmiers assurent un suivi médical rigoureux. Voici comment :

■ Dossier médical

Ils collectent et enregistrent toutes les informations importantes sur votre santé, dans un dossier papier et informatique (logiciel IMAGO). Une partie de ces données peuvent être partagées avec les personnes qui vous accompagnent au quotidien.



- **Suivi des traitements**
Ils vérifient que vos ordonnances soient bien à jour.
 - **Trousse de premiers secours**
Ils préparent et contrôlent régulièrement les trousse de secours, pour qu'elles soient toujours prêtes et en bon état.
 - **Visites régulières sur votre lieu de travail**
Chaque jour, pendant la période de l'ouverture de l'IME, l'infirmier passe vous voir pour évaluer si vous avez besoin d'aide ou de soins.
 - **Disponibilité téléphonique**
Ils sont joignables par vos moniteurs, et peuvent se déplacer si besoin.
 - **Rendez-vous de suivi annuel**
En période estivale le service infirmier, propose de vous recevoir individuellement, pour faire le point sur votre santé et vous guider si nécessaire
 - Soins réalisés si nécessaire**
Si vous en avez besoin, les infirmiers peuvent faire :
 - Des soins comme des pansements
 - Des conseils et entretiens pour vous accompagner à mieux comprendre et prévenir des problèmes de santé
- N'hésitez pas à leur parler si vous avez un souci ou une question concernant votre santé.

(2.1.2.1) – PRESTATION DES AUXILIAIRES MÉDICAUX, DES INSTRUCTEURS EN LOCOMOTION ET AVÉJISTES*

*avéjistes c'est-à-dire un accompagnement du quotidien associé à des gestes ou une vigilance en lien avec l'état de santé de la personne.

Pourquoi cette prestation existe

Pour vous accompagner à récupérer ou conserver les fonctions de votre corps, et pour vous permettre de vivre de manière la plus autonome possible. Ces soins et accompagnements sont adaptés à vos besoins, Que ce soit pour rééduquer une capacité physique diminuée ou pour trouver des astuces qui facilitent votre quotidien.

Ce que font les auxiliaires médicaux pour vous

Pour vous accompagner à retrouver ou conserver le bon fonctionnement de votre corps, ainsi qu'à mieux vivre votre quotidien, plusieurs professionnels libéraux sont partenaire avec l'ESAT :

- **Masseur-kinésithérapeute, orthophoniste,**
Ces spécialistes réalisent des soins adaptés à vos besoins, que ce soit pour vous rééduquer après une difficulté ou pour vous accompagner dans l'adaptation à vos capacités.
- **Consultations sur prescription médicale**
Ces prestations sont généralement réalisées suite à une prescription de votre médecin référent.
- **Interventions sur le site**
Les rendez-vous peuvent avoir lieu dans l'établissement avec des professionnels extérieurs qui ont signé un accord (convention) avec l'ESAT et sont payés à chaque séance. Il faut une prescription de votre médecin et votre carte de sécurité sociale.



PRESTATIONS en matière D'AUTONOMIE



VOTRE AUTONOMIE, AU COEUR DE NOTRE ACCOMPAGNEMENT

L'autonomie, c'est la capacité à faire par vous-même les gestes et les activités du quotidien, que ce soit pour vous occuper de vous, vous déplacer, ou participer à la vie sociale. Dans notre établissement, nous savons que chaque personne a ses propres forces, mais aussi des défis à relever pour gagner en indépendance. C'est pourquoi notre accompagnement est pensé pour vous aider à développer et maintenir cette autonomie, à votre rythme, en respectant vos besoins et vos envies. Par des activités adaptées, des conseils personnalisés, et un soutien constant, nous vous aidons à devenir acteur de votre vie, en valorisant ce que vous savez faire et en travaillant ensemble sur ce que vous souhaitez améliorer.

Cet accompagnement évolue avec vous, en tenant compte de votre parcours de vie, pour que vous puissiez progresser en confiance et avec dignité.



Besoin SERAFIN-PH repéré :

(1.2.1.1) Besoins en lien avec l'entretien personnel

Besoin d'organiser, réaliser ou adapter les soins d'hygiène corporelle (toilette, coiffure, habillement...), afin de se sentir bien dans son corps et d'agir avec plus d'indépendance dans les gestes du quotidien.

Prestations SERAFIN-PH proposées :

(2.2.1.1) – ACCOMPAGNEMENT DANS LES ACTES DE LA VIE QUOTIDIENNE

Pourquoi cette prestation existe

Pour vous accompagner à gagner en autonomie dans votre vie quotidienne, prendre soin de votre santé et de votre corps, dans un cadre respectueux de votre rythme et de vos besoins.

Ce que fait l'équipe pour vous



1. PRENDRE SOIN DE VOTRE SANTÉ

■ Menus équilibrés

La cuisine centrale collabore avec une diététicienne pour vous proposer des repas adaptés à vos besoins (équilibre alimentaire, régimes spécifiques).

■ Suivi et aide médicale

Les moniteurs veillent à votre état général. Ils peuvent vous orienter vers les professionnels de santé si besoin et vous accompagner pour la prise de vos médicaments.

■ Travail d'équipe pluridisciplinaire

Le médecin psychiatre, la cheffe de service et la psychologue échangent régulièrement avec l'équipe éducative pour adapter votre accompagnement selon vos besoins.

2. PRENDRE SOIN DE VOTRE CORPS

■ Soutien à l'hygiène personnelle

Les moniteurs vous accompagnent si vous avez besoin de conseils pour votre hygiène. Des échanges individuels peuvent être proposés avec la psychologue ou l'infirmière.

■ Aménagements

Vous disposez de douches dans les locaux et d'un kit d'hygiène pour vous soutenir en cas de difficultés.



ACTIVITÉS COMPLÉMENTAIRES

- Séance de yoga
Une séance hebdomadaire de yoga



ACTIVITÉS SPORTIVE

- Vous pouvez vous inscrire aux activités sportives proposées par l'EANM CEZANNE (danse, natation), selon les places disponibles.



ACTIVITÉS DE SOUTIEN

- Une activité multisport peut vous être proposé dans le cadre des activités de soutien menées par l'ESAT



Besoin SERAFIN-PH repéré :

1.2.1.2 Besoins en lien avec les relations et les interactions avec autrui

Besoin de pouvoir nouer, entretenir ou développer des liens familiaux, amicaux ou sociaux, en disposant de moyens de communication adaptés et d'un environnement bienveillant permettant l'expression des émotions.

Prestations SERAFIN-PH proposées :

2.2.1.2 ACCOMPAGNEMENT POUR LA COMMUNICATION ET LES RELATIONS AVEC AUTRUI

Pourquoi cette prestation existe

Pour éviter l'isolement, renforcer la cohésion sociale et vous permettre d'intégrer les codes sociaux indispensables à vos relations au travail et dans la vie quotidienne, dans le respect et la bienveillance.

Ce que fait l'équipe pour vous

■ Aide à la communication

Les professionnels vous accompagnent pour utiliser correctement les codes sociaux et les moyens de communication (verbale, non-verbale).

■ Entretiens individuels

Ils vous guident dans vos interactions au quotidien, notamment dans vos relations professionnelles (avec les collègues, supérieurs, ou subordonnés).

■ Outils personnalisés

Selon vos besoins, des supports comme des pictogrammes peuvent être créés pour faciliter la communication.

La CAA, ou Communication Alternative et Augmentée, est une méthode qui peut vous aider si vous avez des difficultés à parler ou à communiquer verbalement. Elle utilise des supports comme des images, des gestes, des pictogrammes (via des tablettes et logiciels adaptés TD snap) pour vous permettre de vous exprimer et de comprendre les autres. En résumé, c'est une façon de rendre la communication plus accessible et fonctionnelle et plus facile si vous ressentez le besoin.

■ Groupes d'expression et réunions

Des temps collectifs hebdomadaires permettent d'aborder des thèmes liés à la vie en groupe, au travail d'équipe, au respect des règles, ou à l'actualité.

Rôle de la psychologue

■ Groupes de parole

Elle propose des groupes pour travailler sur différents sujets liés à la communication et aux émotions.

■ Soutien individuel

Elle peut vous accompagner à mieux gérer vos émotions et à conduire une conversation (lancer, maintenir, ou conclure un échange) avec une ou plusieurs personnes.





Besoin SERAFIN-PH repéré :

(1.2.1.4) Besoins pour prendre des décisions adaptées et pour la sécurité

Besoin de pouvoir exprimer son avis et être entendu dans les situations relationnelles sensibles (conflits, éloignement, deuil), et de développer des repères pour prendre des décisions adaptées dans les échanges avec les autres.

Prestations SERAFIN-PH proposées :

**(2.2.1.3) ACCOMPAGNEMENT POUR PRENDRE DES DÉCISIONS
ADAPTÉES ET POUR LA SÉCURITÉ**



Pourquoi cette prestation existe

Pour prévenir les accidents et situations dangereuses en vous accompagnant dans la prise de décisions adaptées, afin de garantir votre bien-être et votre sécurité au travail et dans la vie quotidienne.

Ce que fait l'équipe pour vous

■ Fourniture d'équipements de protection

L'ESAT met à votre disposition les équipements nécessaires pour travailler en toute sécurité. Ceux-ci sont remplacés régulièrement selon leur usure, et vous êtes responsable de leur entretien.

■ Soutien à la prise de décision

Les moniteurs vous accompagnent pour faire les bons choix lors des tâches à risque, en vous apportant un étayage personnalisé.

■ Accompagnement en situations à risque

Lors de manipulations de matériel dangereux, un accompagnement de proximité peut être organisé pour assurer votre sécurité.

■ Adaptation de l'environnement de travail

En fonction de leurs observations, les moniteurs peuvent proposer des améliorations pour renforcer la sécurité (signalisation, adaptation des machines, postes de travail...).

■ Formation ponctuelle

L'équipe peut faire appel à des partenaires pour vous proposer des formations spécifiques sur les équipements de protection individuelle (EPI), la sécurité et secours au travail, situations à risques, ou les gestes et postures.



PRESTATIONS pour la participation SOCIALE

VOTRE PARTICIPATION SOCIALE, UNE PRIORITÉ PARTAGÉE

Participer à la vie sociale est essentiel pour votre bien-être. Cela signifie pouvoir vous engager, selon vos envies et vos capacités, dans des activités sociales, culturelles, associatives ou citoyennes.

Dans cette partie, nous vous présentons les différentes formes d'accompagnement qui vous sont proposées pour faciliter votre intégration, votre engagement et votre contribution active dans votre environnement. L'objectif est de soutenir votre inclusion, votre autonomie dans les relations avec les autres, et votre époussetage au quotidien.

Besoin SERAFIN-PH repéré :

(1.3.1.1) – Besoins pour accéder aux droits et à la citoyenneté

Besoin de participer activement aux décisions qui concernent sa vie, d'exercer ses droits, et d'être reconnu comme acteur à part entière de son accompagnement

Prestations SERAFIN-PH proposées :

(2.3.1.1) – ACCOMPAGNEMENT À L'EXPRESSION DU PROJET PERSONNALISÉ

Pour que vous soyez pleinement acteur de votre parcours, nous vous accompagnons dans l'expression de vos besoins, vos choix et vos envies concernant votre projet personnalisé d'accompagnement. Ce projet est élaboré avec vous, puis suivi et ajusté régulièrement pour qu'il corresponde à ce que vous souhaitez et à ce dont vous avez besoin.

Pourquoi cette prestation existe :

Parce que votre avis compte et que vous devez pouvoir participer activement à la définition de votre accompagnement, cette prestation vous permet de faire entendre votre voix, d'affirmer vos choix, et de construire un projet qui vous ressemble, en collaboration avec l'équipe.



Ce que fait l'équipe pour vous

Coordonner et garantir un accompagnement adapté

L'équipe d'encadrement (cheffe de service, chargée d'insertion, psychologue) pilote l'élaboration de votre projet personnalisé. Elle veille à ce que votre accompagnement soit cohérent avec vos besoins, et suit sa mise en œuvre. Chaque année, elle anime la réunion de co-construction de votre projet et veille au bon déroulement des démarches administratives.

■ Accompagner votre parcours au quotidien

Votre référent professionnel vous accompagne à chaque étape, de la construction à la mise en œuvre de votre projet personnalisé. Il vous soutient dans vos réussites et vous aide à développer et consolider les compétences encore en évolution.

■ Préparer votre projet personnalisé d'accompagnement

Une fois par an au minimum, un entretien vous est proposé par votre référent, pour faire le point sur votre parcours, vos acquis et vos objectifs. C'est un moment privilégié pour valoriser ce qui fonctionne, exprimer ce que vous souhaitez améliorer, et définir ensemble les prochaines étapes de votre projet.

Cet entretien s'appuie sur un guide conçu pour mieux vous connaître, faire émerger vos besoins, et prendre en compte votre parole ainsi que les observations des professionnels qui vous accompagnent.

■ Co-construire votre projet : un temps d'échange essentiel

Chaque année, une réunion de co-construction de votre projet est organisée. Elle se déroule en votre présence, avec votre référent professionnel, l'équipe d'encadrement, et, si vous le souhaitez, votre entourage (famille, représentant légal, tuteur...).

Lors de cette réunion, vos objectifs de travail sont discutés et choisis ensemble. On y parle aussi de la manière de les mettre en œuvre, en tenant compte de vos envies, de vos besoins, et des propositions du moniteur d'atelier.

Ce temps d'échange donne lieu à un document de travail qui reprend :

- Votre parole,
- Les observations et propositions des professionnels,
- Chaque objectif défini,
- Les moyens concrets de le réaliser.

Ce projet est validé par tous les participants, chacun s'engageant à faire sa part pour avancer dans la même direction.

Suivre l'évolution de votre projet en continu

À mi-parcours, un temps d'échange avec votre référent est organisé pour revoir vos objectifs. Ce suivi permet de vérifier que tout se passe bien et, si nécessaire, de réajuster l'accompagnement pour qu'il reste adapté à vos besoins, vos envies et votre rythme.

Évaluer vos progrès régulièrement

Avant chaque nouveau projet, et à la fin d'une étape d'apprentissage, vous participez à une évaluation avec l'aide de votre moniteur. Cette évaluation vous permet de faire le point sur vos acquis, vos compétences et les points à renforcer. Le moniteur complète également une évaluation à partir de ses observations quotidiennes. Pour cela, il s'appuie sur une grille d'évaluation, un outil commun à tous les professionnels, qui permet d'objectiver les progrès, de repérer les besoins et de favoriser une évolution cohérente de votre parcours.

Cette évaluation constitue le point de départ du nouveau projet, en aidant à définir les nouveaux objectifs et les actions à mettre en place pour continuer à progresser.



(2.3.1.2) – ACCOMPAGNEMENT POUR PERMETTRE L'EXERCICE DES DROITS ET LIBERTÉS

Nous vous aidons à mieux connaître et comprendre vos droits, pour que vous puissiez les exercer pleinement dans la société et au sein de l'établissement. Vous êtes ainsi acteur de votre vie, dans le respect de votre dignité et de votre liberté.

Pourquoi cette prestation existe

Parce que chacun doit pouvoir accéder à l'information, comprendre ses droits et libertés, et être respecté dans ses choix personnels, cet accompagnement garantit que vous soyez informé, écouté et soutenu dans vos démarches, pour vivre sereinement votre vie professionnelle et sociale.

Ce que fait l'équipe pour vous :

■ Un cadre accueillant et respectueux

L'établissement vous offre un lieu accessible, sécurisé et agréable. Vous recevez un livret d'accueil qui vous présente vos droits et toutes les prestations proposées. Chaque année, vous pouvez donner votre avis via un questionnaire de satisfaction.

■ Le rôle des moniteurs

Ils respectent votre dignité, votre vie privée et votre sécurité. Ils sont à votre écoute pour répondre à vos questions, notamment sur vos droits fondamentaux (politiques, religieux, etc.). Vous êtes libre de vos choix, dans un lieu neutre.

■ Le règlement de fonctionnement

Ce règlement, rédigé avec la participation des collaborateurs, moniteurs et direction, définit vos droits et libertés ainsi que les devoirs nécessaires à la vie en collectivité.

■ Confidentialité et accès aux dossiers

Tous les professionnels respectent la confidentialité de vos données. Sur demande écrite, vous pouvez consulter votre dossier personnel, accompagné d'un membre de l'équipe.

■ Gestion des conflits

En cas de litige avec l'établissement, vous pouvez être aidé par un médiateur qualifié pour faire valoir vos droits.

Délègue ESAT,

■ À l'ESAT, vous pouvez élire un ou plusieurs délégués parmi vos collègues. Ces personnes vous représentent et peuvent transmettre les questions, les idées ou les difficultés que vous rencontrez dans votre travail (organisation, ambiance dans l'atelier, besoins personnels...).

■ Ils sont là pour faire le lien entre vous et l'équipe médico-sociale. Ils peuvent aussi proposer des améliorations pour que le service fonctionne encore mieux, pour vous et avec vous.

Conseil de la Vie Sociale (CVS)

Le Conseil de la Vie Sociale (CVS) est un espace où vous, vos représentants légaux et vos familles pouvez donner votre avis sur le fonctionnement de l'établissement.

Vous élisez vos représentants parmi les personnes accompagnées. Ces représentants sont soutenus par des professionnels pour préparer les réunions, comprendre les documents et transmettre ce qui a été dit.

Le CVS permet de parler de tout ce qui concerne votre vie dans l'établissement : la qualité de l'accompagnement, l'organisation des activités, la vie en groupe et les projets à venir.

Instance Mixte

Une instance mixte a été mise en place dans l'établissement. Elle réunit vos délégués et des membres de l'équipe encadrante.

Cette instance permet d'échanger ensemble sur des sujets importants pour tous, comme vos conditions de travail, la communication dans l'ESAT, les projets collectifs ou encore le bien-être de chacun. Elle favorise les échanges entre vous et les professionnels, et encourage la construction de solutions communes.



Grâce à cette instance (et à d'autres espaces comme le CVS), vous pouvez faire entendre votre voix, participer activement à la vie de l'établissement, et avoir un vrai pouvoir d'agir dans votre accompagnement.

■ Accompagnement social

L'assistant de service social vous reçoit, ainsi que votre représentant légal, pour vous informer sur vos droits sociaux, vous accompagner à construire votre projet de vie et vous accompagner dans votre parcours au sein de l'établissement. Il peut mener en fonction de vos besoins, un atelier « connaitre et mieux comprendre ses droits sociaux »

Besoin SERAFIN-PH repéré :

(1.3.3.2.) -Besoins en lien avec le travail et l'emploi

Besoins pour obtenir, garder et quitter une activité professionnelle ou à caractère professionnel.
Besoin pour la formation professionnelle

Prestations SERAFIN-PH proposées :

(2.3.3.2) – ACCOMPAGNEMENT POUR PRÉPARER SA VIE PROFESSIONNELLE

Avant d'être admis à l'ESAT, L'établissement vous accompagne dans votre préparation professionnelle afin de vous permettre d'acquérir des compétences sociales et professionnelles essentielles, tout en facilitant un apprentissage progressif et adapté à vos besoins.





Pourquoi cette prestation existe

Parce qu'il est important que vous puissiez découvrir le monde professionnel en douceur, comprendre les attentes liées au travail, et construire un projet professionnel réaliste, cet accompagnement vous soutient dans votre parcours vers l'insertion sociale et professionnelle.

Ce que fait l'équipe pour vous :

■ Visite et présentation de l'établissement

Plusieurs fois par an, l'établissement vous ouvre ses portes pour que vous puissiez découvrir le fonctionnement de l'ESAT et des activités

■ Mise en situation collective

L'ESAT a développé des partenariats avec plusieurs établissements du secteur médico-social, permettant d'accueillir des groupes de stagiaires. Vous pouvez ainsi découvrir le milieu professionnel dans un cadre encadré, tout en conservant un environnement sécurisant (groupe, référent éducatif).

■ Mise en situation individuelle

Deux types de stages vous sont proposés :

- Stages de découverte et d'orientation (conventions ponctuelles)

Vous découvrez différentes activités de travail pour vous aider à choisir votre futur métier. Un bilan est réalisé pour affiner votre orientation professionnelle, en lien avec votre équipe accompagnante.

- Stages d'insertion en milieu protégé (conventions annuelles)

Vous vous familiarisez progressivement avec le milieu professionnel au travers de périodes de stage planifiées sur l'année scolaire (par exemple, une semaine par mois ou un jour par semaine).

(2.3.3.3) – ACCOMPAGNEMENT POUR MENER

SA VIE PROFESSIONNELLE

L'établissement vous accompagne pour soutenir votre activité professionnelle actuelle et vous préparer à évoluer dans votre parcours professionnel, selon vos envies et vos besoins.

Pourquoi cette prestation existe

Parce que votre vie professionnelle est un élément essentiel de votre bien-être et de votre autonomie, cet accompagnement vous aide à maintenir et développer vos compétences, à progresser dans votre travail, et à envisager sereinement des évolutions ou réorientations si nécessaire.

Ce que fait l'équipe pour vous :

■ Un lieu dynamique d'évolution

L'ESAT met en place des activités de travail adaptées à chacun, en lien avec votre projet professionnel. Vous êtes soutenu au quotidien par les moniteurs d'atelier et l'équipe pluridisciplinaire,

pour vous maintenir à votre poste et progresser, que ce soit dans l'établissement ou en vue d'une intégration en entreprise adaptée ou milieu ordinaire.

■ La mise au travail

Vous travaillez dans des ateliers de production, où la qualité et le rendement sont attendus, via des contrats de prestation commerciale. Ces activités sont aussi des supports à votre formation professionnelle.

Les moniteurs observent vos capacités, aménagent votre poste de travail et adaptent les méthodes pour répondre à vos besoins.



■ Les activités de soutien professionnel et socio-professionnel

À l'ESAT, vous pouvez bénéficier de 10 séances d'activités de soutien par an.

Les thèmes sont choisis en fonction de vos besoins et des compétences des professionnels qui vous accompagnent.

Chaque année, vous avez la possibilité de vous inscrire à l'une des activités proposées.

Parmi les thèmes possibles : hygiène alimentaire, théâtre, musique, yoga, gestion du stress, danse, et bien d'autres encore.

Ces thèmes sont réévalués chaque année pour rester pertinents et adaptés à vos attentes.

Un planning est établi de mi-septembre à mi-juin

■ La formation

La formation est un levier majeur pour votre évolution. Chaque année, l'ESAT organise un plan de formation en lien avec les besoins exprimés

■ L'insertion professionnelle

Une chargée d'insertion vous accompagne individuellement dans votre parcours, en vous aidant dans vos démarches de recherche d'emploi, en vous conseillant, et en assurant un suivi lors de stages ou contrats en entreprise. Le partenariat mis en place avec les services publics de l'emploi complète cet accompagnement.



■ La réorientation professionnelle

Si vous souhaitez ou avez besoin de changer d'activité, de milieu de travail, ou préparer la fin de votre parcours professionnel (fatigue, retraite...), l'équipe pluridisciplinaire recueille vos souhaits et vous accompagne dans ce projet.

Des partenariats avec d'autres structures permettent de vous proposer la meilleure orientation possible pour votre épanouissement

Besoin SERAFIN-PH repéré :

(1.3.3.4) Besoin pour la vie familiale la parentalité et la vie affective et sexuelle

Besoins pour s'occuper de sa famille. Besoins pour la parentalité. Besoins pour la vie affective et sexuelle.

Prestations SERAFIN-PH proposées :



(2.3.3.5) -ACCOMPAGNEMENT DE LA VIE FAMILIALE, DE LA PARENTALITÉ ET DE LA VIE AFFECTIVE ET SEXUELLE

L'établissement vous accompagne pour entretenir et préserver vos liens familiaux ainsi que votre vie affective et sexuelle, dans le respect de votre intimité, de vos besoins et de vos désirs.

Pourquoi cette prestation est importante :

Parce que la vie familiale, la parentalité et la vie affective sont des dimensions fondamentales du bien-être et de l'épanouissement personnel, l'équipe vous aide à exprimer vos aspirations, à faire vos choix, et à les vivre dans un cadre respectueux et sécurisant.

Pour la vie affective et sexuelle

L'équipe respecte et protège les différentes expressions de votre vie affective et intime. Elle vous accompagne avec écoute, bienveillance et professionnalisme.

Chaque situation est considérée avec attention afin de créer un climat de confiance où vous pouvez librement exprimer questions, doutes ou réflexions. Des partenaires spécialisés (comme le Planning Familial, Codes, Espace Santé Jeunes) peuvent intervenir pour vous informer et vous former, si vous le souhaitez.

Pour la vie familiale

L'équipe vous soutient dans le maintien et le développement de vos relations familiales.

Les familles peuvent être invitées à des rencontres spécifiques (bilan, situation particulière...) ou à des événements festifs (fête de l'institut, portes ouvertes...). Selon vos besoins, des partenariats avec des organismes extérieurs (SAVS, PMI, etc.) sont activés pour vous accompagner au mieux.





Besoin SERAFIN-PH repéré :

1.3.3.5 – Besoins pour apprendre à être pair-aidant

Besoins pour aider les autres et ses pairs à : se déplacer, communiquer, avoir des relations avec autrui, avoir une bonne alimentation, veiller à leur santé.

Prestations SERAFIN-PH proposées :

(2.3.3.6) -ACCOMPAGNEMENT POUR L'EXERCICE DE LA PAIR-AIDANCE

L'établissement vous accompagne si vous souhaitez devenir pair-aidant, pour partager votre expérience et soutenir d'autres bénéficiaires.

La pair-aidance repose sur le principe que votre vécu commun et votre parcours sont des atouts pour créer une relation d'entraide authentique et solide.

Pourquoi cette prestation

La pair-aidance est un moyen de renforcer la solidarité. En vous appuyant sur votre propre expérience, vous contribuez à instaurer un climat de confiance et de compréhension mutuelle.

Cet accompagnement valorise vos compétences personnelles et sociales, renforce votre confiance en vous et votre sentiment d'utilité. Il favorise aussi votre intégration, le partage des savoirs et votre participation active à la vie collective de l'établissement.

Ainsi, la pair-aidance vous aide à vous épanouir personnellement tout en renforçant la cohésion et la qualité de l'accompagnement au sein de l'ESAT.

Ce que fait l'équipe pour vous :

■ Référent à l'accueil

Vous pouvez être désigné(e) parrain ou marraine pour accompagner un nouveau travailleur dans sa période d'adaptation. Vous serez son interlocuteur privilégié et l'aiderez à comprendre le fonctionnement de l'ESAT, facilitant ainsi son intégration.

■ Tuteur lors d'apprentissages

Si vous êtes confirmé(e) dans une tâche professionnelle, vous pouvez devenir tuteur(se) d'un collègue moins expérimenté. En travaillant en binôme, vous transmettrez vos savoir-faire et contribuerez à son développement professionnel.

■ Représentant au conseil de la vie sociale

Vous pouvez aussi représenter l'ensemble des bénéficiaires lors des réunions du Conseil de la Vie Sociale (CVS), afin de porter la voix et les attentes de vos pairs dans la vie de l'établissement.

■ Délégués ESAT

Vous pouvez également devenir délégué de l'ESAT afin de représenter vos collègues lors des temps d'échange avec la direction. Vous portez alors leurs idées, leurs besoins et leurs propositions pour améliorer le quotidien au travail et faire entendre leur voix dans la vie des ateliers



(2.3.4.2) ACCOMPAGNEMENT POUR LA PARTICIPATION

SOCIALE ET LES LOISIRS

Pourquoi cette prestation

L'établissement vous accompagne pour que vous puissiez participer à des activités sociales et de loisirs qui correspondent à vos envies et à vos besoins.

Ce que fait l'équipe pour vous :

Pour faciliter votre participation, différentes actions sont proposées, auxquelles vous pouvez vous inscrire librement :

- Organisation d'événements festifs, comme la fête de Noël.
- Partenariats avec le foyer d'hébergement, permettant l'inscription et l'accompagnement vers des associations et clubs sportifs (natation, football, danse...), selon les places disponibles.
- Séances hebdomadaires de yoga proposées directement dans votre établissement,

Le rôle de l'équipe dans votre accompagnement à la participation sociale et aux loisirs

- Vous informer et vous sensibiliser : L'équipe vous informe régulièrement sur les activités sociales

et de loisirs proposées, et veille à ce que vous puissiez exprimer vos envies et besoins.

- L'équipe peut vous accompagner pour vous inscrire : Les professionnels vous accompagnent pour vous inscrire aux événements organisés en interne.
- Organiser les événements internes : L'équipe organise les événements dans l'établissement, comme la fête de Noël, en tenant compte de vos préférences.
- Coordonner les partenariats : L'équipe travaille avec les partenaires externes (foyer d'hébergement, GEM les ateliers de Claire, association Phoenix) pour vous permettre d'accéder facilement aux activités.
- Suivre et adapter l'offre : L'équipe recueille vos avis sur les activités et ajuste les propositions en fonction de vos attentes et besoins.
- Vous soutenir et vous orienter : en cas de besoin exprimé, l'équipe peut vous accompagner à rechercher une activité et vous aider à vous mettre en lien si nécessaire

(2.3.4.3) -ACCOMPAGNEMENT POUR LE DÉVELOPPEMENT

DE L'AUTONOMIE DANS LES DÉPLACEMENTS

Pourquoi cette prestation

Savoir se déplacer seul(e) est important pour participer à la vie sociale, aller au travail, ou faire vos courses. Cette aide vous permet de mieux connaître les transports adaptés, de vous sentir en sécurité lors de vos déplacements, et de gagner en liberté au quotidien.

Ce que fait l'équipe pour vous :

L'équipe peut mettre en place différents accompagnements, individuels ou collectifs, selon vos besoins.

Cela peut concerner :

- Le choix et le repérage du moyen de transport qui vous convient, en tenant compte de vos ho-

raires de travail (qui peuvent changer selon les saisons) ou de trajets spécifiques lors de stages. Pour cela, des procédures sont mises en place pour vous aider à vous repérer, par exemple grâce à la création d'outils adaptés.

- Le soutien pour mieux connaître les règles de la circulation routière, que ce soit en tant que piéton ou conducteur. Vous pouvez bénéficier d'une formation appelée « Se déplacer en sécurité, à pied ou en deux roues ».
- Vous accompagnez dans vos démarches pour vous inscrire à l'auto-école.
- Proposer un travail spécifique autour du code de la route avec l'orthophoniste, pour mieux comprendre et assimiler les règles de sécurité.



Besoin SERAFIN-PH repéré :

(1.3.5.1) – Besoins en matière de ressources et d'autosuffisance économique

Besoin d'apprendre à gérer de petits achats du quotidien de manière autonome et responsable.

Prestations SERAFIN-PH proposées :

(2.3.5.1) – ACCOMPAGNEMENT POUR L'OUVERTURE DES DROITS

L'établissement vous accompagne pour que vous puissiez bénéficier de toutes les aides, allocations et droits sociaux auxquels vous avez droit.

Pourquoi cette prestation ?

Accéder à vos droits sociaux est essentiel pour garantir votre protection, votre bien-être et votre autonomie. Cette aide vous permet d'être bien informé(e) et soutenu(e) dans vos démarches administratives, afin d'éviter toute rupture ou perte de droits, et ainsi sécuriser votre situation sociale et financière.

Ce que fait l'équipe pour vous :

- L'assistante sociale veille attentivement aux dates importantes liées à vos droits et aides sociales.
- Elle vous propose des rendez-vous individuels, en lien avec votre représentant légal, pour vous informer sur vos droits et vous accompagner à remplir les dossiers nécessaires (AAH, prime d'activité, aide sociale, allocation logement, dossier retraite...).
- Elle suit votre situation de près et informe l'équipe des progrès ou difficultés rencontrés dans vos démarches.
- Elle vous propose des ateliers pour connaître et mieux comprendre vos droits sociaux





(2.3.5.2) – ACCOMPAGNEMENT POUR L'AUTONOMIE DANS LA GESTION DE SES RESSOURCES

Gérer votre budget en toute autonomie

L'établissement vous soutient et veille à votre gestion du budget si vous en ressentez le besoin.

Pourquoi cette prestation ?

Savoir gérer votre argent est important pour vivre de façon autonome et bien vous insérer dans la vie sociale. Cela vous aide à faire des choix, à organiser vos dépenses, et à éviter certaines difficultés.

Ce que fait l'équipe pour vous :

Si vous en exprimez le besoin, l'établissement peut vous apporter un soutien ponctuel.

L'équipe peut, par exemple :

- Se rapprocher de votre tuteur ou curateur si vous en avez un,
- Vous orienter vers des partenaires spécialisés (comme un SAVS) pour vous accompagner à mieux gérer votre budget,
- Faciliter votre accès à un accompagnement extérieur adapté à votre situation.
- L'équipe peut vous proposer des formations pour mieux comprendre et gérer vos ressources personnelles.

(2.3.5.3) – INFORMATIONS, CONSEILS ET MISE EN ŒUVRE DES PROTECTIONS DES ADULTES

L'établissement vous informe, ainsi que vos représentants légaux, sur les dispositifs de protection juridique des majeurs. Il vous accompagne aussi dans les démarches nécessaires pour garantir la sécurité et une gestion sereine de vos droits.

Pourquoi cette prestation ?

Mettre en place une mesure de protection juridique est important pour assurer votre sécurité, notamment dans la gestion de vos ressources et droits. Cela permet de prévenir les risques financiers ou administratifs, tout en respectant votre dignité et votre autonomie.

Ce que fait l'équipe pour vous :

- Dès votre admission, le chef de service vous sensibilise, vous et votre représentant légal, à l'importance d'une mesure de protection lorsque vous percevez un salaire.
- L'assistant de service social vous reçoit en rendez-vous individuel, avec ou sans votre représen-

tant légal, pour vous conseiller et vous accompagner dans vos démarches.

- En cas de difficultés graves dans la gestion de vos ressources, le service peut alerter le procureur de la République, afin que des mesures adaptées soient prises pour vous protéger.





SOMMAIRE

Les prestations Indirectes DE L'ÉTABLISSEMENT

PILOTAGE ET FONCTION SUPPORTS.....	126
3.1.1 GESTION DES RESSOURCES HUMAINES.....	126
■ (3.1.1.1) Pilotage et direction	126
■ (3.1.1.2) Gestion des ressources humaines, de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences et du dialogue social.....	130
3.1.2 GESTION ADMINISTRATIVE, BUDGÉTAIRE, FINANCIÈRE ET COMPTABLE	138
■ (3.1.2.1) Gestion budgétaire, financière et comptable.....	138
■ (3.1.2.2) Gestion administrative.....	140
II 3.1.3 INFORMATION ET COMMUNICATION	142
■ (3.1.3.1) Communication, statistiques, rapport annuel et documents collectifs 2002-2.....	142
■ (3.1.3.2) Gestion des données des personnes accueillies, système d'information, informatique, tic, archivage informatique des données, GED	145
• La protection des données à caractère personnel	145
II LE SYSTÈME D'INFORMATION : UN VIRAGE NUMÉRIQUE	
POUR UN ACCOMPAGNEMENT PARTAGE	147
III 3.1.4 QUALITÉ ET SECURITÉ	153
■ (3.1.4.1) Démarche d'amélioration continue de la qualité	153
• La démarche qualité	153
• Les composantes du Plan Bleu à l'Institut des Parons	157
■ (3.1.4.2) Analyse des pratiques, espaces ressource et soutien aux personnels.....	157
■ (3.1.4.3) Prestations de supervision.....	158
IV 3.1.5 RELATIONS AVEC LE TERRITOIRE	159
■ (3.1.5.1) Coopération, conventions avec les acteurs spécialisés et du droit commun.....	159
• Partenariats Médico-sociaux et Sanitaires	160
• Partenariats Educatifs et Pédagogiques	160
• Partenariats Culturels et Loisirs	160
• Partenariats Associatifs et Humanitaires.....	161



■ (3.1.5.2) APPUI - RESSOURCES ET PARTENARIATS INSTITUTIONNELS	161
■ (3.1.6) transports liés à gerer, manager, coopérer	165
V) 3.2.1 LOCAUX ET AUTRES RESSOURCES POUR ACCUEILLIR	165
■ (3.2.1.1) Locaux et autres ressources pour héberger et accueillir le jour	165
■ (3.2.1.2) Locaux et autres ressources pour réaliser les prestations de soins, de maintien et de développement des capacités fonctionnelles	179
■ (3.2.1.3) Locaux et autres ressources pour gérer, manager, coopérer	180
■ (3.2.1.4) Hygiène, entretien, sécurité des locaux, espaces extérieurs	181
VI) 3.2.2 FOURNIR DES REPAS	182
VII) 3.2.3 ENTRETIEN DU LINGE	183
VIII) 3.2.4 TRANSPORTS LIÉS AU PROJET INDIVIDUEL	184
■ (3.2.4.1) Transports liés à accueillir	184
■ (3.2.4.2) Transports liés aux prestations de soins, de maintien et de développement des capacités fonctionnelles	185
■ (3.2.4.3) Transports liés à l'autonomie et à la participation sociale	186
3.2.5 TRANSPORTS DES BIENS ET MATÉRIELS LIÉS À LA RESTAURATION ET À L'ENTRETIEN DU LINGE	187



Pilotage ET FONCTION SUPPORTS

LES FONCTIONS GÉRER, MANAGER, COOPÉRER REGROUPENT L'ENSEMBLE DES FONCTIONS RÉALISÉES AU NIVEAU DE LA DIRECTION DE L'ÉTABLISSEMENT.

3.1.1 GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Le Directeur Général veille au bon fonctionnement des établissements et à la transformation de l'offre médico-sociale en impulsant les réformes nécessaires à la réussite de ce projet.

(3.1.1.1) PILOTAGE ET DIRECTION

Le Directeur Général est le garant du bon fonctionnement de l'ensemble des établissements et services sous sa responsabilité. Il assure la mise en œuvre des orientations stratégiques définies par l'association et veille à leur déclinaison opérationnelle au sein de chaque structure. Ses missions comprennent :

- Pilotage
- Management
- Sécurité
- Coopération avec les acteurs du territoire
- Communication interne et externe
- Contrôle de gestion
- Politique bientraitance et éthique institutionnelle





Pilotage	<ul style="list-style-type: none"> ■ Piloter la politique de l'association ■ Responsable de l'élaboration des projets d'établissements ■ Négociation avec les tutelles et les partenaires ■ Arbitrer les actions de développement et de gestion
Management	<ul style="list-style-type: none"> ■ Impulser la politique de l'association ■ Veille au respect des objectifs du projet d'établissement ■ Garantir la politique managériale ■ Représente l'employeur au CSE et dans la commission CSSCT
Sécurité	<ul style="list-style-type: none"> ■ Assurer les conditions de sécurité et d'hygiène des établissements ■ Assurer l'établissement du respect des bonnes conditions de travail ■ Assurer la continuité de la prise en charge en cas de crise ■ Alerter les autorités en cas de dysfonctionnement <p>Responsable de la bonne tenue du DUERP</p>
Coopération avec les acteurs du territoire	<ul style="list-style-type: none"> ■ Représenter l'association auprès des partenaires ■ Créer les synergies nécessaires au fonctionnement en réseaux
Communication interne et externe	<ul style="list-style-type: none"> ■ Assurer la communication interne et externe
Contrôle de Gestion et RAF	<ul style="list-style-type: none"> ■ Pilote le suivi comptable et budgétaire ■ Responsable administratif et financier des établissements ■ Gère l'ensemble du processus de tarification avec les tutelles. ■ Rend compte du contrôle de gestion à l'association et aux tutelles. ■ Plan d'investissement et recherche de CNR, subventions
Politique de bientraitance et éthique institutionnelle	<ul style="list-style-type: none"> ■ Garantit la politique de bientraitance menée au sein des établissements

Le Directeur Général peut participer à l'ensemble des réunions de l'établissement. Le Directeur Général ou les chefs de services pilotent des groupes de travail sur plusieurs thèmes (COPIL) tout au long de l'année.

Pour atteindre ces objectifs, elle s'est dotée de services assurant la qualité du fonctionnement des établissements.



LE CHEF DE SERVICE

Le chef de service assure l'organisation et le bon fonctionnement du service en garantissant le respect des réglementations, l'encadrement des équipes pluridisciplinaires, la gestion administrative, ainsi que le développement des partenariats, tout en veillant à la qualité de l'accompagnement des personnes accueillies et à la communication avec leurs familles.

Organisation générale	<ul style="list-style-type: none">■ Évaluer et mesurer l'impact des actions menées par le service.■ Garantir le respect des droits et libertés des personnes accueillies.■ Assurer une veille permanente et diffuser les informations relatives aux évolutions législatives, juridiques et réglementaires.■ Contribuer à l'évaluation interne et gestion des risques de l'établissement en collaboration avec le responsable qualité.■ Veiller au respect de la réglementation en vigueur.■ Organiser un service minimum en cas de risque de rupture de la continuité du service (définition des besoins, encadrement, activités).
Encadrement d'équipe et gestion des ressources humaines	<ul style="list-style-type: none">■ A en charge le management de son équipe.■ Encadrer et animer une équipe pluridisciplinaire.■ Participer à l'élaboration, la mise en œuvre et au suivi des projets.■ Animer les réunions d'équipe, de synthèses et de bilans.■ Organiser et coordonner le travail de l'équipe (répartition des tâches, programmation des activités, gestion des plannings).■ Assurer la coordination des interventions thérapeutiques, éducatives et pédagogiques.■ Veiller au respect de la réglementation relative à la gestion du temps de travail.■ Identifier les besoins en formation et favoriser la montée en compétences des équipes.■ Participer au recrutement des équipes (définition des missions, rédaction des fiches de poste, pré-sélection pour les CDI).■ Organiser l'accueil et l'encadrement des stagiaires.■ Manager les équipes dans le respect des valeurs éthiques et associatives.■ Préparer et transmettre les éléments de paie (heures complémentaires, absences, etc.).



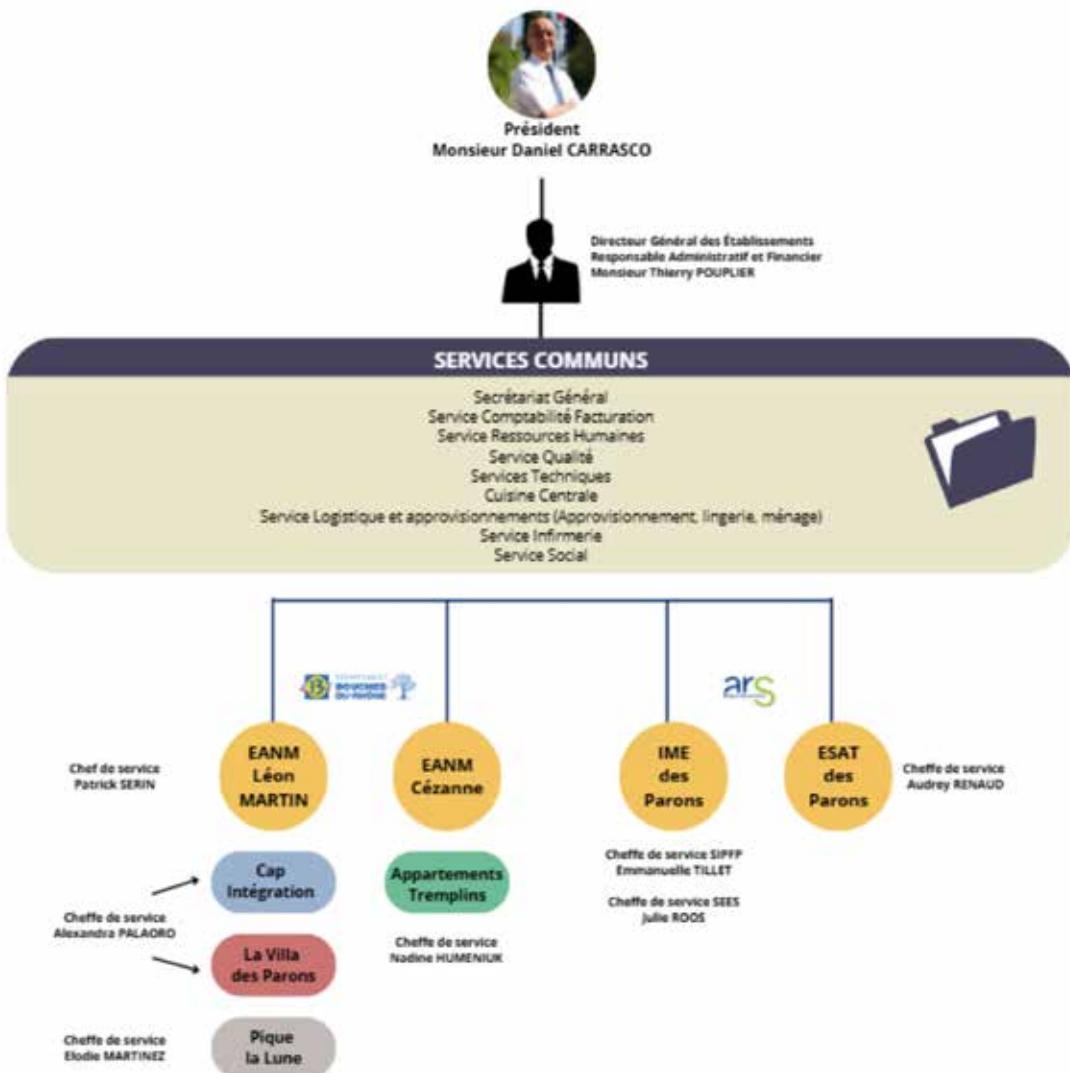
Gestion administrative	<ul style="list-style-type: none"> ■ Organiser et superviser les parcours d'admission et de sortie des résidents. ■ Assurer le suivi administratif des dossiers des personnes accueillies. ■ Veiller à l'ouverture et au maintien des droits des bénéficiaires. ■ Superviser et valider les écrits professionnels (rapports, synthèses de suivi). ■ Garantir le respect des règles d'hygiène et de sécurité. ■ Contrôler la qualité des activités réalisées.
Partenariats et projets transversaux	<ul style="list-style-type: none"> ■ Développer les collaborations et partenariats au bénéfice des personnes accueillies et de l'organisation. ■ Identifier et mobiliser les partenaires potentiels. ■ Développer les réseaux et les actions partenariales. ■ Représenter le service auprès des instances extérieures.
Relations et communication	<ul style="list-style-type: none"> ■ Informer les parents ou représentants légaux des modalités d'accueil et des évolutions du projet personnalisé. ■ Veiller à un accueil de qualité des familles et traiter les éventuels dysfonctionnements. ■ Prendre en compte les demandes des familles et leur proposer des solutions adaptées. ■ Assurer la coordination et le suivi de la prise en charge des personnes accueillies.





(3.1.1.2) GESTION DES RESSOURCES HUMAINES, DE LA GESTION PRÉVISIONNELLE DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES ET DU DIALOGUE SOCIAL

ORGANIGRAMME



L'Institut des Parons fonctionne sans siège social. Il s'appuie sur des services communs centralisés, dirigés par Monsieur POUPLIER et placés sous le contrôle du Conseil d'Administration de l'Association. Ces services assurent leurs prestations à l'ensemble des établissements relevant du Conseil Départemental 13 ainsi que de l'ARS PACA.



DIALOGUE SOCIAL



Le Comité Social et Economique (CSE) est mis en œuvre au sein de l’Institut des Parcs. Il a pour mission d’assurer une expression collective des salariés permettant la prise en compte permanente de leurs intérêts dans les décisions relatives à la gestion et à l’évolution économique et financière de l’entreprise, à l’organisation du travail, à la formation professionnelle et aux techniques de production.

Le CSE est informé et consulté sur les questions intéressant l'organisation, la gestion et la marche générale de l'entreprise, notamment sur :

- Les mesures de nature à affecter le volume ou la structure des effectifs ;
 - La modification de son organisation économique ou juridique ;
 - Les conditions d'emploi, de travail, notamment la durée du travail, et la formation professionnelle ;
 - L'introduction de nouvelles technologies, tout aménagement important modifiant les conditions de santé et de sécurité ou les conditions de travail ;
 - Les mesures prises en vue de faciliter la mise, la remise ou le maintien au travail des accidentés du travail, des invalides de guerre, des invalides civils, des personnes atteintes de maladies chroniques évolutives et des collaborateurs d'ESAT, notamment sur l'aménagement des postes de travail.



PRÉVENTION ET AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL

L'accord d'entreprise relatif au périmètre et aux modalités du fonctionnement du CSE signé le 4 février 2019 entre l'Association des Parons et la déléguée syndicale CGT, prévoit l'existence d'une commission CSSCT.

Crée par la réforme du Code du Travail, la CSSCT est un organe du Comité Social et Economique (CSE) se voyant confier tout ou partie des attributions jusqu'ici dévolues au CHSCT : «La Commission santé, sécurité et conditions de travail se voit confier par délégation du comité social et économique, tout ou en partie des attributions du comité relatives à la santé, à la sécurité et aux conditions de travail, à l'exception du recours à un expert et des attributions consultatives du comité» (article L 2315-38).

Cette commission a donc pour objectifs principaux, par délégation du CSE, de veiller à la protection de la sécurité et de la santé des salariés et de contribuer à améliorer leurs conditions de travail.

- Elle collecte les informations de terrain et en fait la synthèse pour le CSE.
- Elle «instruit» les dossiers techniques pour que le CSE puisse s'en emparer correctement.
- Elle peut préparer les délibérations du CSE, mais celles-ci seront votées en séance du CSE.
- Elle peut auditionner des cabinets d'expertise puis proposer un choix au CSE. Elle peut accompagner le travail des experts pendant leurs missions, mais le rapport devra être présenté au CSE. Toutes les questions relatives à la santé, sécurité et conditions de travail sont étudiées en réunion CSE. Les membres du CSE s'appuient sur les travaux de la commission et donnent lieu à un procès-verbal.
- La commission CSSCT est le lieu des débats spécialisés sur les questions de santé et de conditions de travail.

Le CSE n'a pas de pouvoirs décisionnels en matière de santé au travail, il n'est pas un lieu de prise de décisions, mais un lieu d'élaboration de décisions par la direction. Les représentants du personnel se doivent d'apporter des éléments factuels sur les dysfonctionnements constatés dans l'organisation du travail, ou des attentes des salariés sur les moyens et conditions de travail. Les membres disposent d'un crédit d'heures spécifiques de 30 heures par an (pour les trois) :

**CSE
(Comité Social
et Economique) et
CSSCT (Commission Santé
Sécurité et Conditions de
Travail)**

- 10 Réunions / an CSE
- 3 Réunions CSSCT / an
- Temps de Délégation
- NAO
- Accords
- DUERP à jour PAPRIACT
- BDES à jour



PRESTATIONS EN MATIÈRE DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

L'équipe ressources humaines gère de nombreux dispositifs.

La responsabilité sociale de l'Association se réfère bien sûr à des règles et à des principes, mais également au comportement éthique, transparent et responsable de tous et de chacun. L'intégration de la stratégie RSE en matière de Ressources humaines a ainsi pour objectif de créer, de préserver et de développer les emplois et le capital humain de l'Association. Ainsi la lutte contre les discriminations, le respect des droits humains, la santé et la sécurité des collaborateurs ainsi que la qualité de vie au travail, mettent en évidence que performance sociale et performance économique sont indissociables.

Gestion des salariés	<ul style="list-style-type: none"> ■ S'assurer de l'application du droit social et des dispositions conventionnelles, de l'application des accords collectifs en vigueur ■ Recruter, embaucher le salarié, intégrer le salarié ■ Gestion des CDD, dossiers, déclaration, contrats ■ Suivi du salarié et des obligations légales ■ Informer le salarié sur ses droits et faire valoir ces droits ■ Arrêter ou suspendre le contrat du salarié ■ Recruter les stagiaires et bénévoles ■ Suivi du stagiaire et du bénévole ■ GPEC ■ Rapport annuel égalité Hommes/Femmes ■ BDES
Paies et DSN	<ul style="list-style-type: none"> ■ Déclarer et renseigner sur le salarié auprès des organismes ■ Ouverture et abondement des droits sociaux ■ Élaborer la paie et les différentes indemnités.
Formation professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> ■ Informer sur les droits et les dispositifs de formation ■ Préparer et élaborer le plan de développement des compétences ■ Mise en œuvre, suivi et remboursement des frais de formation ■ Relations avec l'OPCO
Coordination avec les différents services ou instances	<ul style="list-style-type: none"> ■ Participer en lien avec la Direction aux négociations en lien avec le CSE et le CSSCT ■ Élaborer les documents obligatoires (égalité femme/homme, tableau de bord RH...) ■ Pointer avec le service comptabilité les comptes sociaux et le bilan comptable ■ Établir les budgets prévisionnels et les comptes administratifs en lien avec le service comptabilité ■ Gestion du personnel avec chaque service



Gestion budgétaire	<ul style="list-style-type: none">■ Réaliser le suivi budgétaire de la masse salariale établissement par établissement mensuellement■ Réaliser des tableaux de bord d'aide à la décision■ Mettre en place des indicateurs du suivi budgétaire■ Élaborer les scénarios budgétaires dans le cadre des EPRD et ERRD■ Contrôler la masse salariale.■ Tableau des effectifs du personnel
Organiser la vie au travail	<ul style="list-style-type: none">■ Santé et bien-être, conciliation travail/vie privée ;■ Risques professionnels, stress et risques psychosociaux ;■ Mise à jour du DUERP■ Communication interne, reconnaissance et motivation des salariés ;■ Rémunération équitable (CCN66)
Travailleurs ESAT	<ul style="list-style-type: none">■ Déclarations spécifiques aux travailleurs en situation de handicap■ Établissement des bulletins de paie





DIFFÉRENTES MISSIONS SONT CONFIÉES AU SERVICE RESSOURCES HUMAINES

EN PHASE DE RECRUTEMENT

- Centraliser les candidatures spontanées (fichier à disposition des Chefs de Service)
- Publier les annonces d'offres d'emploi suivant les besoins qui ont été définis avec le Chef de Service et le Directeur Général (annonce interne, Pôle Emploi...)
- Planifier les entretiens avec le Directeur Général pour validation de l'embauche (pour les contrats à durée indéterminée)

LORS DE L'EMBAUCHE D'UN SALARIÉ

- Réaliser les formalités d'embauche (accueil, déclaration d'embauche, remise du dossier et vérification des documents - diplômes, certificat de travail, casier judiciaire)
- Enregistrer les données dans le logiciel de paie,
- Établir le contrat de travail en application de la convention collective, remise des annexes : fiche de poste, planification de la visite médicale d'embauche, affiliation mutuelle
- Créer un espace de connexion individuel sur le logiciel Imago

LORS DU DÉPART DU SALARIÉ

- Mettre en œuvre la procédure applicable au type de départ (démission, rupture conventionnelle, licenciement, départ volontaire à la retraite ...) avec le cabinet juridique
- Calculer et établir le solde de tout compte et les documents de sortie (calcul des indemnités

de fin de contrat, de congés payés, rupture conventionnelle, licenciement)

- Fermer l'espace de connexion individuel sur le logiciel Imago

AU QUOTIDIEN

- S'assurer de l'application du droit social et des dispositions conventionnelles, de l'application des accords collectifs en vigueur
- Être un support technique et conseiller les Chefs de Service (planning horaires, transferts, droit à congés ...)
- Renseigner et traiter les demandes individuelles (exemple : demande d'acompte, courriers divers, droit sur les congés familiaux, formalités de départ volontaire à la retraite, affiliation des ayants droits à la mutuelle ...)
- Conseiller les salariés sur les dispositifs « Action Sociale » dont ils peuvent bénéficier et leur transmettre les dossiers et coordonnées : demande de logement (Action Logement), action sociale des caisses de retraite et prévoyance, dispositif d'assistance de la garantie frais de santé
- Effectuer le suivi des visites médicales périodiques et assurer la planification périodique

- Établir les déclarations d'accident du travail
- Suivre les arrêts de travail (maladie, accident du travail), le paiement des indemnités journalières, les dossiers prévoyance (maladie, accident du travail, déclaration de mise en invalidité).



DIFFÉRENTES MISSIONS SONT CONFIÉES AU SERVICE RESSOURCES HUMAINES (SUITE)

- Assurer le suivi des congés et suspension du contrat de travail (maternité, paternité, congé libre choix, congé sabbatique ...)
- Assurer le suivi du paramétrage du logiciel de paie avec l'assistance technique
- Établir les bulletins de paie (saisie des éléments variables de paie, des absences, des congés ...), contrôler les données et valider avec le Directeur Général les éléments
- Établir et vérifier les déclarations des charges sociales mensuelles et régularisation annuelle
- Effectuer le suivi des congés dans le cadre du périmètre défini par le Directeur Général
- Assurer le suivi et la mise à jour du DUERP avec le logiciel Excel
- Assister le Directeur Général lors des réunions et négociation avec les Instances Représentatives
- Mettre en place les élections professionnelles
- Transmettre sur demande les informations nécessaires aux opérations du Comité Economique et social (critères définis par le CSE)
- Mettre en œuvre le plan de formation (planification, inscription, convention et suivi)
- Gérer le plan de formation (demande de prise en charge, de remboursement,)
- Préparer les remboursements de frais de formation (repas, transport, hébergement) pour paiement par le service comptabilité
- Travail en collaboration avec le service comptabilité dans le cadre :

 - Du pointage des comptes sociaux (charges sociales, formation ...)
 - Du bilan comptable (expert-comptable, commissaire aux comptes ...)
 - De l'établissement des budgets prévisionnels et des comptes administratifs (provisions, vérification des données, ...)
 - Lien fonctionnel avec les organismes tels que l'URSSAF, prévoyance, mutuelle, médecine du travail, organisme collecteur des fonds de la formation professionnelle, organisme de formation

LES STAGIAIRES

DANS LE CADRE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

- Recenser les besoins en formation des professionnels (demandes individuelles), auprès des Chefs de Service.
- Établir le plan de formation (formations individuelles et collectives)

- Centraliser les demandes de stage et mettre à jour les fichiers à disposition des Chefs de Service
- Établir les gratifications de stage
- Archiver les demandes de stage



DIFFÉRENTES MISSIONS SONT CONFIÉES AU SERVICE RESSOURCES HUMAINES (FIN)

LES BÉNÉVOLES

- Établir la convention de bénévolat (suivant ce qui a été défini avec le bénévole et le Chef de Service et le Directeur Général)
- S'assurer de disposer du dossier complet (fiche de renseignements, assurance ...)

LE SERVICE RESSOURCES HUMAINES EST EN CHARGE DE :

- Saisir les éléments variables (absences, repas...)
- Saisir les congés (fermeture de l'établissement)
- Établir les bulletins
- Suivre le paramétrage spécifique à la rémunération
- Établir les déclarations des charges sociales,
- Établir les déclarations spécifiques à l'ESAT (déclaration annuelle CAF pour le versement de l'AAH, déclarations mensuelles à l'ASP ...)
- Suivre les arrêts de travail (suivi des subrogations IJSS CPAM et prévoyance),
- Établir les déclarations accident du travail,
- Effectuer les demandes de visites médicales et planifier celles-ci en relation avec le Chef de Service (entrée, périodiques, consécutive aux arrêts de travail) en tenant compte des contraintes organisationnelles de service (collaborateurs non véhiculés nécessitant un accompagnement) et des propositions de la médecine du travail (jours et horaires proposés)

- Établir en lien avec le Chef de Service le déploiement organisationnel de la formation (choix des thèmes, dates, organismes choisis)
- Assurer le suivi et la mise à jour du DUERP avec le logiciel Excel
- Gérer le plan de formation (budget, demande de prise en charge, de remboursement)

RELATIONS :

- Le service ressources humaines travaille en lien étroit avec le Directeur Général, l'Expert-Comptable, le Commissaire aux Comptes, le service comptabilité, les établissements de service et secrétaires.
- Le service ressources humaines exerce ses missions en collaboration avec : l'URSSAF, la DREETS la NEXEM, les conseillers juridiques en droit social, le service de santé au travail, les organismes de mutuelle et de prévoyance, l'organisme collecteur des fonds pour la formation professionnelle, les organismes de formation.

MOYENS INFORMATIQUES UTILISÉS :

- Logiciels : Pack Office Windows (Excel, Word)
- Progiciels : RH First, Paye First, OFFICEA (AM GED), Imago, Qualineo



3.1.2 GESTION ADMINISTRATIVE, BUDGÉTAIRE, FINANCIÈRE ET COMPTABLE

(3.1.2.1) GESTION BUDGÉTAIRE, FINANCIÈRE ET COMPTABLE

Le processus lié aux ressources financières et comptables est placé sous l'autorité du Responsable Administratif et financier. Ce service gère et pilote l'ensemble des questions financières (trésorerie, paiements, facturations, contrôle de conformité et méthodes) et administratives (travaux, assurances). Le service est chargé de l'organisation administrative des budgets prévisionnels, des comptes administratifs et de la consolidation des comptes annuels.

Chaque établissement et service fait l'objet d'une comptabilité séparée. L'organisation comptable part de l'établissement et la consolidation des comptabilités est faite à partir de cette base.

Gestion du bâti	<ul style="list-style-type: none">■ Plan d'investissement■ Taxes et charges■ Suivi des travaux■ TVA / travaux■ Suivre l'avancement des phases de travaux en lien avec les marchés qui ont été signés■ Faire des appels d'offres, les comparer et faire des tableaux de bord d'aide à la décision■ Gérer le bâti locatif et les baux■ Gérer et suivre la gestion des assurances
Gestion budgétaire	<ul style="list-style-type: none">■ Veiller au respect des équilibres budgétaires■ Elaborer les états de synthèses prévisionnels EPRD■ Suivi budgétaire trimestriel pour l'ensemble des services et établissements■ Suivi de l'activité mensuellement pour les établissements tarifés en prix de journée.■ Etudier les coûts sur tous les postes de dépenses importantes en vue d'une recherche du meilleur rapport qualité/prix en lien avec le service économat.■ Une étude des diverses prestations pour regrouper et/ou mutualiser à chaque fois que possible les moyens et/ou les dépenses.■ Suivre les lignes des dépenses et des produits budgétaires établissement par établissement.■ Etablir des tableaux de bord d'aide à la décision et d'alerte pour la direction et le responsable administratif et financier■ Calculer et suivre les indicateurs budgétaires■ Elaborer les plans concernant les investissements■ Elaborer et contrôler, les EPRD et en faire une proposition au RAF■ Elaborer et contrôler le budget de trésorerie établissement par établissement.



Gestion financière et comptable	<ul style="list-style-type: none"> ■ Réaliser toutes les tâches comptables obligatoires dans le respect des normes comptables et des principes comptables ■ Réaliser l'ensemble des obligations comptables liées au CASF ■ Facturation des bénéficiaires en lien avec les services ■ Paiement des charges et salaires ■ Gestion des comptes des résidents ■ Enregistrements des achats et des produits sur l'ensemble des unités comptables avec contrôle. ■ Suivre les comptes de tiers et traiter les instances. ■ Analyser les contrats des gros fournisseurs et négocier avec les services des remises commerciales. ■ Etablir l'annexe comptable en lien avec l'expert-comptable et le RAF ■ Etablir la liasse fiscale de chaque établissement et la liasse consolidée. ■ Elaboration de situations comptables ■ Réalisation de la facturation des établissements ■ Contrôle et vérification Comptabilité/RH ■ Saisie des factures avec vérification des BC et BL ■ Validation des factures par le Directeur Général ■ Règlement des factures ■ Analyse et révision des comptes ■ Rapprochements bancaires des établissements
Contrôle de gestion et au commissariat aux comptes	<ul style="list-style-type: none"> ■ Contrôle de gestion en lien avec le Commissaire aux comptes et l'expert-comptable ■ Communiquer régulièrement avec le commissaire aux comptes concernant les événements marquants ■ Apporter les explications et les documents concernant le questionnement du CAC.
Achats et économats	<ul style="list-style-type: none"> ■ Respecter les procédures comptables concernant le cycle des achats. (Devis, Bon de commande signée, Bon de livraison, facture validée par les personnes habilitées, tenue des stocks). Le RAF contrôle et valide le processus du devis à la facture avant le contrôle et le règlement de celle-ci par le trésorier de l'association. ■ Gestion des stocks en lien avec le service économat ■ Gestion des appels d'offres ■ Analyse des contrats et renégociation régulière avec les fournisseurs des conditions et des remises.
Gestion Administrative	<ul style="list-style-type: none"> ■ Réaliser l'ensemble des tâches administratives ■ Répondre à l'ensemble des enquêtes. ■ BDES



ORGANISATION DU SERVICE :

- Chaque personnel du service se voit confier un ou plusieurs dossiers comptables : Association, Commun, IME, ESAT et EANM Cézanne, EANM L. Martin, CAP Intégration, Pique la Lune et la Villa.
- Le service est tenu de respecter un calendrier prévisionnel lié aux différentes échéances réglementaires (bilan, ERRD, EPRD, CPOM, Enquêtes).

RELATIONS :

- Le service comptabilité travaille en lien étroit avec le Directeur Général, l'Expert-Comptable, le Commissaire aux Comptes, le service RH, le service Economat et Logistique, les Chefs de services et secrétaires

■ Le service comptabilité exerce ses missions en collaboration avec : les organismes de tutelle (ARS et CD13), les tuteurs et/ou les familles des bénéficiaires, les banques, la CPAM, les fournisseurs et les clients.

MOYENS UTILISÉS :

- Logiciels : Pack Office Windows (Excel, Word)
- Programmes : Compta First, QuadraCompta, OFFICEA (AM GED), Imago, Qualineo.
- Autres outils informatiques : GESCO et portail CHORUS PRO pour la facturation de nos prestations de services de l'ESAT avec les organismes publics.

(3.1.2.2) GESTION ADMINISTRATIVE

Le personnel administratif assure l'accueil et le suivi administratif du bénéficiaire et du service.

Accueil	<ul style="list-style-type: none">■ Accueil physique et téléphonique■ Réception des appels et transfère vers un autre interlocuteur si nécessaire■ Oriente les demandes
Suivi administratif	<ul style="list-style-type: none">■ Met en œuvre, suivi et mise à jour du dossier du bénéficiaire papier et numérique (Imago)■ S'assure de l'actualisation des informations de chaque bénéficiaire (CPAM/Mutuelle/Protection juridique...)■ Mise à jour des informations relatives aux transports des bénéficiaires (Imago)■ Lien avec les partenaires (bénévoles, partenariat)■ Gestion des caisses (rdv mensuel avec le service comptabilité)■ Gestion des comptes argent de vie (lien avec le service comptabilité + tutelles)■ Suivi des commandes■ Organisation de manifestations + réservation de salles.■ Déclaration et suivi des demandes d'intervention techniques■ Suivi des demandes de stages de bénéficiaires de l'Institut ou extérieur



Vigilance	<ul style="list-style-type: none"> ■ Alerte sur les renouvellements CDAPH + constitution des dossiers avec les familles (suivi par assistante sociale ou à défaut par la secrétaire administrative) + envoi du dossier à la MDPH + suivi du dossier de renouvellement ■ Alerte sur les renouvellements de prise en charge par l'aide sociale auprès du CD + constitution de la demande + envoi de la demande au CD + suivi de la demande ■ Échéances du projet personnalisé et les changements de situation + mise à jour du logiciel Imago
Gestion des documents	<ul style="list-style-type: none"> ■ Assure la gestion électronique des documents (GED) liés au service dans Officéa (AM GED) ■ Numérise les documents du dossier bénéficiaire dans Imago ■ Mise en page, suivi et édition du projet personnalisé ■ Élaboration des documents liés à l'organisation du service (notes, courriers, comptes-rendus, conventions de stage, contrats...) ■ Utilise les documents /imprimés référencés dans la classification documentaire et Imago ■ Gestion et traitement des notifications CDAPH (renouvellement + candidatures) sur le portail Santé Paca (Viatrajectoire) – par l'assistante sociale ou à défaut la secrétaire administrative ■ Suivi des transports privés des bénéficiaires (taxis) concernant la facturation (jours de présence)
Classement Archivage	<ul style="list-style-type: none"> ■ Classe et archive les documents relatifs au dossier unique du bénéficiaire ■ Classe et archive les documents relatifs au fonctionnement du service
Effectifs	<ul style="list-style-type: none"> ■ Assure le suivi des absences (Imago/Excel) en coordination avec le service comptabilité (facturation) et le service logistique (repas/transports). ■ Met à jour les compteurs d'heures après validation des demandes de changement d'horaires des salariés et archive les demandes de congés sur le serveur partagé (archivage uniquement sur secteur adulte) ■ Organisation des sorties éducatives (réservation de véhicules sur secteur adulte, transmission des demandes de pique-niques) ainsi que la planification des séjours éducatifs, en lien avec le service RH et le service comptabilité.



3.1.3 INFORMATION ET COMMUNICATION

(3.1.3.1) COMMUNICATION, STATISTIQUES, RAPPORT ANNUEL ET DOCUMENTS COLLECTIFS 2002-2

COMMUNICATION INTERNE ET EXTERNE

La vie institutionnelle de l'Institut des Parons repose sur une coordination efficace, des régulations adaptées et une communication fluide. Pour atteindre ces objectifs, plusieurs supports sont mis en place.

Afin de favoriser les échanges entre les professionnels, l'établissement s'appuie sur divers outils numériques tels que l'intranet, la messagerie interne et un serveur numérique sécurisé. Ces plateformes permettent aux salariés d'accéder aux informations essentielles les concernant, notamment les procédures, les notes de service et diverses communications internes. Ce dispositif est complété par l'organisation régulière de réunions planifiées par le Directeur Général et les chefs de service

Le site internet www.parons.org, administré par le Directeur Général de l'Institut des Parons, offre un accès aux informations relatives à l'Association et à ses établissements, notamment les projets d'établissement, les actualités, les comptes rendus du CVS et les menus quotidiens.



SCAN CE QR CODE

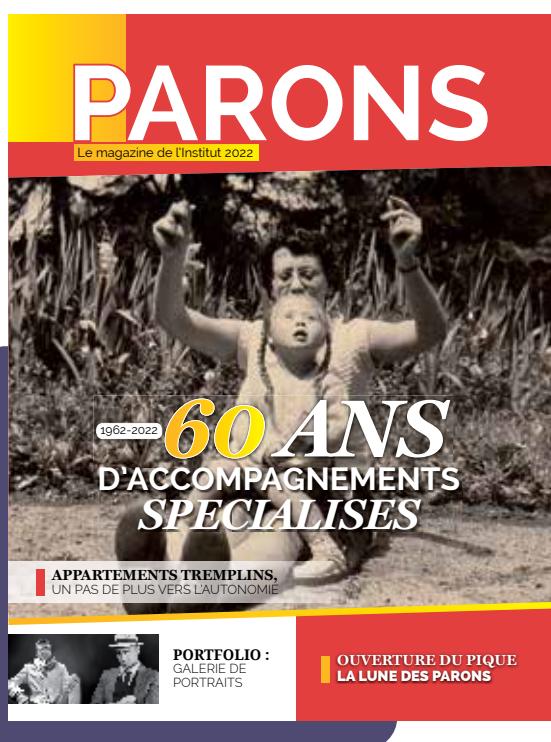
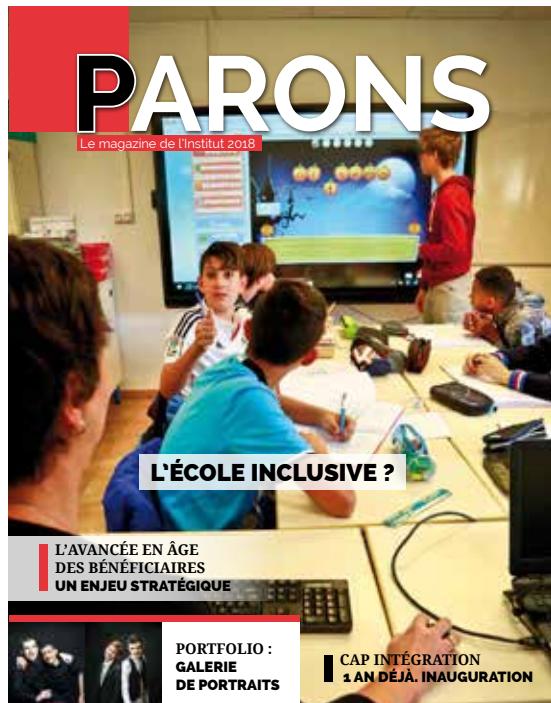
RETROUVEZ

LE SITE
INTERNET





Par ailleurs, l’Institut des Parons édite un magazine d’information, « LE MAG DES PARONS », qui met en lumière les projets associatifs et les activités menées dans chaque établissement et service. Les articles sont rédigés en interne par l’ensemble de la Direction et les équipes, tandis que la conception graphique et l’édition sont confiées à un prestataire externe. Cet outil contribue à valoriser les actions des professionnels et des bénéficiaires de l’Institut.





GESTION DES STATISTIQUES, CONCEPTION, ÉDITION ET DIFFUSION DES RAPPORTS ANNUELS

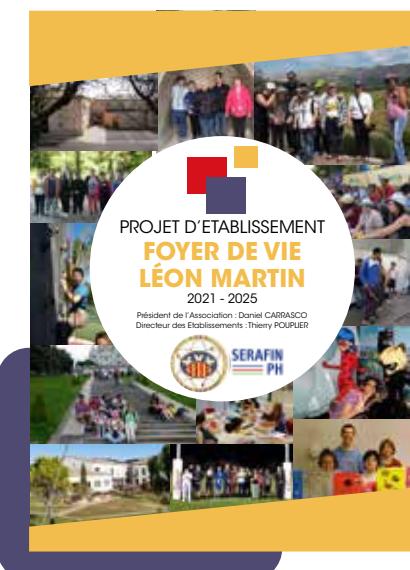
L’Institut dispose des ressources nécessaires pour répondre aux enquêtes menées par les organismes compétents (ARS, CD13, Éducation Nationale, INSEE, etc.).

D’autre part, les rapports annuels, tels que la Base de Données Économiques et Sociales (BDES) destinée au CSE ou le Document Unique d’Évaluation des Risques Professionnels (DUERP), sont élaborés sous la responsabilité du Directeur Général.

CONCEPTION, ÉDITION ET DIFFUSION DES DOCUMENTS COLLECTIFS DE LA LOI 2002-2

Les documents réglementaires issus de la loi 2002-2 (projet d’établissement, livret d’accueil, règlement de fonctionnement, etc.) sont élaborés et mis à jour en collaboration avec l’ensemble de la Direction, les élus du CVS, le personnel, les familles, les ATC. Cette révision intervient à chaque échéance réglementaire (tous les cinq ans pour les projets d’établissement) ou dès qu’une mise à jour est nécessaire (création d’un service, modification d’un article, évolution législative).

Seules la conception graphique et l’édition des projets d’établissement sont externalisées. Les autres documents (livret d’accueil, règlement de fonctionnement) sont réalisés en interne.





(3.13.2) GESTION DES DONNÉES DES PERSONNES ACCUEILLIES, SYSTÈME D'INFORMATION, INFORMATIQUE, TIC, ARCHIVAGE INFORMATIQUE DES DONNÉES, GED

Soucieux de répondre aux obligations réglementaires qui s'imposent, mais aussi convaincu que son avenir dépend de sa réactivité et de son dynamisme, l'établissement s'engage à définir et à mettre en œuvre une démarche d'amélioration continue de la sécurité et de la gestion des données à caractère personnel.

LA PROTECTION DES DONNÉES A CARACTÈRE PERSONNEL

Le règlement général sur la protection des données (RGPD), qui est entré en application le 25 mai 2018, impose une information concise, transparente, compréhensible et aisément accessible des personnes concernées. Cette obligation de transparence est définie aux articles 12, 13 et 14 du RGPD.

La création et le traitement des données personnelles (nom, adresse, numéros de téléphones, photo, courriel...) sont soumis à des obligations destinées à protéger la vie privée et les libertés individuelles.

Pour utiliser les données personnelles des personnes accueillies, nous leur transmettons un formulaire d'autorisation ainsi qu'une notice informative sur leurs droits. L'autorisation à l'utilisation des données personnelles dans le cadre de leur accompagnement est un préalable indispensable. En cas de refus, nous ne pourrons pas les accompagner.

POLITIQUE DE PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES A L'INSTITUT DES PARONS

INTRODUCTION

« Le respect de la confidentialité s'inscrit au cœur du travail social. Il correspond au droit au respect de la vie privée et garantit la confiance indispensable entre la personne et l'intervenant. »

V1. Juin 2018

1 Vous nous transmettez des données à caractère personnel

Vos données personnelles sont précieuses. Nous nous engageons à mettre en œuvre toute la sécurité nécessaire à leur recueil, traitement, accès et archivage.

2 Utilisation de vos données à caractère personnel

« Le respect de la vie privée et l'intimité de l'intervenant sont fondamentaux et autorisés par le droit national et international. Il insiste le droit à la confidentialité des informations à caractère personnel. »

3 Vos droits sur vos données à caractère personnel

Vous disposez du droit de recevoir une copie de vos données personnelles en votre possession. Vous disposez également du droit à la portabilité de vos données personnelles et à la suppression de vos données personnelles que nous nous avons dans un format structuré.

Vous pouvez également demander l'effacement de vos données personnelles en nous contactant ou nous demandant de nous en débarrasser. Veuillez noter que nous apprêtons aux personnes de faire face à l'effacement de leurs données personnelles que nous nous avons ou envoi l'effacement de la faire.

Vous disposez également du droit de délivrer des directives spécifiques sur la manière dont nous traitons vos données personnelles après votre mort.

Pour toute question relative à l'effacement, utilisation de confidentialité, ou tout autre question relative à nos données personnelles, vous pouvez nous contacter en nous écrivant ou nous faire un appel à la protection des données donnees@parons.org.

En nous écrivant à : Institut des Parons - A l'attention du délégué à la protection des données N.P. 43046 - 13062 AIX EN PROVENCE CEDEX 9



dpo Délégué à la protection des données

Un délégué à la protection des données (DPO) a été nommé à l’Institut des Parons afin de les aider au respect de leurs droits sur leurs données à caractère personnel et de mettre en œuvre les processus nécessaires à l’application de loi informatique et libertés.

Le DPO a en charge le contrôle du respect de la réglementation liée aux données à caractère personnel. Pour cela, il optimise les processus de traitement des données dans sa structure afin d’anticiper et de limiter les risques. Il élabore les supports pour instruire les documents réglementaires et réactualise ces documents. Il recueille des informations par une veille permanente interne et externe afin de :

- Les mettre à disposition et conseiller la Direction, pour une prise de décision éclairée,
- Relever et centraliser les dysfonctionnements afin d’enclencher les processus d’alerte internes et externes
- Garantir la traçabilité des différents processus afférents aux données personnelles
- S’assurer de l’effectivité des droits des personnes
- D’évaluer des risques afférents aux traitements des données dans tous les dispositifs de la structure
- De rendre compte des actions menées dans le rapport annuel DPO et faire des propositions d’actions.

La fonction de DPO est soumise à une déclaration auprès de la Commission nationale de l’information et des libertés (CNIL).





LE SYSTÈME D'INFORMATION : UN VIRAGE NUMÉRIQUE POUR UN ACCOMPAGNEMENT PARTAGE

Dans le cadre de la réforme du système de santé « Ma santé 2022 », l'objectif est la transformation de nos modalités d'accompagnement qui ne pourra avoir lieu sans un développement massif et cohérent du numérique. Le numérique n'est pas une fin en soi. C'est un moyen pour mieux coordonner les professionnels, pour développer des innovations, pour repositionner le citoyen au cœur du système de santé, bref pour être mieux accompagné.

Dans cette optique, l'Institut des Parcours investit depuis de nombreuses années pour moderniser son réseau filaire par le déploiement de la fibre optique reliant tous les établissements et par la configuration d'un système d'information performant et sécurisé.

Le contenu généré par l'IA peut être incorrect. Ainsi, nous répondons aux besoins informatiques des professionnels et des usagers, à l'interopérabilité de notre système avec nos partenaires et à la sécurité des données à caractère personnel qui nous sont confiées. Le pilotage par les données corrélé au travail social est un levier stratégique de développement.





LE SYSTÈME INFORMATIQUE DE L'INSTITUT DES PARONS

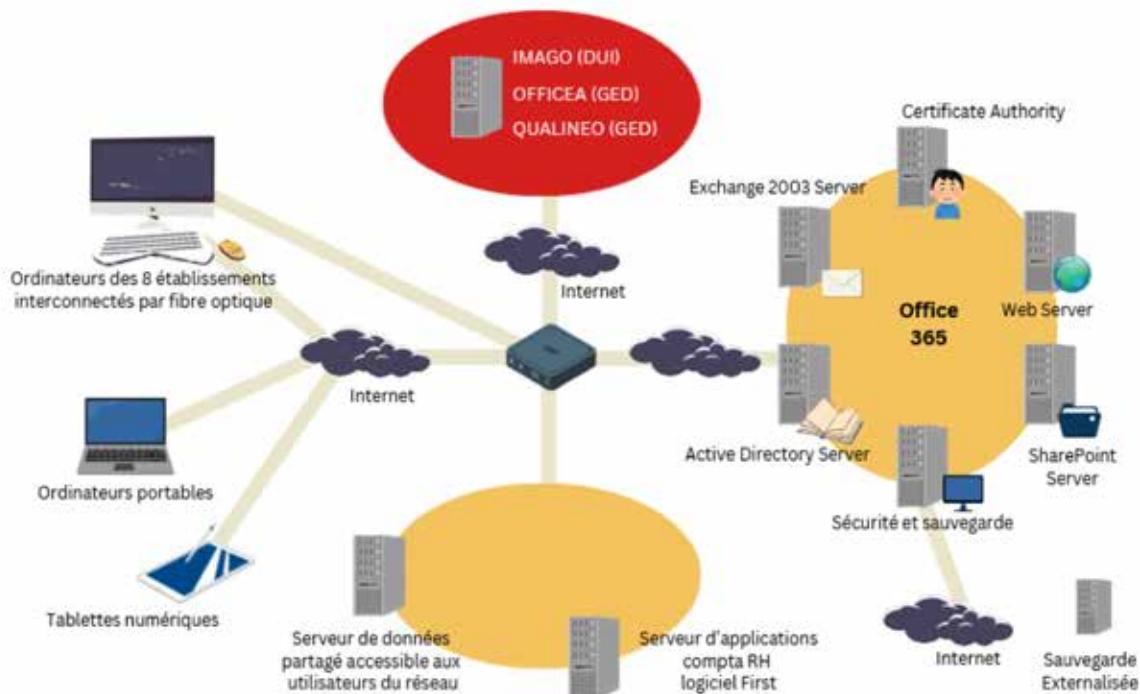
Dans le cadre des recommandations de l'ANAP, la configuration de notre système d'information répond à l'ensemble des fonctions préconisées pour le fonctionnement d'un ESMS. L'interactivité générée à travers les différentes applications optimise la qualité de l'accompagnement et la circulation de l'information.



Pour assurer la performance et la sécurité de notre système d'information et une utilisation optimale par nos professionnels, l'architecture du réseau a été configurée de la manière suivante :



Réseau Institut des Parons



Ce système d'information est centralisé et repose sur un réseau informatique en version client-serveur

OFFICEA : LOGICIEL DE GED

Officea AM GED est un logiciel qui simplifie la gestion du courrier entrant et sortant. Son utilisation est spécifiquement orientée vers le suivi et l'archivage des échanges. Chaque courrier, qu'il soit reçu ou expédié, est enregistré dans le logiciel, ce qui garantit une traçabilité rigoureuse, une centralisation efficace des informations et un accès facilité aux documents. Cette démarche participe à une organisation administrative plus fluide, permet un gain de temps pour les agents et renforce la sécurité des échanges.



« IMAGO DU », LE DOSSIER UNIQUE INFORMATISÉ DE L'USAGER À L'INSTITUT DES PARONS

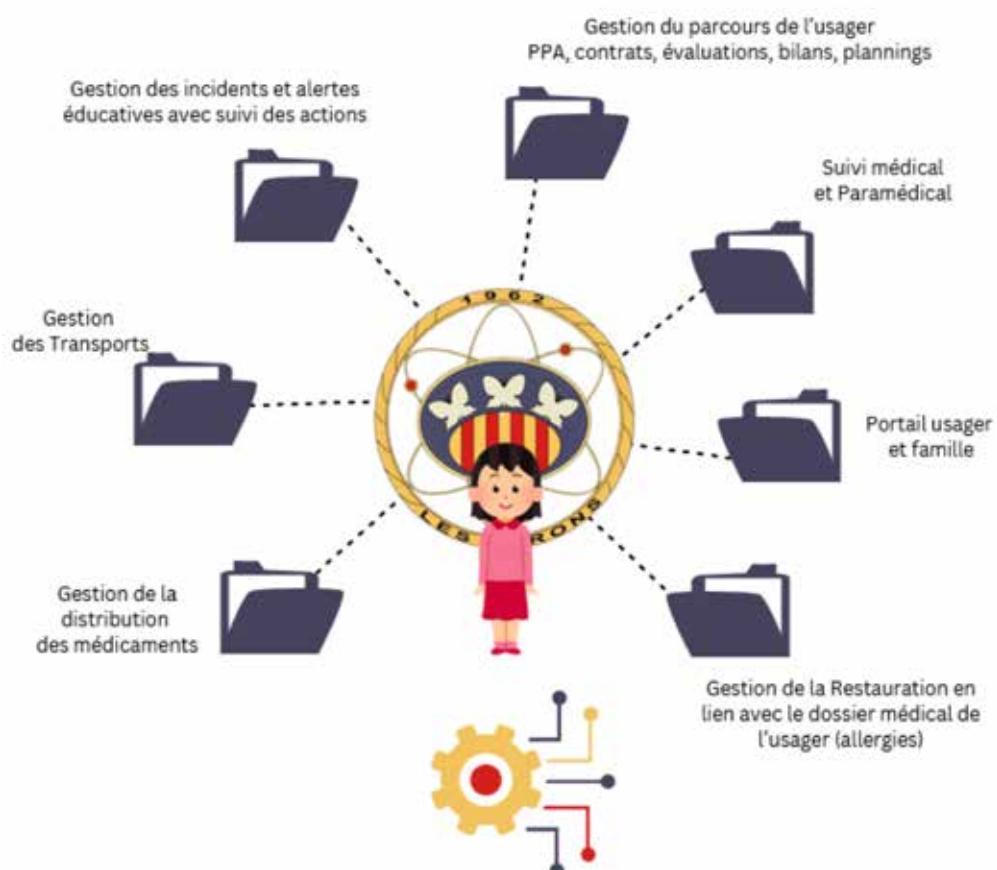
Dans le cadre de son engagement en faveur d'une gestion efficace et sécurisée des données des personnes accompagnées, l'Institut des Parons utilise IMAGO DU, un Dossier Unique Informatisé (DUI). Cet outil centralise l'ensemble des informations administratives, socio-éducatives, médicales et logistiques relatives aux bénéficiaires, garantissant un suivi structuré et sécurisé tout au long de leur parcours.

Un outil intégré au cœur du système d'information

Depuis 2024, l'Institut des Parons a déployé le DUI IMAGO, fourni par Evolucare, afin d'assurer une gestion efficace des données et de structurer le partage d'informations entre les équipes pluridisciplinaires.

Son hébergement sécurisé répond aux normes en vigueur et a fait l'objet des déclarations nécessaires auprès de la CNIL.

Accessible depuis un navigateur web sécurisé, l'interface IMAGO permet aux professionnels d'accéder aux dossiers en fonction de leurs droits d'accès personnalisés (administratif, médical, éducatif, intervenants externes...). Les équipes alimentent quotidiennement la base de données avec des observations et des alertes, garantissant ainsi un suivi en temps réel des bénéficiaires.





Une gestion des données conforme aux exigences réglementaires

L'usage du DUI IMAGO répond aux principes fondamentaux du traitement des données des usagers :

- Respect des droits des bénéficiaires : protection des données personnelles, droit d'accès aux informations et confidentialité.
- Sécurisation et partage encadré des informations : diffusion des données pertinentes entre professionnels habilités, dans le respect du secret professionnel et des obligations réglementaires.
- Amélioration continue des pratiques : optimisation du suivi des bénéficiaires pour une meilleure qualité d'accompagnement et une coordination renforcée entre les intervenants.

Un levier pour la coordination et la transparence

IMAGO constitue un véritable espace de connaissance partagée, facilitant la communication entre les différents acteurs de l'accompagnement. Il optimise la transmission des informations essentielles, renforçant ainsi la cohérence des interventions et la sécurité des personnes accueillies.

De plus, un accès dédié aux bénéficiaires et à leurs familles permet de consulter certaines informations du dossier, selon des modalités sécurisées et adaptées :

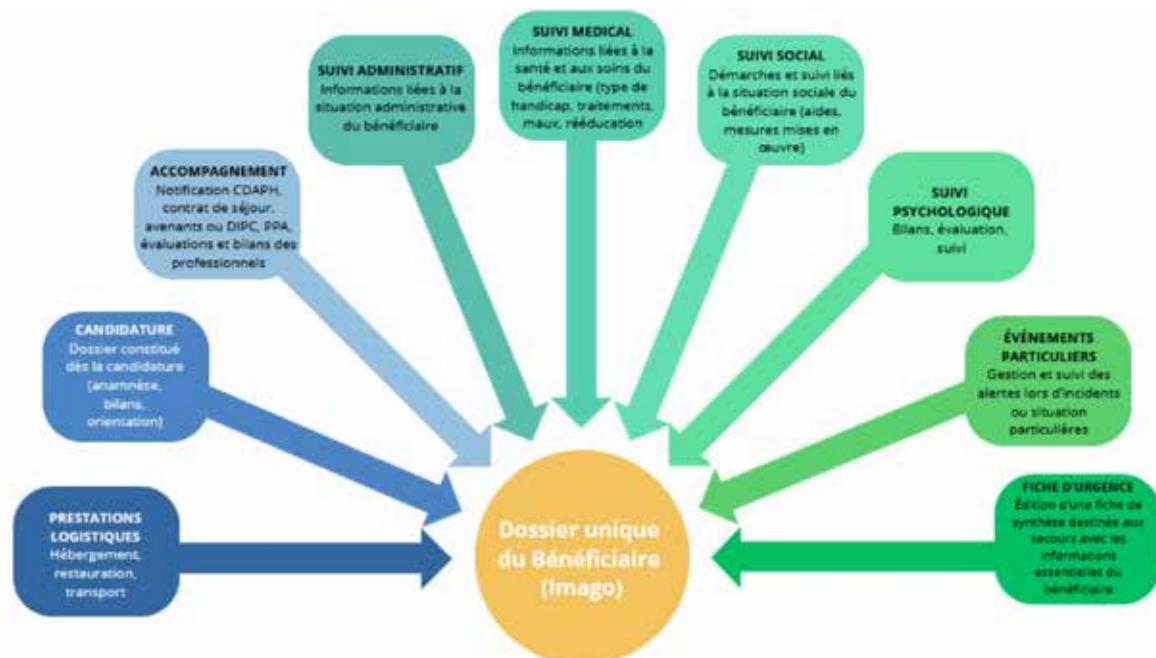
Chaque usager dispose de son identifiant personnel pour accéder à son dossier en ligne.

Les représentants légaux des mineurs bénéficient d'un accès spécifique.

Pour les usagers majeurs, l'accès des familles est soumis à leur consentement préalable, garantissant ainsi le respect de leur autonomie et de leur vie privée.

Un outil évolutif et adapté aux exigences institutionnelles

Grâce à son architecture modulable, IMAGO s'adapte en permanence aux besoins des équipes et aux évolutions réglementaires. Il permet également de produire des données statistiques fiables, facilitant la réponse aux demandes des autorités de tarification.

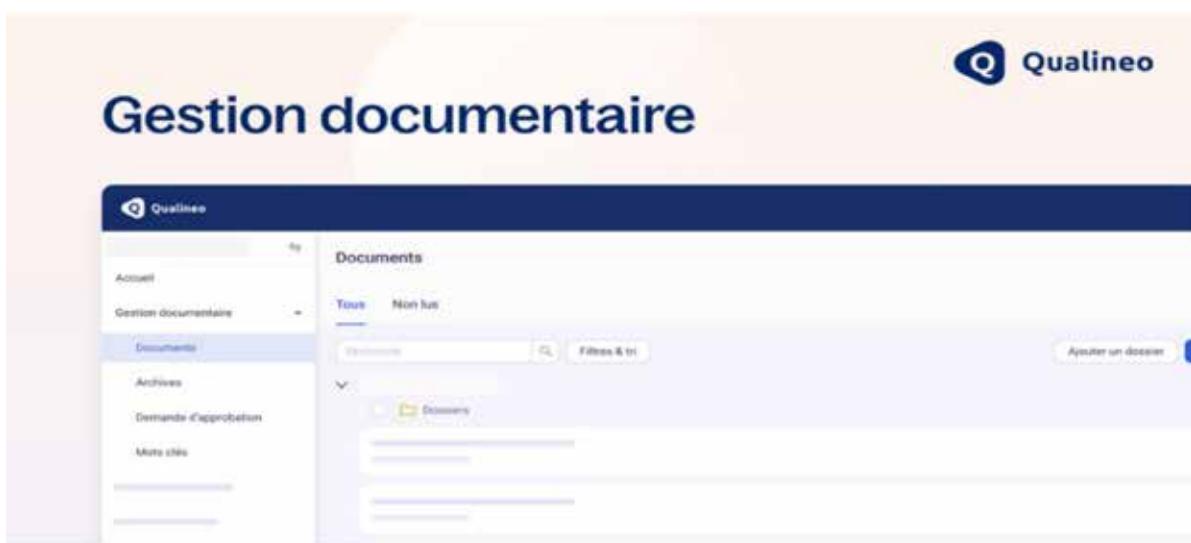


IMAGO s'inscrit ainsi pleinement dans la démarche de modernisation et d'optimisation du système d'information de l'Institut des Paroisses, en garantissant une gestion efficace, fluide et sécurisée des données des personnes accompagnées.



LA GESTION ELECTRONIQUE

DES DOCUMENTS POUR UNE TRAÇABILITÉ OPTIMALE



Depuis 2024, la gestion documentaire est assurée par le logiciel Qualineo, qui centralise l'ensemble des documents et facilite leur gestion.

Ce système permet l'acquisition (ex. : numérisation de documents papier), l'indexation, le classement, le stockage, l'accès (navigation et recherche) et la diffusion des documents. Qualineo contribue ainsi aux processus de collaboration, de capitalisation et d'échange d'informations, tout en assurant la gestion du cycle de vie des documents, de leur création à leur archivage, en passant par la revue, l'approbation électronique et la gestion des différentes versions.

La GED via Qualinéo présente de nombreux avantages :

- Traçabilité et archivage numérique sécurisé,
- Recherche facilitée grâce à la reconnaissance optique de caractères (ROC) permettant une recherche par mots-clés, chiffres ou dates,
- Consultation simultanée par plusieurs utilisateurs,
- Gain de temps grâce à un classement unique et structuré,
- Réduction des coûts d'impression et de consommation de papier



3.1.4 QUALITÉ ET SÉCURITÉ

(3.1.4.1) DÉMARCHE D'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA QUALITÉ

LA DÉMARCHE QUALITÉ

Conformément à l'article L.312-8 du Code de l'Action Sociale et des Familles et en s'appuyant sur les recommandations de bonnes pratiques émises régulièrement par la HAS (Haute Autorité de Santé), l'établissement s'engage à la mise en œuvre effective d'un processus d'amélioration continue de la qualité de ses prestations.

La loi du 2 janvier 2002 a instauré une dynamique d'amélioration continue de la qualité dans les établissements et services médico-sociaux. Cette démarche vise à garantir la qualité de l'accompagnement, la satisfaction des bénéficiaires et la performance globale de nos structures.

Depuis 2022, un nouveau référentiel d'évaluation a été mis en place, publié par la Haute Autorité de Santé (HAS). Ce référentiel soutient la démarche d'amélioration continue de la qualité en permettant aux établissements de réaliser une auto-évaluation et d'identifier les actions à mettre en place pour améliorer leurs services.

Les principales évolutions :

- Un référentiel commun pour tous les établissements et services médico-sociaux, avec des critères adaptés.
- L'auto-évaluation, encouragée par la HAS, qui permet de suivre les progrès et d'améliorer la qualité.
- Une évaluation externe tous les 5 ans, réalisée par un organisme indépendant, habilité et accrédité par la HAS.
- L'élaboration de plans d'actions pour améliorer les pratiques et la qualité des accompagnements.

L'établissement s'inscrit pleinement dans cette dynamique afin de garantir un accompagnement de qualité, respectueux des droits et besoins des bénéficiaires.

La gestion de la qualité couvre différents champs visant l'efficience et la qualité du travail :



Gestion de la qualité	<ul style="list-style-type: none">■ Développer une culture qualité notamment par l'intermédiaire de recommandations de bonnes pratiques professionnelles de l'HAS.■ Elaborer les projets d'établissement en lien avec la Direction et les services■ Elaborer et mettre en œuvre le plan d'actions qualité en lien avec la Direction et les services■ Mettre en œuvre la nomenclature SERAFIN-PH dans les pratiques des établissements■ Améliorer la communication interne et externe
Effectivité des droits	<ul style="list-style-type: none">■ Transcrire les droits des bénéficiaires et de leurs ayants droit■ Elaborer et diffuser les outils issus de la législation■ Suivre la satisfaction des usagers à l'aide des enquêtes de satisfaction ; des réclamations
Optimisation de l'organisation et des procédures internes	<ul style="list-style-type: none">■ Elaborer les documents nécessaires au fonctionnement et à l'organisation des établissements■ Mettre en œuvre la traçabilité de la démarche■ Formaliser les procédures■ Identifier, évaluer et prévenir les risques■ Assurer le suivi des dysfonctionnements
Evaluations externes	<ul style="list-style-type: none">■ Mettre en œuvre l'évaluation externe





Services et Établissements :
Réforme pour une Adéquation
des Financements aux parcours
des Personnes Handicapées

Qu'est-ce que la réforme SERAFIN-PH ?

La réforme SERAFIN-PH concerne les établissements et les services pour les personnes handicapées en France.

L'argent va être donné autrement aux établissements et aux services.



Ce document est écrit en facile à lire et à comprendre. Le facile à lire et à comprendre est une méthode qui rend les informations accessibles à tous.

Ce document a été réalisé avec Elisabeth Bachelot, Donatiennne Cyr-Lorrain, Salomé Herszberg, Louis Jurine, Béatrice Picard et Béatrice Santarelli.



Suite de la liste des exemples des accompagnements

Accompagnement pour le logement :

- Trouver un logement adapté à ses besoins et vivre dans ce logement.
- Entretenir le logement.



Accompagnement pour l'éducation, la formation et le travail :

- Accompagnement pour mener sa vie d'élève
- Préparer sa vie professionnelle
- Mener sa vie professionnelle.



Accompagnement pour vivre sa vie :

- Vivre sa vie familiale
Par exemple être parent.
- Vivre sa vie affective et sexuelle.



Accompagnement pour représenter les autres :

- Être un élus
Par exemple dans une association ou dans une mairie.
- Représenter et aider d'autres personnes handicapées.



Les personnes handicapées peuvent bénéficier d'accompagnements.

Voici des exemples de la liste des accompagnements.

Accompagnement pour la santé :

- Recevoir des soins médicaux
- Recevoir des soins infirmiers
- Recevoir une aide psychologique
- Avoir de la rééducation.



Accompagnement pour réfléchir et construire son projet personnalisé



Accompagnement à l'autonomie :

- Dans la vie de tous les jours
Par exemple pour se laver ou s'habiller.
- Pour la communication
Par exemple permettre à une personne d'apprendre la langue des signes.
- Pour prendre des décisions adaptées pour sa sécurité
Par exemple savoir faire attention quand on va sur internet.



Accompagnement pour développer sa vie sociale :

- Gérer les liens avec les proches et les voisins
- Participer aux activités sociales et aux activités de loisir
- Développer son autonomie dans les déplacements.



Accompagnement pour savoir se débrouiller seul :

- Demander une aide, par exemple l'AAH
- Savoir utiliser son argent
- Être informé et conseillé sur les mesures de protection des adultes
Par exemple la tutelle ou la curatelle.



Accompagnement pour exercer ses droits et ses libertés :

- Par exemple voter ou pouvoir pratiquer sa religion
- Par exemple savoir protéger son intimité et l'intimité des autres
Par exemple savoir frapper avant d'entrer dans la chambre d'un résident.





LA GESTION DES RISQUES



Conformément à la législation en vigueur, l’Institut des Parons met en œuvre tous les protocoles destinés à assurer la sécurité des bénéficiaires, des salariés et du public accueilli.

La gestion des risques vise à anticiper, identifier, analyser et traiter les risques afin de minimiser les événements indésirables, qui peuvent entraîner des conséquences graves pour les personnes accueillies. Cette gestion implique plusieurs étapes, avec un focus particulier sur le signalement des événements indésirables.

Les événements indésirables, qu’ils soient liés à la santé des usagers, à des comportements problématiques, à des maltraitances, à des accidents ou des incidents, sont systématiquement signalés.

Le signalement est généralement fait par le professionnel directement témoin de l’événement via le logiciel interne Qualineo.

Après analyse de ces signalements, des actions correctives et préventives sont mises en place.

La gestion des risques à l’institut des parons repose sur un système structuré de prévention, de signalement, d’analyse, d’action corrective et de suivi. Cela permet de garantir un environnement sûr et de qualité pour les usagers tout en améliorant continuellement les pratiques professionnelles.

LE DOCUMENT UNIQUE D’EVALUATION DES RISQUES (DUERP)

Le DUERP est un document qui recense les risques professionnels auxquels peuvent être exposés les collaborateurs. Il a pour objectif de préserver la santé et la sécurité des salariés en identifiant et en évaluant les risques liés à leur travail.

Le DUERP est mis à jour régulièrement (au moins une fois par an ou à chaque fois qu’un changement important intervient dans l’entreprise). Ce document est mis à disposition des salariés du CSSCT, de l’Inspection du travail, de la CARSAT et du Service de Santé au travail.



Il comporte :

- L’identification des risques présents dans l’entreprise (physiques, ergonomiques, psychosociaux, etc.).
- L’évaluation de leur gravité de leur fréquence et de leur niveau de maîtrise.
- Des mesures de prévention ou de protection mises en place pour limiter ces risques.

A l’issue de l’évaluation des risques, un plan d’action est élaboré afin de réduire ou d’éliminer les risques identifiés.



LE PLAN BLEU

Le Plan Bleu est un dispositif obligatoire pour les établissements médico-sociaux, visant à assurer une réponse rapide et coordonnée en cas de situations exceptionnelles, telles que des crises sanitaires ou climatiques.

Le Plan Bleu est activé par le Directeur Général de l'établissement en cas de crise interne ou sur instruction du Préfet de département, notamment lors du déclenchement de dispositifs d'alerte et d'urgence.

Les composantes du Plan Bleu à l'Institut des Parons :

- Désignation d'un référent en situation de crise, assuré par le Directeur Général des Établissements.
- Mise en place d'une convention avec un établissement de santé de proximité, définissant :
 - Les modalités de coopération,
 - Les échanges de bonnes pratiques pour prévenir les hospitalisations,
 - Les règles encadrant les transferts vers un milieu hospitalier lorsque cela est nécessaire.
- Recommandations de bonnes pratiques préventives à destination du personnel en cas de crise sanitaire (canicule, pandémie, etc.).
- Protocole d'organisation interne, précisant les mesures à appliquer en cas de déclenchement d'un plan d'alerte et d'urgence.

Mise en œuvre du Plan Bleu

Le Plan Bleu repose sur une cellule de crise, dont les missions principales sont :

- Évaluer la gravité de la situation et ses impacts,
- Analyser les besoins de l'établissement en fonction des moyens disponibles,
- Déployer les actions nécessaires pour répondre à la crise,
- Assurer un retour d'expérience (RETEX) une fois la crise terminée, afin d'améliorer les procédures futures.

Pour garantir une gestion efficace, la cellule de crise est en contact avec les responsables de tous les services. Par ailleurs, chaque établissement ou fonction centrale dispose de fiches de consignes opérationnelles adaptées aux différents scénarios de crise.

(3.1.4.2) ANALYSE DES PRATIQUES, ESPACES RESSOURCE ET SOUTIEN AUX PERSONNELS

L'ensemble des établissements et services de l'Institut des Parons bénéficie de séances régulières d'Analyse des Pratiques Professionnelles (APP), menées par des psychologues extérieurs spécialisés. Ces séances, organisées sous forme de réunions, constituent un espace d'échange et de réflexion où les professionnels peuvent partager leurs expériences, analyser les situations complexes rencontrées dans leur travail et enrichir leurs pratiques.



Ces temps dédiés permettent :

- Un partage d'expériences entre pairs afin d'identifier collectivement des solutions adaptées,
- Une prise de recul sur les pratiques professionnelles, favorisant un travail de réflexion et d'amélioration continue,
- Un renforcement des compétences par l'intégration de nouvelles approches et perspectives.

En complément, un dispositif de soutien psychologique peut être mis en place pour les salariés confrontés à des situations traumatisantes, telles qu'une agression physique ou un événement impactant survenu dans l'exercice de leurs fonctions. Ce dispositif vise à prévenir les risques psychosociaux, à soutenir les équipes et à leur offrir un accompagnement adapté pour mieux gérer l'impact émotionnel de ces situations.

(3.1.4.3) PRESTATIONS DE SUPERVISION

Dans le cadre de l'amélioration continue des pratiques professionnelles et du soutien aux équipes, l'établissement peut mettre en place des prestations de supervision destinées à accompagner les professionnels dans l'exercice de leurs missions.

À l'Institut des Parons, la supervision est assurée par des intervenants extérieurs spécialisés, formés aux spécificités du secteur médico-social et à l'accompagnement des personnes en situation de handicap. **Elle se déroule sous différentes formes :**

- Séances individuelles pour les professionnels confrontés à des situations spécifiques nécessitant un accompagnement ciblé,
- Séances collectives par équipe, permettant une réflexion commune sur les pratiques et la dynamique de travail,
- Études de cas et mises en situation, pour favoriser l'apprentissage et l'ajustement des postures professionnelles.

Contrairement à l'analyse des pratiques professionnelles qui vise à permettre un échange entre pairs sur les problématiques rencontrées, la supervision est un accompagnement encadré par un expert. Elle vise à soutenir la montée en compétences des professionnels et à offrir des outils concrets pour améliorer leur pratique au quotidien.

Les prestations de supervision permettent aux équipes de :

- Mieux gérer des situations complexes, notamment les interactions avec les bénéficiaires et leurs familles
- Renforcer leurs compétences en s'appuyant sur des méthodologies adaptées,
- Développer une posture professionnelle ajustée, alignée avec les valeurs et les exigences du secteur médico-social
- Favoriser le bien-être au travail, en évitant l'isolement professionnel et en valorisant l'entraide.



3.1.5 RELATIONS AVEC LE TERRITOIRE

Fort de plus de 60 ans d'ancrage dans le secteur associatif et médico-social, l’Institut des Parons joue un rôle actif dans le développement de partenariats stratégiques avec les acteurs du territoire.

Son engagement se traduit par :

- Des collaborations avec les structures locales (établissements médico-sociaux, associations, entreprises, collectivités) afin de favoriser l’inclusion et l'accès aux services adaptés,
- Des conventions avec les institutions et organismes de référence (Conseil Départemental, ARS PACA, Éducation Nationale, hôpitaux, etc.), garantissant une coordination efficace des prises en charge,
- Une implication dans les réseaux et projets territoriaux, contribuant à une approche globale et concertée de l’accompagnement des bénéficiaires.

En renforçant ces synergies territoriales, l’Institut des Parons veille à proposer des parcours fluides, inclusifs et adaptés, répondant aux besoins spécifiques de chaque personne accompagnée.

(3.1.5.1) COOPÉRATION, CONVENTIONS AVEC LES ACTEURS SPÉCIALISÉS ET DU DROIT COMMUN

L’Institut des Parons, à travers ses huit établissements, s’engage activement dans une dynamique de coopération locale avec les acteurs institutionnels des secteurs médico-social, social et sanitaire. Son objectif est de garantir un accueil inclusif et un accompagnement adapté aux personnes en situation de handicap, y compris celles présentant des besoins multiples ou spécifiques.

Afin de proposer des réponses personnalisées et évolutives, l’Institut des Parons :

- Développe des conventions et partenariats avec les structures spécialisées et les dispositifs de droit commun,
- Met en place des solutions innovantes pour les personnes en situation de rupture de parcours ou exclues des dispositifs traditionnels (ex. : accueil temporaire, accompagnement modulable),
- Adapte ses projets d’établissement et ses prestations pour assurer une réponse plurivalente, en fonction des besoins spécifiques des bénéficiaires,
- Veille à proposer des solutions d’accompagnement à toutes les étapes de la vie, en milieu ordinaire ou en établissement, pour favoriser l’insertion sociale, scolaire et professionnelle.

Conscient des enjeux liés aux âges charnières et aux transitions de parcours, l’Institut des Parons privilégie une approche collaborative fondée sur :

- Le travail en réseau avec l’ensemble des partenaires (associations, structures de soins, dispositifs d’insertion, etc.),
- La mutualisation des ressources et des compétences,
- Une coopération renforcée entre les secteurs social, médico-social et sanitaire, pour assurer une prise en charge adaptée et coordonnée.



PARTENARIATS MÉDICO-SOCIAUX ET SANITAIRES

- GCSMS avec l'IME Le Colombier et l'Hôpital Montperrin : Mutualisation des compétences et des ressources pour améliorer la prise en charge des enfants et adultes en situation de handicap.
- Convention avec l'Hôpital d'Aix-en-Provence : Accès aux soins spécialisés et continuité des parcours de santé pour les bénéficiaires.
- Convention avec l'HAD Clara Schumann : Prise en charge à domicile pour assurer une continuité des soins pour les personnes nécessitant un suivi médical particulier.
- Convention avec 2 médecins généralistes d'Aix-en-Provence : Consultations régulières et suivi médical des bénéficiaires directement au sein des établissements.
- Contacts réguliers avec les EHPAD locaux : Facilitation de l'orientation et de la transition des bénéficiaires vers des structures adaptées au vieillissement.
- Collaboration avec le CAMPS d'Aix-en-Provence : Dépistage, suivi et accompagnement des jeunes enfants présentant des troubles du développement.
- Partenariat avec l'Hôpital de Jour d'Aix-en-Provence et l'Hôpital Montperrin : Suivi psychiatrique et accompagnement des bénéficiaires ayant des troubles psychiques associés.

PARTENARIATS ÉDUCATIFS ET PÉDAGOGIQUES

- Convention avec l'Éducation Nationale (5 professeurs des écoles intégrés dans l'établissement) : Accès à l'éducation spécialisée et adaptée aux besoins des enfants en situation de handicap.

Partenariat avec le Collège Campra : Inclusion scolaire et accompagnement des jeunes dans leur parcours éducatif.

- Collaboration avec l'Institut de Formation en Soins Infirmiers d'Aix-en-Provence : Accueil de stagiaires et formation à l'accompagnement des personnes en situation de handicap.
- Partenariat avec l'IRTS, l'IMF et la Croix Rouge : Terrain de stage pour la formation des professionnels du secteur médico-social.

PARTENARIATS CULTURELS ET LOISIRS

- Convention avec la Mairie d'Aix-en-Provence : Accès aux infrastructures et services municipaux, participation aux événements et actions de sensibilisation.
- Convention avec le Grand Théâtre de Provence (Aix-en-Provence) : Accès à des spectacles et ateliers culturels pour favoriser l'inclusion par la culture.
- Convention avec les Mairies de Ventabren, Éguilles et Le Tholonet : Collaboration pour favoriser l'inclusion des bénéficiaires dans la vie locale.
- Partenariat avec la FFSA et Défi-Sport : Accès aux activités sportives adaptées pour les personnes en situation de handicap.
- GEM avec l'Arche Aix-en-Provence (L'association est marraine) : Accompagnement des bénéficiaires dans des espaces de sociabilisation et de partage.
- Partenariat avec OK Vacances : Accès à des séjours adaptés pour les bénéficiaires, favorisant l'inclusion par le tourisme social et solidaire.
- Partenariat avec l'Échappée bâle et Zim-Zam pour des séances de cirque adaptée et de médiation animale.



PARTENARIATS ASSOCIATIFS ET HUMANITAIRES

- Partenariat avec l'association DACCOR pour des activités artistiques
- Convention avec l'Association «Les Blouses Roses» : Organisation d'animations et de visites pour améliorer le bien-être des bénéficiaires.

■ Partenariat avec les Maisons de Vincent : Collaboration pour le développement de solutions d'habitat inclusif.

■ Partenariat historique avec le Lions Club International (depuis 1963) : Soutien financier et actions de sensibilisation en faveur des personnes en situation de handicap.

(3.1.5.2) APPUI – RESSOURCES ET PARTENARIATS INSTITUTIONNELS

Cette prestation relève d'un niveau plus institutionnel et stratégique. Elle concerne les engagements de l'association avec les grandes instances et réseaux nationaux ou territoriaux, visant à :

Structurer le secteur médico-social

- Faire évoluer les politiques publiques et défendre les intérêts des personnes accompagnées
- Influencer les dispositifs d'accompagnement au niveau territorial ou national
- Participer à des comités, groupes de travail et plateformes institutionnelles.

Le contenu généré par l'IA peut être incorrect. Le Conseil d'Administration de l'Institut des Parons regroupe 12 membres bénévoles





L'Association est adhérente à la Fédération Nationale NEXEM, organisation représentative des employeurs du secteur social, médico-social et sanitaire à but non lucratif. Cette adhésion permet de contribuer à l'élaboration d'un cadre conventionnel adapté aux évolutions du secteur, de bénéficier d'une représentation politique forte et d'un appui stratégique auprès des pouvoirs publics, tout en favorisant l'adaptation continue des pratiques aux enjeux sociaux actuels.



L'Institut des Parons est membre actif de Parcours Handicap 13, un collectif territorial œuvrant à la structuration des parcours des personnes en situation de handicap et à la mise en place d'une coordination renforcée entre les acteurs du médico-social et les dispositifs de droit commun.

À travers cette implication, l'Institut des Parons contribue à :

- L'élaboration de solutions adaptées pour garantir un parcours de vie fluide et sans rupture,
- L'amélioration de l'accès aux droits et aux services, en facilitant les interactions entre les établissements médico-sociaux, les collectivités et les institutions,
- La co-construction de réponses concertées, en s'appuyant sur l'expertise de terrain et les réalités locales,
- La promotion de l'inclusion et de la pleine citoyenneté des personnes en situation de handicap,

■ L'anticipation des évolutions du secteur médico-social, en participant aux réflexions territoriales sur les besoins émergents.

Cette participation active permet à l'Institut des Parons de jouer un rôle clé dans les dynamiques institutionnelles et territoriales, garantissant ainsi une meilleure prise en charge des personnes accompagnées.



L'Institut des Parons est adhérent à l'UNAPEI, principal mouvement associatif français du secteur du handicap. Il regroupe 550 associations animées par des bénévoles, des parents et des amis de personnes en situation de handicap, et constitue aujourd'hui la première organisation gestionnaire d'établissements et de services médico-sociaux en France, avec plus de 3 000 structures sur l'ensemble du territoire.

Depuis plus de 60 ans, l'UNAPEI agit pour et avec les personnes en situation de handicap, en innovant pour lutter contre l'isolement et l'exclusion sociale et en garantissant un accompagnement de qualité, fondé sur le respect et la dignité des personnes accompagnées. Son identité forte de mouvement parental est au cœur de son engagement. L'UNAPEI agit principalement sur les plans institutionnel et politique. Son rôle est d'influencer les politiques publiques, de structurer l'offre médico-sociale aux niveaux national et territorial, d'assurer la représentation de ses associations adhérentes auprès des pouvoirs publics et de favoriser l'innovation ainsi que la mutualisation des ressources.

Grâce à cette adhésion, l'Institut des Parons bénéficie d'un réseau solide et structurant, propice



à l'échange de bonnes pratiques et à l'accès à des ressources stratégiques pour renforcer l'accompagnement des personnes accompagnées. L'Institut participe également aux réflexions nationales et territoriales portées par l'UNAPEI pour anticiper les évolutions du secteur médico-social et promouvoir l'inclusion. Cette implication garantit une veille stratégique constante et une adaptation continue des pratiques aux enjeux actuels du secteur.



L'Institut des Parons bénéficie d'une convention de prestations avec le Cabinet Barthélémy à Marseille. Ce partenariat juridique assure un accompagnement expert des établissements dans la gestion de leurs enjeux juridiques et sociaux, garantissant la sécurité et la conformité des pratiques.



L'Institut des Parons est membre de la COOP-SOC, qui agit comme interlocuteur unique auprès des partenaires économiques pour mutualiser les moyens et répondre aux besoins des établissements. Ce regroupement facilite la passation de marchés avec des artisans et petites entreprises, tout en développant des partenariats durables. Cette dynamique permet à des personnes en situation de handicap d'accéder à des métiers différents et de participer à des activités professionnelles valorisantes dans un environnement économique en constante évolution.



Association Loi 1901, créée en 1996

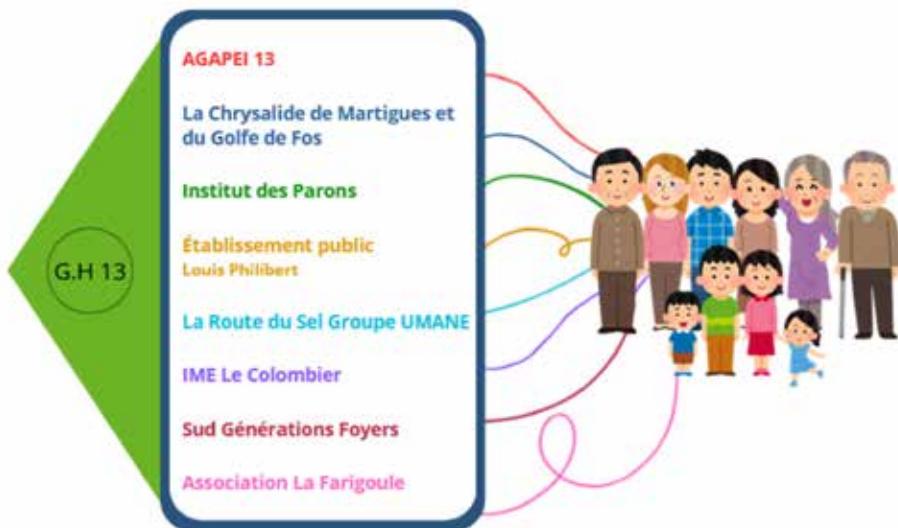
L'Institut des Parons est lié par une convention avec le GREPE (Faculté de Psychologie d'Aix-Marseille) pour le déploiement de programmes de remédiation et d'éducation cognitive. Cette collaboration vise à renforcer l'autonomie et les capacités d'adaptation des personnes accompagnées, en s'appuyant sur des approches scientifiques et innovantes.



L'Institut des Parons est également partenaire de la Fédération Française d'Équitation. Ce partenariat permet de développer des activités équestres adaptées, favorisant le bien-être, l'épanouissement et l'inclusion des personnes en situation de handicap. À travers cette collaboration, l'Institut valorise les bienfaits thérapeutiques et éducatifs de la médiation animale au sein de ses accompagnements.



L'ENGAGEMENT DE L'INSTITUT DES PARONS AU SEIN DU GROUPEMENT HANDICAP 13 NORD (GH13)



Dans le cadre de sa mission d'accompagnement des personnes en situation de handicap et de son engagement pour une organisation territoriale concertée et efficiente, l'Institut des Parons est membre actif du GH13, un collectif regroupant les associations médico-sociales du département 13.

Le GH13 constitue un espace de concertation et de coopération inter-associative, visant à structurer et à renforcer l'offre médico-sociale sur le territoire. Il permet aux acteurs du secteur de mutualiser leurs ressources, de co-construire des stratégies adaptées aux évolutions du secteur et d'améliorer la coordination des parcours des bénéficiaires.

En intégrant le GH13, l'Institut des Parons participe activement à :

- L'élaboration de réponses concertées aux enjeux du handicap, afin de garantir un accompagnement adapté et inclusif pour les personnes en situation de handicap
- La structuration de l'offre médico-sociale en coopération avec les autres associations membres et les institutions
- À l'anticipation des évolutions réglementaires et politiques, afin d'adapter ses pratiques aux besoins émergents
- La promotion d'une approche territoriale coordonnée, permettant une meilleure articulation entre les acteurs sociaux, médico-sociaux et sanitaires
- La défense des droits des personnes accompagnées, en portant leur voix auprès des pouvoirs publics et en contribuant aux réflexions stratégiques du secteur

L'implication de l'Institut des Parons au sein du GH13 renforce son rôle d'acteur de référence dans l'accompagnement des personnes en situation de handicap. Cette dynamique partenariale contribue à :

- Fluidifier les parcours des bénéficiaires, en favorisant une meilleure articulation entre les dispositifs existants
- Faciliter l'accès aux ressources et aux solutions adaptées, en s'appuyant sur un réseau structuré
- Favoriser l'innovation sociale et médico-sociale, en participant à l'élaboration de nouvelles pratiques et solutions d'accompagnement
- Renforcer la représentativité du secteur, en participant aux concertations avec les autorités publiques et les instances de gouvernance du médico-social.



(3.1.6) TRANSPORTS LIÉS À GERER, MANAGER, COOPÉRER

Dans le cadre des missions relevant de la gestion, du management et de la coopération, des déplacements peuvent être effectués par les professionnels de direction, d'encadrement ou du personnel administratif.

Ces transports sont mobilisés pour :

- Participer à des réunions avec des partenaires institutionnels ou associatifs
- Représenter l'établissement auprès des autorités de tutelle ou dans des instances extérieures
- Prendre part à des actions de coopérations ou de formation

Ces déplacements sont assurés par :

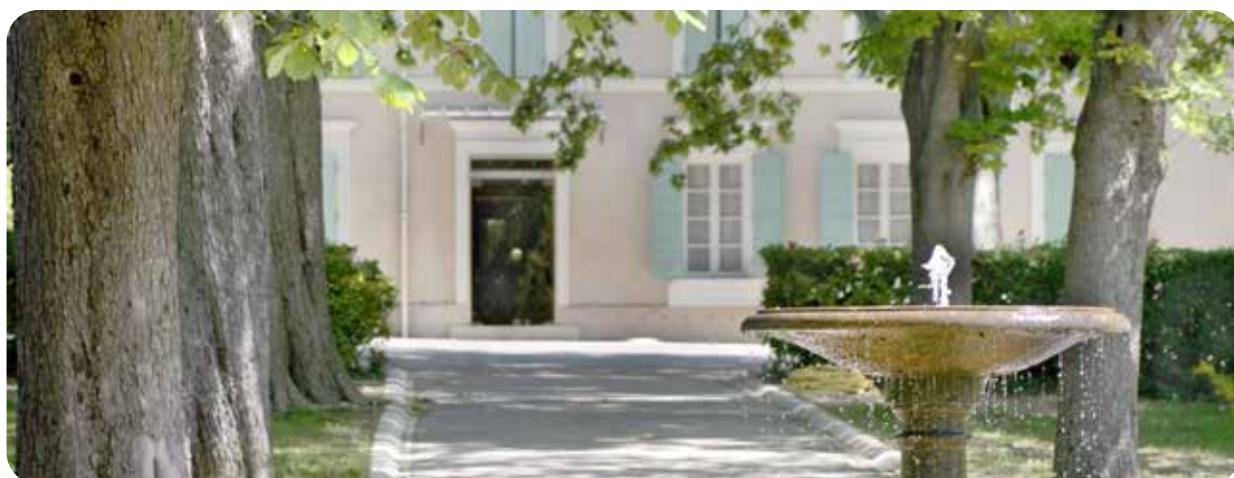
- Des véhicules appartenant au parc automobile mutualisé de l'Institut des Parons
- Des véhicules personnels (frais de déplacement éventuellement pris en charge)
- Les transports en commun.

3.2.1 LOCAUX ET AUTRES RESSOURCES POUR ACCUEILLIR

(3.2.1.1) LOCAUX ET AUTRES RESSOURCES POUR HEBERGER ET ACCUEILLIR LE JOUR

L'Institut des Parons est implanté dans une propriété située dans les quartiers ouest d'Aix-en-Provence, à quelques minutes en transport du Centre-ville et des accès autoroutiers.

La propriété s'étend sur une surface de plus de 12 hectares et comprend 41 bâtiments dont les usages diffèrent : hébergement, accueil de jour, bureaux, ateliers, classes, salles d'activités, locaux techniques...





INSTITUT MEDICO-EDUCATIF

L'IME des Parons se compose de deux sections : la SEES (Section d'Education et d'Enseignement Spécialisé) et la SIPFP (Section d'Initiation et de Première Formation Professionnelle). Il représente une capacité de 52 bénéficiaires à temps plein ou partiel.

Il dispose pour l'hébergement de 6 foyers, d'une capacité de 52 bénéficiaires à temps plein ou partiel.



LA SECTION D'EDUCATION ET D'ENSEIGNEMENT SPECIALISE

Elle dispose pour l'hébergement de 2 foyers, chaque foyer dispose :

- De chambre collectives et une individuelle,
- De salle de bain collectives,



En plus des foyers des espaces sont aménagés pour répondre aux besoins des enfants et constitués de :

- Bureaux,
- 1 salle de réunion,
- Salles d'activités,
- 1 réfectoire,
- 1 cuisine pédagogique,
- 2 cours de récréation,
- Des bâtiments administratifs
- Une salle d'apaisement (SNOEZELEN)





LA SECTION D'INITIATION ET DE PREMIERE FORMATION PROFESSIONNELLE



Elle dispose pour l'hébergement de 4 foyers, chaque foyer dispose :

- De chambre individuelles et collectives,
- De salle de bain individuelles et collectives,





Certains espaces sont aménagés pour les besoins des adolescents, tel que :

- Des ateliers préprofessionnels,
- 1 salle d'activité,
- 1 réfectoire pour les repas,
- Des bâtiments administratifs



Des infrastructures communes sont utilisées par les deux sections, à savoir :

- 1 piscine couverte,
- 1 gymnase,
- 1 centre équestre avec manège
- 1 salle d'apaisement







ESAT ETABLISSEMENT ET SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT PAR LE TRAVAIL (ESAT)



L'ensemble des bâtiments de l'ESAT représente 680 m².

Ces espaces sont constitués :

- De bureaux,
- D'ateliers,
- D'espaces de stockage,
- D'une salle de réunion
- D'une salle de formation
- D'un réfectoire.





ETABLISSEMENT D'ACCUEIL NON MÉDICALISÉ (EANM) CEZANNE

L'EANM Cézanne représente 1 200 m². Le projet architectural de l'établissement a été pensé pour s'adapter aux besoins spécifiques des résidents. L'EANM est implanté dans un bâtiment de plain-pied de 1 200 m².



Ses espaces s'articulent autour de :

- 22 chambres individuelles avec salle de bain privative et terrasse extérieure,
- De salles d'activités,
- 1 buanderie,
- 1 cuisine pédagogique,
- 1 salle à manger
- 1 salon,
- 1 salle informatique
- 9 appartements tremplins dans la cité
- D'un appartement partagé inclusif pour 2 bénéficiaires EANM





EANM LEON MARTIN





L'EANM Léon Martin dispose, pour l'hébergement et l'accueil de jour, de 58 places :

- 44 chambres en hébergement permanent dont une chambre d'accueil temporaire (limitée à 90 jours/an/bénéficiaire).
- 17 places en accueil de jour

Les chambres sont réparties dans 6 unités de vie, dont chacune dispose :

- D'une kitchenette
- D'une salle à manger
- D'un salon TV
- De chambres individuelles avec sanitaires

Au sein de l'EANM Léon Martin, tous les résidents bénéficient d'espaces dédiés :

- Salles d'activités socio-éducatives,
- 1 grand salon pour les activités collectives et festives,
- 1 buanderie, lingerie,
- 1 salle de soins,
- 1 réfectoire avec plusieurs pôles d'activités dédiés à l'accueil des externes,
- 1 salle d'apaisement,
- 1 terrasse extérieure
- 1 jardin arboré et fleuri

Par ailleurs, les résidents bénéficient des infrastructures de l'Institut des Parons : piscine couverte, gymnase, centre équestre, terrain multisport, sentiers de randonnée.



EANM CAP INTEGRATION



Le service de Cap Intégration a ouvert en septembre 2017. Il dispose d'une capacité de 17 places en accueil de jour. Il accueille des bénéficiaires de 20 à 30 ans. Le service CAP INTEGRATION dispose de 5 chambres individuelles toutes équipées de sanitaires.

Les locaux ont été aménagés en plusieurs espaces :

- 1 vestiaire,
- 1 salon,
- 1 salle à manger
- 1 cuisine et buanderie pédagogique,
- 1 studio d'apprentissage
- 1 salle d'apaisement,
- 1 salle Informatique,
- 1 salle image de soi,
- 1 salle d'activités manuelles,
- 1 terrasse extérieure,
- 1 jardin arboré et fleuri

Par ailleurs, les résidents bénéficient des infrastructures de l'Institut des Parons : piscine couverte, gymnase, centre équestre, terrain multisport, sentiers de randonnée.



EANM LA VILLA



En outre, elle permet d'accompagner les résidents grâce à :

- 1 salle d'activité,
- 1 séjour,
- 1 salle de bain pour les externes
- 1 vestiaire
- 1 salle à manger
- 1 cuisine pédagogique
- 1 terrasse extérieure
- 1 jardin arboré et fleuri

La VILLA des Parons est un service dédié aux personnes en situation de handicap vieillissantes. Cette maison provençale de plain-pied, d'une surface de 330 m², est conçue pour offrir un cadre de vie adapté et confortable. Chaque résident dispose d'une chambre individuelle avec salle de bain privative, qu'il peut personnaliser avec ses propres meubles et effets personnels. La VILLA propose 6 places en hébergement permanent et 2 places en accueil de jour.



EANM PIQUE LA LUNE



Le service « Pique la lune » est installé dans une maison individuelle réaménagée pour les besoins de la structure. Le bâtiment, conforme aux normes de sécurité et d'accessibilité en vigueur présente une superficie d'environ 250 m², sur deux niveaux, ainsi qu'un jardin aménagé avec une piscine couverte et sécurisée (non accessible au public).

Situé à proximité des Parons (une minute en voiture), les personnes accueillies à Pique La lune pourront bénéficier du parc arboré des Parons de 15 hectares, du centre équestre, du gymnase, de la piscine chauffée et du terrain multisports en fonction de leurs emplois du temps.



Conformément aux recommandations pour l'accompagnement des personnes avec TSA, les locaux ont été aménagés en espaces distincts, chacun dédié à une fonction précise.

- Un hall avec vestiaires individuels pour l'accueil des bénéficiaires,
 - Des espaces de travail collectifs pour des petits groupes de 2 ou 3 personnes,
 - Des espaces de travail individuel,
 - Une salle d'eau pour travailler l'autonomie personnelle,
 - Une salle équipée en appareils électroménagers pour travailler l'autonomie domestique,
 - Un espace de retour au calme,
 - 1 salle d'apaisement,
 - Un jardin sécurisé et aménagé pour les activités corporelles ou et/ou fonctionnelles.



Afin de prendre en compte les particularités de traitement de l'information sensorielle des personnes avec autisme, une société extérieure a réalisé des aménagements spécifiques pour améliorer l'acoustique des pièces, également des variateurs de lumière ont été privilégiés dans les salles où cela était possible.



(3.2.1.2) LOCAUX ET AUTRES RESSOURCES POUR REALISER LES PRESTATIONS DE SOINS, DE MAINTIEN ET DE DEVELOPPEMENT DES CAPACITES FONCTIONNELLES

INSTITUT MEDICO-EDUCATIF

L'IME dispose pour réaliser ses prestations de soins et de réadaptation :

- 1 infirmerie
- 1 salle pour accueillir des prestations paramédicales (kiné...)
- 2 bureaux pour les médecins psychiatre
- 2 bureaux pour les orthophonistes
- 3 bureaux pour les psychologues
- 2 salles de psychomotricité

ESAT

L'ESAT dispose d'un bureau de médecin psychiatre pour réaliser ses prestations de soins.

AUTRES SERVICES

Les autres services de l'Institut des Parons, disposent de salles pour accueillir des prestations paramédicales (kiné...) et permettre un suivi des bénéficiaires.

- 1 infirmerie centrale à la bastide





**(3.2.1.3) LOCAUX ET AUTRES RESSOURCES POUR GERER,
MANAGER, COOPERER**



L’Institut des Parons dispose d’un bâtiment administratif, regroupant la salle du conseil d’administration, le secrétariat, le bureau du directeur, le service Ressources Humaines, le Service Comptabilité, le Service Qualité, le service Economat.

Il dispose également d’une Salle de Formation située dans le bâtiment 26 de l’ESAT équipée de matériel informatique (ordinateurs portables et tableau blanc interactif). Cette salle est une infrastructure utilisée par les différents services de l’Institut pour des formations de salariés.

L’institut des Parons s’engage dans l’amélioration des techniques pédagogiques et éducatives par l’installation d’un comité scientifique, composé de matériel informatique et de logiciel d’analyse des comportements.



(3.2.1.4) HYGIENE, ENTRETIEN, SECURITE DES LOCAUX, ESPACES EXTERIEURS



Dans le secteur Enfant, l'entretien des locaux est confié à la société ONET, spécialisée dans les services de propreté. Sur le secteur Adulte, ce sont des Agents de Service Intérieur (ASI), salariés de l'établissement, qui garantissent un environnement propre, sain et sécurisé pour les usagers et le personnel. Par ailleurs, l'ESAT propose également des prestations de ménage, favorisant ainsi l'insertion professionnelle des collaborateurs en situation de handicap.

Une équipe d'agents techniques polyvalents, sous la supervision d'un responsable technique et sécurité, est chargée de l'entretien courant des bâtiments et des espaces extérieurs, assurant ainsi leur bon état et leur durabilité.

L'entretien du linge de l'Institut des Parons est effectué par une lingerie centrale sous la supervision d'un salarié des Parons et d'un Moniteur éducateur et avec le concours de collaborateurs ESAT.

Les opérations de maintenance des installations techniques (chauffage, climatisation, ventilation et systèmes de sécurité incendie) sont externalisées auprès de prestataires spécialisés, assurant un suivi rigoureux et conforme aux normes en vigueur.

Conformément aux exigences réglementaires, l'ensemble des installations techniques fait l'objet de contrôles périodiques obligatoires, réalisés par des organismes agréés. Chaque intervention est consignée dans le registre de sécurité, et des inspections régulières sont menées par la Commission Communale de Sécurité afin de garantir le respect des normes de sûreté et de prévention des risques.



3.2.2 FOURNIR DES REPAS

L'alimentation joue un rôle fondamental dans le bien-être, la santé et le plaisir des bénéficiaires. Offrir des repas de qualité, équilibrés et adaptés aux besoins de chacun est une priorité pour l'Institut des Parons.

Une Cuisine Centrale aux Normes pour une Production Quotidienne

L'Institut des Parons dispose d'une cuisine centrale équipée, respectant les normes strictes de sécurité alimentaire HACCP. Elle fonctionne 365 jours par an, assurant ainsi la fourniture des repas pour l'ensemble des bénéficiaires et des salariés en charge de leur accompagnement.

L'équipe de restauration est composée de :

- Cuisiniers et agents de restauration qualifiés, formés aux normes HACCP
- Un chef de cuisine, salarié de la société SO-GERES, prestataire de service en charge de la restauration, qui supervise l'ensemble du processus de production.

Des Menus Équilibrés et Adaptés grâce à la Commission Menu

Tous les repas sont préparés chaque jour à partir de produits frais, selon des menus élaborés par une diététicienne et validés par la Commission Menu.

Cette commission, réunie régulièrement, est composée de :

- La responsable du service Économat
- Des chefs des services
- Le chef de cuisine
- Représentant des salariés
- 1 représentant bénéficiaire de chaque service

Elle veille à :

- Recueillir et analyser les retours des bénéficiaires et des équipes, afin d'ajuster et d'améliorer la qualité des repas,
- Assurer une diversité des plats et une prise en compte des régimes spécifiques, pour répondre aux besoins et préférences alimentaires de chacun.

Un Système de Gestion Optimisé pour Réduire le Gaspillage

Pour assurer une gestion efficace des repas et limiter le gaspillage alimentaire, les effectifs des bénéficiaires et du personnel déjeunant sur place sont mis à jour quotidiennement sur le logiciel Imago.





Ce système permet également :

- L'édition de feuilles de distribution des repas, afin d'identifier précisément les bénéficiaires ayant des allergies alimentaires ou des régimes médicaux spécifiques,
- L'adaptation des repas aux besoins individuels, garantissant sécurité et personnalisation de l'alimentation.

Pour assurer un contrôle constant de la qualité et de l'hygiène, plusieurs niveaux de surveillance sont mis en place :

- Audits réguliers réalisés par la société SO-GERES, avec mise en œuvre de plans d'actions correctifs si nécessaire
- Inspections des Services Vétérinaires, garantissant la conformité aux normes sanitaires en vigueur.

Une Livraison en Liaison Chaude et un Suivi Rigoureux des Normes d'Hygiène

Les repas sont livrés en liaison chaude vers les différents points de restauration de l'Institut dans un camion spécialisé, garantissant la traçabilité et la sécurité alimentaire jusqu'à la distribution.

Un Engagement Quotidien pour une Alimentation Saine et Adaptée

Grâce à cette organisation rigoureuse, l'Institut des Paroisses veille à offrir une restauration saine, équilibrée et adaptée, contribuant ainsi au bien-être et au plaisir alimentaire des bénéficiaires.

3.2.3 ENTREtenir le linge

L'IME des Paroisses dispose d'une lingerie centrale, équipée pour assurer le traitement du linge des bénéficiaires et des six internats. Cette activité est réalisée par deux salariés à temps plein, garantissant une gestion efficace et rigoureuse du linge.

Pour assurer la collecte et la distribution du linge sur les différents sites du complexe, la lingerie est dotée d'un véhicule dédié, facilitant le transport et optimisant l'organisation logistique.

Dans le secteur adulte, l'entretien du linge est réalisé en interne, permettant une prise en charge adaptée aux besoins spécifiques des bénéficiaires.





3.2.4 TRANSPORTS LIÉS AU PROJET INDIVIDUEL

L’Institut des Parons met à disposition un parc de véhicules mutualisés, permettant de répondre aux besoins de déplacements extérieurs liés aux projets individuels des bénéficiaires. Ces véhicules sont utilisés pour divers trajets tels que les courses, les réunions, les rendez-vous médicaux, les sorties éducatives, les visites à domicile ou encore les chantiers extérieurs.

Le renouvellement du parc est effectué lorsque cela est nécessaire, afin de garantir un service de transport sécurisé et adapté aux besoins des usagers.

L’entretien des véhicules est supervisé par le responsable technique et sécurité et confié à des prestataires spécialisés. Un planning d’utilisation, mis à jour par le service écomat, permet d’optimiser la gestion et la disponibilité des véhicules.

Chaque établissement de l’Institut dispose de véhicules adaptés à leurs activités spécifiques :

- Véhicules légers et utilitaires pour les courses et déplacements quotidiens,
- Camions pour les activités nécessitant un transport de matériel,
- Véhicules aménagés pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR), garantissant un transport inclusif et sécurisé.

Ce dispositif permet d’assurer une mobilité fluide et adaptée aux besoins des bénéficiaires, en cohérence avec leurs projets individualisés.

(3.2.4.1) TRANSPORTS LIÉS À ACCUEILLIR

L’IME des Parons assure le transport des bénéficiaires entre leur domicile et l’établissement grâce à un partenariat avec la société «Les Cars du Pays d’Aix». Dans ce cadre, six trajets quotidiens sont mis en place pour garantir un transport sécurisé et adapté aux besoins des usagers.

Pour assurer un accompagnement de qualité, l’IME mobilise six salariés à temps partiel, chargés de superviser les trajets, d’assurer le lien entre les familles et les éducateurs, et de veiller au bien-être et à la sécurité des bénéficiaires durant le transport.

Dans le secteur adulte, les bénéficiaires se rendent dans leur établissement par leurs propres moyens, en fonction de leur niveau d’autonomie et de leurs capacités :

- Transports en commun (bus de ville, tramway, etc.)
- Accompagnement par leur famille
- Taxi ou transport adapté en fonction des besoins spécifiques.



(3.2.4.2) TRANSPORTS LIÉS AUX PRESTATIONS DE SOINS, DE MAINTIEN ET DE DEVELOPPEMENT DES CAPACITES FONCTIONNELLES

Dans le cadre de l'accompagnement global proposé aux bénéficiaires, des transports peuvent être organisés afin de leur permettre d'accéder à des prestations de soins externes, lorsqu'aucune alternative ne peut être envisagée au sein de la structure.

Ces transports sont principalement liés à des rendez-vous médicaux (consultations spécialisées, bilans de santé, soins paramédicaux, etc.), à des séances de rééducation (orthophonie, kinésithérapie, ergothérapie...), ou encore à des actes nécessaires au maintien et à l'évolution des capacités fonctionnelles du bénéficiaire.

L'organisation de ces déplacements repose sur une évaluation individualisée des besoins dans le cadre du projet personnalisé. Lorsqu'un accompagnement est nécessaire, il peut être assuré par un professionnel de l'équipe pluridisciplinaire, en lien avec les partenaires médicaux ou paramédicaux concernés.

Les modalités de transport varient selon la situation du bénéficiaire :

- Véhicule de service de l'établissement avec accompagnement si besoin ;
- Transport sanitaire (ambulance, VSL ou taxi conventionné), prescrit médicalement ;
- Transports en commun, pour les bénéficiaires les plus autonomes, avec ou sans accompagnement ;
- Famille ou représentant légal, lorsqu'ils assurent eux-mêmes le déplacement.





(3.2.4.3) TRANSPORTS LIÉS A L'AUTONOMIE ET A LA PARTICIPATION SOCIALE

Dans le cadre de l'accompagnement socio-éducatif des bénéficiaires, des transports peuvent être organisés pour favoriser le développement de l'autonomie, l'inclusion sociale, et la participation à la vie citoyenne, culturelle ou professionnelle.

Ces déplacements sont en lien direct avec les objectifs définis dans le projet personnalisé de chaque bénéficiaire, et peuvent concerner une grande diversité de situations :

- Participation à des activités de loisirs ou culturelles (sorties collectives, visites, spectacles, événements sportifs, etc.) ;
- Réalisation de démarches administratives ou personnelles (banque, préfecture, rendez-vous divers) ;
- Accès à des structures d'insertion ou d'accompagnement professionnel (ESAT, stages, dispositifs d'insertion, etc.) ;
- Activités favorisant le développement de l'autonomie dans les actes de la vie quotidienne (courses, déplacements en autonomie, repérage urbain...).

L'organisation de ces transports dépend des besoins spécifiques du bénéficiaire, de son niveau d'autonomie, et des ressources disponibles dans la structure.

Les moyens mobilisés peuvent être :

- Un véhicule de l'établissement
- Des transports en commun, utilisés seuls ou avec un accompagnateur, dans une logique d'apprentissage de l'autonomie

Ces actions visent à favoriser la mobilité des bénéficiaires, en tant que levier d'émancipation, d'accès aux droits et de participation à la vie sociale. Elles s'inscrivent pleinement dans la dynamique inclusive portée par l'établissement.



3.2.5 TRANSPORTS DES BIENS ET MATERIELS LIÉS À LA RESTAURATION ET À L'ENTRETIEN DU LINGE

Dans le cadre de l'organisation logistique de la restauration, l'Institut des Parons met à disposition un véhicule spécifiquement affecté au transport et à la livraison des repas destinés aux établissements du site.

Ce véhicule est aménagé pour répondre aux exigences d'hygiène et de sécurité relatives au transport de denrées alimentaires. Il permet notamment le maintien en température des plats pendant le trajet, garantissant ainsi le respect de la chaîne du froid et la qualité des repas livrés.

Ce moyen de transport fait partie intégrante du parc automobile mutualisé de l'Institut, ce qui permet une gestion centralisée et optimisée des ressources logistiques. La planification des livraisons est assurée en lien avec les équipes de restauration, afin de répondre aux besoins spécifiques de chaque structure, tout en veillant à la ponctualité et à la conformité des prestations fournies.

Concernant l'entretien du linge, l'organisation varie selon les secteurs :

- SIPFP : le linge propre est transporté vers les internats à l'aide d'un conteneur désinfecté, dans le respect des protocoles d'hygiène. Ce mode de fonctionnement limite les manipulations et sécurise le transfert entre les espaces de lavage et d'hébergement.
- SEES : le linge est acheminé par des collaborateurs de l'ESAT, soit à pied, soit à l'aide d'un véhicule dédié, selon les possibilités logistiques et la distance à parcourir.
- Secteur adulte : les établissements sont équipés de lingeries internes, ce qui permet un traitement sur place du linge. Ce fonctionnement favorise l'autonomie organisationnelle de chaque structure et réduit les besoins en transport.





**SOMMAIRE**

Le Cadre Juridique

LE CADRE JURIDIQUE DU PROJET D'ÉTABLISSEMENT.....	190
MISSIONS ETAT	190
■ Autorités de tarification.....	190
■ Cadre réglementaire	191
• Introduction.....	191
• Évolution Juridique et Renforcement de la Bientraitance.....	192
• Protection Contre la Maltraitance.....	192
• Un Cadre International pour la Protection des Droits	193
• Renforcement des Droits et Prévention des Violences.....	193
• Rôle de la Haute Autorité de Santé dans l'Amélioration Continue des Pratiques	193
• Une Nouvelle Structuration des Établissements Médico-sociaux	194
• Plan de transformation des ESAT	194
• La loi Plein Emploi et ses implications pour les travailleurs en ESAT	196
• Un Engagement Renforcé pour un Accompagnement Éthique et Sécurisé	194



I / LE CADRE JURIDIQUE du Projet D'ÉTABLISSEMENT



Missions ETAT

Autorité DE TARIFICATION



L'autorité de tarification pour l'IME et l'ESAT est **l'Agence Régionale de Santé PACA**. Les dépenses d'exploitation de ces établissements sont prises en charge par l'ARS sous forme de prix de journée ou dans le cadre d'un CPOM



L'autorité de tarification pour l'EANM des Parons est le **Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône**. Les dépenses d'exploitation du service sont prises en charge par l'Aide Sociale départementale dans le cadre d'un CPOM



Cadre RÈGLEMENTAIRE



→ INTRODUCTION

Ce projet est établi en référence à la **loi du 2 janvier 2002** pour ce qui concerne entre autres la définition des objectifs en matière de coordination, de coopération et d'évaluation des besoins et de la qualité des prestations délivrées, ainsi que des modalités d'organisation et de fonctionnement.

Notre démarche vise à apporter une réponse adaptée aux préoccupations des personnes concernées, en tenant compte de leurs besoins sociaux et personnels identifiés à ce jour, tant par les pouvoirs publics que par les groupes constitués, comme les parents. Elle s'inscrit à l'intersection des orientations actuelles de la politique en faveur des personnes en situation de handicap et de l'évolution des attentes du public visé.

Les finalités poursuivies s'appuient sur les valeurs portées par le projet associatif de l'Association «Institut des Parons».

SA DYNAMIQUE S'ARTICULE AUTOUR DES GRANDS ITEMS SUIVANTS :

- Connaître le bénéficiaire : capacités, compétences, potentialités, habitudes, projet
- Respecter les choix et les liens du bénéficiaire ainsi que ses droits
- Proposer des prestations ajustées à ses besoins et à ses aspirations
- Répondre aux besoins du bénéficiaire par un accompagnement ajusté
- Coordonner le parcours de vie de nos bénéficiaires avec ses proches et nos partenaires



CE PROJET SE RÉFÈRE À UN DOUBLE CADRE INSTITUTIONNEL :

- Les évolutions règlementaires et législatives qui traversent la politique en faveur des personnes handicapées
- Les axes constitutifs du projet associatif stratégique de l’Institut des Parons.

La loi 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l’action sociale et médico-sociale fait évoluer les règles de fonctionnement des établissements accueillant notamment des personnes en situation de handicap vers une meilleure reconnaissance de leurs droits et une adaptation de l’offre de service aux besoins de la personne.

L’affirmation nationale d’une politique en faveur des personnes handicapées est parachevée par la **loi du 11 février 2005** pour l’égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Ce nouveau texte marque un tournant décisif dans la conception de la place accordée aux personnes en situation de handicap dans la société.

L’égalité des chances, la participation et la citoyenneté des personnes en situation de handicap s’opèrent par la concrétisation du droit à la compensation qu’instaure la **loi 2005-102**. Le parcours du bénéficiaire est au cœur de notre accompagnement. C’est ainsi que l’Institut des Parons s’ouvre pleinement à la politique d’inclusion en faveur des personnes en situation de handicap, en permettant aux personnes accompagnées de disposer des services et des ressources nécessaires pour participer activement à la vie économique, sociale et culturelle.

→ ÉVOLUTION JURIDIQUE ET RENFORCEMENT DE LA BIENTRAITANCE

Dans cette dynamique centrée sur les droits des personnes accueillies, l’évolution du cadre juridique a joué un rôle crucial en renforçant les mécanismes de prévention et de lutte contre la maltraitance.

Depuis les premières initiatives législatives, comme la loi du 2 janvier 2002, jusqu’aux réformes les plus récentes, chaque texte a contribué à structurer une approche globale de bientraitance. Ces mesures visent à protéger les bénéficiaires, garantir la qualité des services et inscrire leurs droits dans une démarche d’amélioration continue.

→ PROTECTION CONTRE LA MALTRAITANCE

Une première avancée significative est apportée par la **circulaire 2001-306 du 3 juillet 2001**, qui instaure des mesures de vigilance renforcée pour prévenir les violences et les maltraitances, au sein des établissements accueillant des mineurs et des personnes vulnérables. Dans son prolongement, la **circulaire 2002-280 du 3 mai 2002** cible plus spécifiquement la prévention et la lutte contre la maltraitance des adultes, en précisant des actions concrètes pour détecter et anticiper les situations à risque dans les structures médico-sociales.



→ UN CADRE INTERNATIONAL POUR LA PROTECTION DES DROITS

Sur le plan international, la **Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées (CDPH, 2006)** marque une avancée majeure en consacrant le principe de l'égalité des droits et des chances pour les personnes en situation de handicap. Elle met en avant leur participation active à la société et insiste sur la nécessité d'un accompagnement respectueux de leur dignité et de leur autonomie. Cette approche est au cœur des pratiques mises en place à l'Institut des Parons, qui veille à offrir un cadre favorisant **l'autodétermination et l'inclusion sociale**.

→ RENFORCEMENT DES DROITS ET PRÉVENTION DES VIOLENCES

À l'échelle nationale, plusieurs réformes viennent consolider ces principes. La **loi n° 2019-222 du 23 mars 2019** réaffirme la nécessité de protéger les droits des personnes vulnérables en renforçant les dispositifs de lutte contre la maltraitance et en introduisant des moyens d'action plus efficaces. Dans cette même dynamique, la **circulaire N DGCS/SDB/2021/147 du 5 juillet 2021** met un accent particulier sur le respect de l'intimité dans les établissements sociaux et médico-sociaux, tout en renforçant les mesures de prévention des violences. L'Institut des Parons applique ces principes à travers des **pratiques favorisant le respect de l'intimité et de la vie affective des usagers**.

Plus récemment, le **décret n° 2024-166 du 29 février 2024** vient consolider ces dispositifs en instaurant un cadre réglementaire plus strict. Il précise les obligations en matière de formation des professionnels, la mise en place de protocoles de détection des situations à risque et l'amélioration des conditions de vie des personnes accompagnées. Ce texte contribue également à renforcer les pratiques d'évaluation régulière et les procédures visant à garantir la sécurité et le respect des droits des usagers.

En complément de ces textes, le **Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF)**, notamment l'**article 311-8**, établit des principes fondamentaux pour garantir un accompagnement personnalisé et respectueux des besoins et des attentes des personnes. Il met l'accent sur la participation active des usagers dans leur parcours de vie, favorisant ainsi une approche centrée sur l'individu.

→ RÔLE DE LA HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ DANS L'AMÉLIORATION CONTINUE DES PRATIQUES

Enfin, la **Haute Autorité de Santé (HAS)** joue un rôle clé dans la régulation et l'amélioration continue des pratiques au sein des établissements médico-sociaux. Par ses recommandations et réformes, elle veille à assurer un accompagnement de qualité et une protection renforcée des personnes accompagnées. La **loi du 24 juillet 2019** relative à l'organisation et à la transformation du système de santé a confié à la HAS la mission de définir et de piloter le **nouveau dispositif d'évaluation**. Depuis le **1er janvier 2023**, les ESSMS doivent se conformer à un **nouveau référentiel d'évaluation HAS**, qui remplace le précédent système d'évaluation interne/externe.



→ UNE NOUVELLE STRUCTURATION DES ÉTABLISSEMENTS MÉDICO-SOCIAUX

Au-delà de ces dispositifs de protection, une autre évolution majeure a concerné la structuration des établissements médico-sociaux. Dans cet objectif, le **décret n°2017-982 du 9 mai 2017** a modifié leur classification, instaurant une nouvelle nomenclature pour harmoniser et rendre plus lisible l'organisation de ces structures. Depuis 2024, le Foyer d'Hébergement Cézanne, le Foyer de Vie Léon Martin et ses extensions (Cap Intégration, Pique La Lune et la Villa des Parons) adoptent une nouvelle dénomination. Ils sont désormais désignés comme **Établissements d'Accueil Non Médicalisé (EANM)**. Par ailleurs, les Foyers d'Accueil Médicalisé (FAM) et les Maisons d'Accueil Spécialisées (MAS) sont regroupés sous l'appellation d'Établissements d'Accueil Médicalisé (EAM). Les EAM prennent en charge des adultes dépendants nécessitant des soins médicaux continus, tandis que les EANM regroupent les structures ne proposant pas de soins médicaux. Ces nouvelles appellations ont été officiellement entérinées par **l'arrêté du 29 mai 2024**.

Cette évolution favorise une organisation plus cohérente du parcours des personnes, en garantissant un cadre d'accueil mieux défini.

→ PLAN DE TRANSFORMATION DES ESAT

Le Plan de Transformation des ESAT, lancé en 2022, fait partie d'une initiative visant à moderniser les pratiques et à améliorer l'inclusion des travailleurs handicapés dans le monde du travail ordinaire. Ce plan a pour objectif de renforcer l'autonomie des travailleurs en ESAT et de favoriser une transition fluide vers le travail en milieu ordinaire, tout en garantissant un accompagnement personnalisé et adapté.

Voici les principales mesures du Plan de Transformation des ESAT :

Renforcer les droits des travailleurs : Le renforcement des droits des travailleurs en ESAT a pour but d'assurer une équité avec les droits des salariés dans le milieu ordinaire. Cela permet de respecter la dignité des travailleurs handicapés et de favoriser leur pleine inclusion professionnelle.

■ GARANTIR DES DROITS ÉQUIVALENTS À CEUX DES SALARIÉS :

- Congés exceptionnels : Les travailleurs en ESAT auront droit aux mêmes congés exceptionnels que les salariés ordinaires, comme pour un événement familial ou une urgence.
- Rémunération des jours fériés et dimanches : Comme les autres salariés, les travailleurs en ESAT seront rémunérés lorsqu'ils travaillent les jours fériés ou dimanches.
- Election d'un délégué des travailleurs : Un délégué des travailleurs pourra être élu pour représenter les travailleurs en ESAT et défendre leurs droits, comme dans les entreprises classiques. Son mandat est d'une durée de 3 ans.



■ FAVORISER LA DYNAMIQUE DE PARCOURS DES TRAVAILLEURS :

La dynamique de parcours vise à offrir des trajectoires professionnelles fluides et diversifiées, tant au sein des ESAT qu'au-delà, vers le milieu ordinaire.

- Le carnet de parcours et de compétences offre à chaque travailleur la possibilité de suivre son évolution professionnelle, d'évaluer ses progrès et de mieux gérer ses compétences pour progresser dans son parcours professionnel.
- Les travailleurs en ESAT peuvent désormais bénéficier de parcours professionnels qui leur permettent de se former, d'évoluer au sein de l'ESAT, et de se réorienter vers le milieu ordinaire s'ils en ont le projet.
- Les travailleurs peuvent désormais cumuler une activité en ESAT avec un emploi à temps partiel dans une entreprise ordinaire ou démarrer une activité indépendante. Cette possibilité de cumul permet aux travailleurs de tester leur capacité à travailler dans un environnement ordinaire tout en bénéficiant d'un soutien adapté dans l'ESAT.

Renforcer l'accompagnement pour la sortie d'ESAT : Un suivi renforcé est mis en place pour aider les travailleurs en ESAT à faire la transition vers un emploi en milieu ordinaire, en garantissant un soutien adapté à chaque parcours individuel.

■ PARCOURS D'ACCOMPAGNEMENT PROFESSIONNEL ET MÉDICO-SOCIAL :

Après la sortie de l'ESAT, un accompagnement professionnel et médico-social peut être assuré pour favoriser un maintien dans l'emploi dans le cadre d'une convention d'appui, tripartite entre le travailleur, l'établissement d'origine et l'entreprise. Cette convention est fixée pour une durée d'un an, renouvelable deux fois.

■ DROIT AU RETOUR EN ESAT :

La personne pourra faire des insertions en milieu ordinaire en ayant l'assurance, en cas de rupture durant la période d'orientation en ESAT (notification MDPH en cours), de pouvoir retrouver sa place en établissement.



→ **LA LOI PLEIN EMPLOI ET SES IMPLICATIONS POUR LES TRAVAILLEURS EN ESAT**

Par son volet handicap, la loi pour le plein emploi, promulguée le 18 décembre 2023, poursuit l'objectif d'inclusion des personnes handicapées dans la société via le travail. Visant à concrétiser l'objectif de réduire le chômage d'ici 2027, cette loi comporte plusieurs mesures destinées à faciliter l'emploi des personnes en situation de handicap et à leur ouvrir de nouveaux droits :

- Le droit de grève
- Le droit d'adhérer à un syndicat
- La prise en charge partielle des frais de transport par l'ESAT
- À partir du 1er juillet 2024, la complémentaire santé devient obligatoire pour tous les travailleurs en ESAT.

Sous l'impulsion de la loi Plein-emploi, Pôle emploi est devenu France Travail le 1er janvier 2024.

France Travail se dote de nouvelles missions pour mieux accompagner les personnes en situation de handicap en recherche d'emploi, les aider à trouver une formation, améliorer l'orientation professionnelle et les mettre en relation avec les entreprises en recherche de candidats.

→ **UN ENGAGEMENT RENFORCÉ POUR UN ACCOMPAGNEMENT ÉTHIQUE ET SÉCURISÉ**

L'ensemble de ces évolutions législatives et réglementaires traduit une volonté forte de mieux protéger les bénéficiaires, en faisant de la bientraitance et du respect des droits des priorités essentielles. En s'inscrivant dans cette démarche, l'Institut des Parons met en œuvre des actions concrètes pour prévenir les violences, garantir un accompagnement de qualité et promouvoir l'autonomie des personnes accompagnées.

Grâce à une approche intégrant prévention, protection et amélioration continue, l'Établissement favorise un accompagnement personnalisé et éthique, fondé sur l'écoute, l'adaptation et la co-construction avec l'ensemble des parties prenantes.